

20^e ANNEE. — N^{os} 1 et 2

PREMIER et DEUXIÈME TRIMESTRES 1940

LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES DE FRANCE

(Paraissant 4 fois par an)



IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT
PARIS-NANCY-STRASBOURG

Rignol
Kell Ps

SOMMAIRE DES NUMÉROS 1 et 2

— Avant-propos de la 20 ^e année.	1
— Gendarme à cheval d'une prévôté. Juillet 1870 — par P. BENIGNI avec une planche en couleurs hors texte N° 4 de P. BENIGNI	2
— Sapeurs d'autrefois et d'aujourd'hui — par le Commandant E.-L. BUCQUOY avec deux planches en couleurs hors texte n°s 1 et 2 de E.-L. BUCQUOY	5
— L'Uniforme du Corps de Santé de la Marine (Fin) — par le D ^r LOYER avec deux planches en couleurs hors texte n°s 3 et 7 de A. GOICHON	9
— Les Tenues de la Seconde Garde Impériale : Les Guides par Émile NUSSBAUM et le Chef d'Escadrons DARBOU	17
— Timbaliers modernes — par le Commandant E.-L. BUCQUOY avec deux planches en couleurs hors texte n°s 5 et 6 de E.-L. BUCQUOY	29
— Les Uniformes des Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 par Henry BOISSELIER et le Commandant DARBOU	33
— Les Épées de Napoléon — par le Commandant E.-L. BUCQUOY avec une planche en noir hors texte n° 8 de J.-E. HILPERT	49
— Bibliographie	50
— Nécrologie : Victor Huen.	51
— Questions et Réponses	52
— Bulletin de la Société	52

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes de France

paraît tous les trois mois

Cotisations pour 1940 (vingtième et dernière année de guerre du " Passepoil ")

	MEMBRES ACTIFS (FRANÇAIS)	MEMBRES CORRESPONDANTS (ÉTRANGERS)
Avec envoi recommandé	100 fr.	130 fr.

Adresser :

Tout ce qui concerne la Société et le Bulletin à

M. le Commandant BUCQUOY, 24, Rue de Rigny, Nancy.

Compte Chèque Postal N° 391-43, Nancy (à Bordeaux).

Avant-propos de la 20^e année.

Mon premier mot en ouvrant cette 20^e année du Passepoil qui sera la dernière de notre Bulletin avant que la paix nous rende à une vie normale, sera un mot de gratitude envers les 143 membres du Passepoil qui m'ont à l'heure actuelle, donné une réponse à ma circulaire du 2 décembre 1939. C'est grâce à leur généreuse bonne volonté que nous pouvons publier ici les deux premiers numéros de 1940. Selon l'expression de l'un d'eux, nous pouvons « attendre les retardataires de pied ferme » avec l'espoir de pouvoir publier avant le 30 décembre les deux derniers numéros de cette 20^e année : qu'ils en soient cordialement remerciés.

Je tiens à dire également à quel point j'ai été touché par les termes chaleureux dans lesquels la presque totalité de mes correspondants, tant français qu'étrangers, m'ont exprimé leur confiante sympathie et leur désir ardent de me voir continuer ou reprendre notre Bulletin. Je m'excuse de n'avoir pu répondre individuellement à tous, mais qu'ils veuillent bien trouver tous ici l'expression émue de ma sincère reconnaissance. On ne m'en voudra pas de dire que celle-ci s'adresse tout particulièrement à ceux dont la générosité s'est manifestée par un envoi de fonds dépassant quelquefois largement les sommes qui étaient demandées. Merci enfin à ceux qui m'ont aidé en prenant quelques années anciennes du Passepoil ; ils ne le regretteront pas, puisque deux de plus parmi celles-ci sont maintenant épuisées.

Quelques-uns m'ont suggéré l'idée de publier un Passepoil de guerre de format réduit et sans planches en couleurs ; je m'excuse de ne pas m'être rendu à leurs arguments. J'estime que notre dernière année doit être digne des autres, du même format et de la même présentation et qu'il vaut mieux mourir en beauté que de survivre dans la médiocrité. La seule simplification que j'ai adoptée a été de publier sous une même couverture les nos 1 et 2, ce qui nous permet une économie intéressante de frais d'envoi et apportera à nos lecteurs leur no 2 un trimestre plus tôt. Mais tous nos articles en cours seront terminés avec leurs planches en couleurs prévues et les 20 années de notre Bulletin apporteront aux collectionneurs d'après guerre un ensemble compact et achevé de documents.

Si la guerre devait se prolonger, il m'a paru préférable de ne pas imposer à nos collègues, au delà de 1940, un effort qui, s'il est léger pour quelques-uns pourrait être très lourd pour d'autres, mais il reste entendu qu'aussitôt la paix rétablie je prendrai l'initiative d'une réunion dont le but sera de remettre le Bulletin sur pied et de faire renaître le Passepoil de ses cendres.

1^{er} mars 1940.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

GENDARME A CHEVAL D'UNE PRÉVOTÉ

TENUE DE CAMPAGNE — JUILLET 1870

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 4)

J'ai développé ici-même, il y a quelques mois (1) — les lecteurs du *Passepoil* s'en souviennent peut-être — les raisons qui militent en faveur de la reconstitution graphique des uniformes anciens, quand elle est basée « sur les plus sérieuses garanties artistiques et documentaires ». Et je donnais à l'appui de ma thèse un exemple se rapportant au 1^{er} Empire.

Je choisis aujourd'hui une autre troupe très répandue dans l'ensemble de notre pays et une époque particulièrement rapprochée de nous : la *Gendarmerie départementale en 1870*. Qui pourrait supposer qu'il y ait encore quelque chose à dire sur les différentes tenues portées par ces militaires? C'est pourtant ce que nous allons démontrer.

Feuilletons, si vous le voulez bien, toutes les suites d'uniformes donnant cette troupe. On y trouve, rendu parfois avec assez d'art et de verve, sous toutes ses faces, le type du Gendarme courant, en grande tenue, avec une taille de Saint-Cyrien, un chapeau s'apparentant à celui du cadre noir de Saumur, une physionomie de jeune premier romantique, chevauchant un lauréat du Derby d'Epsom. Sur l'armement, la bride, la selle, rien que de vagues intentions inutilisables. C'est tout. Rien sur les tenues portées pendant les campagnes de Crimée, d'Italie, du Mexique et de 1870, dans lesquelles le pittoresque s'allie à l'inédit, ne serait-ce qu'en raison de l'équipement et du harnachement archaïques encore en service chez ces soldats. Les préoccupations des éditeurs étaient ailleurs et les artistes ne leur en donnaient que pour leur argent.

Pour la guerre de 1870, peut-être sommes-nous un peu plus riches, à condition de chercher en dehors des suites d'uniformes. De nombreux tableaux nous ont conservé l'aspect des Gendarmes en campagne, la plupart du temps en manteaux, avec plus ou moins d'erreurs de détails.

Dans le nombre, Édouard Detaille, comme toujours, se distingue par son exactitude et son talent, tant au point de vue des types que des uniformes. Mais il s'est surtout attaché à représenter des Gendarmes du Régiment à cheval dont la tenue était particulière.

Je ne connais de lui que deux Gendarmes de Prévôté. Ceux du 6^e Corps, qu'il a peints dans le panorama de Rezonville et dont le paquetage n'est pas celui qu'ils devaient porter, mais bien celui du Régiment à cheval. Il ne faut pas trop s'étonner de cette légère inexactitude, car l'exécu-

(1) *Passepoil*, 1939, n^o 1, 9^e Cheval-Légers Lanciers, 1812.

tion d'une œuvre de pareille envergure laissait peu de temps pour la recherche de certains détails secondaires et déjà difficiles à retrouver, d'autant que la maladie de Neuville avait obligé son collaborateur et ami à assumer presque toute la tâche entreprise.

Ce sont ces différentes considérations qui m'ont décidé à utiliser les renseignements et les objets, pour ainsi dire introuvables que je possède, afin de sauver de l'oubli ou de l'à peu près une tenue intéressante.

P. BENIGNI.

NOTES RELATIVES AU HORS TEXTE

Les Gendarmes avaient laissé à leurs brigades le chapeau, la culotte blanche, les chaperons et la housse. Dans la plupart des détachements les aiguillettes et les trèfles furent abandonnés peu après nos revers. Le manteau n'était jamais porté sur le paquetage. Dans notre dessin, il cache le bidon individuel suspendu au côté gauche de l'homme.

Voici quelques dates expliquant les détails de la planche hors texte :

Pantalon à brayette remplaçant celui à pont : 1850.

Drap dit bleu clair, ou mieux bleu gendarme, remplaçant le drap gris bleu : 1851.

Bande bleu foncé au pantalon, poches aux cuisses, mentonnière en cuir du bonnet de police à visière (képy) : 1861.

Céinturon, porte baïonnette, porte-giberne et son sac à capsule (ce dernier caché par le manteau), jaunes, piqués à jonc sur les bords, qui sont blanchis. La dimension de notre reproduction nous a obligé, pour éviter la confusion, à faire le porte-baïonnette entièrement jaune.

Giberne noire à flancs de cuivre et grenade de même métal.

Bélières, cordon de sabre, bretelle de mousqueton en buffle blanc.

Mousqueton de Gendarmerie modèle 1857 ne différant du modèle 1853 que par la rayure et des détails indiscernables sur un dessin. Concurrément étaient encore en service les modèles an IX et 1825, 1842 et 1853, les uns et les autres transformés 1857 et modèle 1854 (dit de la Garde), qui est le premier modèle rayé. Nous donnons ci-contre le dessin du modèle 1857, dont les garnitures étaient entièrement en cuivre, et la hauteur totale de 1 m. 146.

Le mousqueton, porté à la botte, doit être arrimé la bretelle en dessous, position qu'il ne conserve que lorsque l'homme est monté, l'épaisseur de sa cuisse sur laquelle repose l'arme, tendant la courroie de dragonne qui relie la poignée du mousqueton à l'arçon. Quand l'homme met pied à terre, la courroie n'est plus tendue, il arrive fréquemment que l'arme tourne sur elle-même et la bretelle se trouve placée en dessus.

Pistolets de Gendarmerie modèles an IX, 1822, transformés à piston et 1842, de petites dimensions placés dans la sacoche ou dans la poche de l'habit pour le service à pied.

Bride en cuir noir, sans sous-gorge, ni musérolle. Boucles en fer verni noir. Licol de parade, dont la musérolle n'est pas ornée d'une grenade.

Bossettes du mors en cuivre.

Grenade en cuivre au poitrail en cuir noir.

Selle en cuir fauve. Sacoche en cuir fauve, à couvercle en cuir noir, fermé par une courroie noire s'arrêtant sur un bouton de cuivre. Celle de gauche reçoit le pistolet et les objets de sûreté. Celle de droite, les effets de pansage.

Sangles en tissu.

Étriers en fer poli. Étrivières en cuir fauve.

Toutes les courroies en cuir fauve.

Couverture en laine grise.

Besace d'un modèle spécial en toile à voile, bordée par un jonc en veau. Contre-sanglons et rondelles en cuir fauve. Cette besace, qui est en somme un bissac, est la partie la plus curieuse et totalement inédite de mon dessin. Pendant plus de vingt ans j'avais cherché vainement cet objet dont la description officielle (*Journal Militaire*, 24 juin 1868) ne permet pas la reconstitution (1). On a vu plus haut que, en 1889 déjà, Detaille n'avait pas pu se procurer cet effet. Un hasard extraordinaire me l'a fait trouver il y a un an, chez un ancien Gendarme aujourd'hui décédé, et j'ai compris alors la description du *Journal Militaire*.

Voici la composition du paquetage de campagne :

Le manteau devait être placé à l'arrière, plié en portefeuille. Mais pour alléger le cheval, on le portait en sautoir en campagne ou en route.

A l'avant les sacoches garnies.

A l'arrière, la tente abri pliée en portefeuille, contenant le bridon, les petits et les grands piquets de tente, le cordeau de tirage. Le piquet de campement (d'attache du cheval) sur la face postérieure. Au-dessus, l'entrave et la corde de bivouac.

Sous cette charge, le sac à distribution.

Dans la besace, côté gauche :

Deux chemises. Un caleçon, Un col. Un bonnet de coton. Deux mouchoirs de poche. Une paire de chaussettes. Une paire de gants. Les ustensiles de propreté. Quatre fers et leurs clous.

Côté droit :

Une paire de souliers. Un pantalon de treillis. La veste. La corde à fourrage. Les cartouches. Le livret. La trousse garnie.

Les filets à fourrage, quand ils étaient vides pouvaient être placés dans la besace.

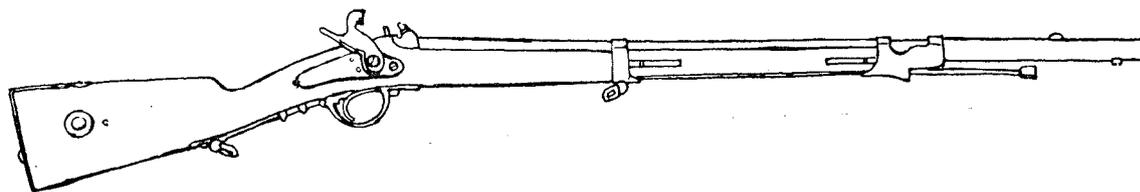
A droite, sur la besace, la marmite, le bidon ou la gamelle, dans leur étui.

La hachette, entre la toile de tente et le troussequin retenue par les courroies de charge.

Un mot pour terminer sur le cheval, que j'ai dessiné de profil, pour conserver ce type de monture, beau carrossier, plutôt que cheval de selle, particulier à la gendarmerie et depuis longtemps disparu de nos troupes. On disait de lui, quand on en rencontrait un dans la cavalerie, qu'il *brassait carré*, allusion à la manière dont la gendarmerie portait son chapeau (en bataille et non en colonne). Les mauvaises langues prétendaient qu'un tel cheval était *inscrit entre deux parenthèses*, celle de son chanfrein busqué et celle de son arrière main incurvé. Et le refrain du vieux Nadaud revient à ma mémoire.

Ne croyez-vous pas, cher lecteur, que tout ce qui précède méritait une reconstitution et justifie ma théorie?

P. BENIGNI.



Mousqueton de Gendarmerie modèle 1853.

Transformé à rayures en 1857. Toutes les garnitures sont en cuivre.

(Collection R. et J. Brunon.)

(1) Le Commandant Bucquoy, lorsqu'il a établi les planches pour le « Livre d'or de la Gendarmerie », en préparation, s'est trouvé arrêté, comme moi, par cette description sybilline. Celle-ci indique, en effet, que la besace est formée de deux morceaux de toile superposés, mais elle omet d'indiquer que ces deux morceaux sont appliqués l'un sur l'autre dans toute leur étendue et que les poches sont en dehors et au-dessus de ce corps et non pas à l'intérieur. Cette besace n'a donc rien de commun avec l'effet du même nom porté par les troupes à cheval de l'ancien régime et que la gendarmerie avait conservée sous le Premier Empire, sorte de sac analogue au porte-manteau (ce qui répond à la définition du mot besace); mais elle ressemble au bissac adopté dans la cavalerie en 1833 et supprimé en 1881.

SAPEURS D'AUTREFOIS ET D'AUJOURD'HUI

(PLANCHES HORS TEXTE N^{os} 1 ET 2)

Au moment où des sapeurs à uniforme distinct renaissent de différents côtés, il nous a paru intéressant de les rapprocher de leurs ancêtres les sapeurs d'autrefois.

Comme on le sait, les sapeurs des corps de troupes à pied ne sont que les descendants des « soldats Charpentiers » de la fin de la Monarchie, qui comptaient à la compagnie de grenadiers des corps avant de faire partie plus tard du petit État-major ou de la Compagnie hors rang. Maintenus dans les armées de la République, les sapeurs vécurent sous le Premier Empire des heures particulièrement brillantes; leurs uniformes furent extrêmement variés : tantôt c'est simplement celui des grenadiers du corps avec l'ourson, mais additionné du tablier et de la hache; tantôt c'est l'habit soit de la clique, soit de la musique (cas fréquent); tantôt enfin, c'est un habit dont les couleurs ou les distinctions ne s'apparentent à aucun des autres du régiment (cas des 5^e et 8^e légers).

Quelle que soit d'ailleurs la couleur de son habit, le sapeur se caractérise en plus du port de la barbe par l'attribution d'accessoires particuliers à ses fonctions : le tablier de cuir blanc (quelquefois ocré), la hache, l'étui de fer de hache et sa banderolle (qui se portent au lieu et place de la giberne), l'insigne du bras formé de 2 haches entrecroisées surmontées d'une grenade (tantôt en drap découpé, tantôt brodée) et souvent un sabre particulier. En principe, le sapeur devrait être armé du briquet des grenadiers. En fait, il porte un des multiples modèles du sabre dit de sapeur, à lame large, (droite ou légèrement courbe) dont la poignée en cuivre plein sans dragonne, se termine par une tête de coq, ou, dans quelques corps, d'aigle. Le dos de ce sabre est en dents de scie pour le gradé (caporal, sergent, et dans la vieille Garde, souvent sergent-major) (1). Le sapeur, armé quelquefois du fusil, l'est presque toujours du mousqueton porté, l'arme à la bretelle, et plus souvent encore à la grenadière, quand il porte la hache sur l'épaule droite. Le gradé remplace parfois le mousqueton par deux pistolets au ceinturon.

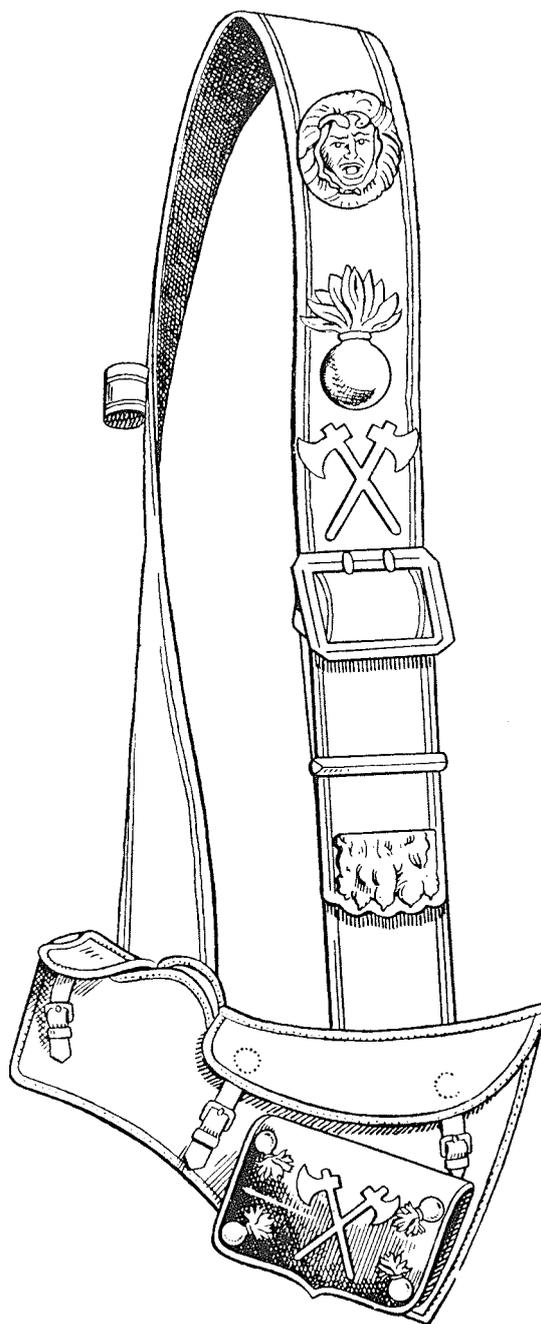
Quant à la hache, elle peut être démontée; le fer vient se placer dans l'étui porte-hache, et le manche est paqueté sur le sac ou passé dans un coulant en cuir fixé au dos de la banderolle de l'étui. Celle-ci reçoit une ornementation très variable; on y fixe des insignes de cuivre divers : têtes de lion ou de gorgone, haches croisées, grenades, et même corps, fixés soit directement sur le cuivre, soit montés d'abord sur drap rouge. La boucle fermant la banderolle et permettant de l'allonger, ainsi que la patte d'ours qui termine le grand morceau, sont portées tantôt sur le

(1) C'est par analogie avec ce sabre à dents de scie que le Caporal-Sapeur, après 1870, portait comme outil sur son sac la scie articulée affectée à l'escouade des sapeurs.

devant et tantôt sur la partie dorsale de la banderolle. Nous donnons ci-contre, la reproduction d'une de ces banderolles qui cumule presque tous les ornements, celle des sapeurs des grenadiers de la Garde (1). Le porte-hache en cuir noir est lui-même surchargé à l'extérieur d'un coffret de giberne. Il faut remarquer que le ceinturon du sapeur ne soutient rien, le sabre et la baïonnette étant fixés après le baudrier-porte-sabre; ce ceinturon sert simplement à ajuster le tablier.

C'est aux collections de petits soldats d'Alsace que nous sommes redevables des quatre types de sapeurs qui figurent sur notre planche n° 1, et qui n'ont pas encore paru dans notre publication n° 4 sur le Premier Empire. On peut les dater tous les quatre de 1809-1810. Il se trouve que tous les quatre ont les revers en pointe (2 parce qu'ils appartiennent à l'Infanterie légère, 1 aux régiments étrangers habillés suivant la même coupe et 1 au corps des Chasseurs de la Garde); mais il est bien entendu que dans tous les régiments d'Infanterie de ligne, le bas des revers est coupé carrément.

Passons aux détails. Le Caporal-Sapeur du régiment d'Isembourg (2^e Étranger) provient de la collection BOESWILLWALD, ainsi que celui du 5^e léger. Le premier porte l'uniforme des grenadiers du régiment; le second a des revers jaunes qu'il est seul, à notre connaissance, à porter dans son régiment. La collection CARL donne à la date de 1812 le même type avec les mêmes distinctives, mais avec l'habit-veste et les guêtres montantes. Le Sapeur du 15^e léger provient de la collection CARL, qui présente quelques divergences de détail avec les types de la collection WÜRTZ, utilisés par JOB. Enfin, celui des Fusiliers-Chasseurs de la Garde provient



Giberne porte-hache de Sapeur des Grenadiers de la Garde.

Tous les ornements en cuivre.

(1) Elle a paru sous cette dénomination dans la Garde Impériale de Fallou. Notre collègue ROUSSELOT, qui possède exactement la même banderolle, s'est demandé si cet objet aussi surchargé ne serait pas simplement de la Garde Nationale.

de la collection BOESWILLWALD, et je le crois très bon, car il concorde avec ce que l'on peut déduire des textes connus sur l'uniforme de ce corps (1).

Les Sapeurs ont survécu au Premier Empire et jusqu'à la fin du Deuxième Empire, ces têtes de colonne d'hommes barbus aux gigantesques bonnets de fourrure ont fait l'admiration et la joie des Français aux jours de revue. Leur fonction fut conservée dans l'armée de la Troisième République, mais leurs uniformes particuliers abolis; les haches elles-mêmes disparurent, et bientôt le sapeur ne se distingua plus que par l'insigne de son bras (les deux haches entrecroisées sous la grenade) et en grande tenue par le pompon tricolore de la section hors rang.

La vague de particularisme et de fantaisie qui suivit la Grande Guerre, l'esprit cocardier qui, depuis quelques années, se manifeste dans de nombreux corps, les heureuses tentatives de résurrection du panache auxquelles nous assistons, devaient logiquement aboutir à redonner un aspect particulier à cette escouade d'élite qui précède le corps à toutes les prises d'armes. C'est ainsi qu'on vit tout d'abord réapparaître les haches, puis les crispins, puis un embryon de tablier (celui du 8^e B. C. P. porté sur l'épaule que nous avons signalé), puis le tablier complet porté en Algérie d'abord (3^e étranger, 1937), enfin reparu en France (8^e R. I., à Cherbourg, 1939).

J'ai rassemblé sur la planche 2 quatre types actuels de sapeurs, tels que le public les a vus au cours de prises d'armes : celui du 23^e Régiment d'Infanterie de Forteresse de Haguenau (Régiment de la Lauter), celui du 8^e R. I. à Cherbourg au printemps 1939, enfin ceux du 1^{er} Régiment Étranger au défilé du 14 Juillet à Paris, et celui du 16^e B. C. P. de Toul au même défilé à Nancy.



Sapeurs du 23^e R. I. F. — 22 novembre 1938.

(1) Ce corps des fusiliers-chasseurs a été l'objet d'erreurs nombreuses. Il porte les épaulettes de chasseurs de la Garde (franges rouges, corps et tournante verts), alors que LIÉNHART et HUMBERT lui ont donné les épaulettes blanches à raies vertes analogues à celles des fusiliers-grenadiers, et que Maurice ORANGE, dans la Garde Impériale de Fallou, lui donne des épaulettes à franges vertes, corps et tournante rouges).

Rien de particulier au sujet du sapeur du 23^e R. I. F., que l'on peut rapprocher de celui du 172^e dessiné dans le dernier numéro du *Passepoil* par Maurice TOUSSAINT. En tenue d'hiver, il porte la ceinture kaki foncé par-dessus la capote. La très jolie photographie reproduite ci-contre montre le groupe des sapeurs du 23^e défilant à Strasbourg, à la prise d'armes du 22 novembre 1938. Les sapeurs du 8^e ont le manche de la hache en bois noir; ils portent les gants blancs sans crispins, alors que dans le même régiment la garde du drapeau a les gants blancs à crispins. Ils ont le ceinturon sans bretelle ni cartouchière. Notre planche se ressent d'avoir été tirée pendant la guerre. Par suite d'une erreur, la légende dans le dessin portait d'abord : « Sergent-Chef Sapeur »; c'était inexact : il s'agit d'un simple sapeur et les trois traits figurant des galons sur les manches doivent disparaître; on les a recouverts le mieux qu'on a pu avec la couleur kaki. Au contraire, la vignette ci-contre représente le chef du groupe des sapeurs, qui est un sergent-chef. Il porte le ceinturon-baudrier et la vareuse de sous-officier, avec bride d'épaulette en or, au lieu des pattes d'épaule en drap passepoilées de rouge du simple sapeur. Le numéro du collet et les haches des manches sont en drap rouge pour le sapeur et brodées en or pour le sous-officier. Remarquons le port des décorations et de l'insigne du régiment sur le tablier.

Tous les sapeurs du 1^{er} Étranger portent la barbe; leur armement comporte le pistolet seul, la baïonnette étant remplacée par une pioche fixée au ceinturon par l'étui de cuir du fer. La hache, en fer noirci, a son manche en bois blanc. Les sapeurs du 16^e B. C. P. ont les gants à crispins; l'équipement est en cuir noirci; ils ne portent pas le mousqueton, le manche de la hache est noir. L'insigne de sapeur est porté sur le bras gauche seulement (1).

15 août 1939 et 15 janvier 1940.

Commandant E.-L. BUCQUOY.



Sergent-Chef Sapeur du 8^e R. I. — 1939.

(1) Il s'est trouvé, sans que je l'aie cherché, que trois des corps que j'ai représentés soient titulaires de la fourragère rouge. Contrairement à ce que l'on indique quelquefois, le 1^{er} Étranger n'a pas la fourragère; j'avais aussi commis l'erreur et en avais marqué la place au crayon sur mon dessin, où l'on en voit encore la trace mal gommée; je m'en excuse.

L'UNIFORME DU CORPS DE SANTÉ DE LA MARINE

(PLANCHES HORS TEXTE N^{os} 3 ET 7)

(Suite de l'article paru dans le N^o 4 de 1939, p. 77.)

Une ancre sera placée dans chaque angle, et la broderie d'écusson au bas de la taille aura en totalité 115 millimètres de haut et 170 millimètres de large.

L'Habit uniforme des premiers chefs du Service de Santé portera au collet et au parement, dont la couleur a été déterminée ci-dessus, une broderie de 35 millimètres de largeur entourée d'une baguette unie et du câble et un écusson brodé au bas de la taille. L'uniforme des professeurs du Service de Santé portera les mêmes broderies que ci-dessus au collet, au parement et à l'écusson; la ganse du chapeau et la dragonne de l'épée seront pour les grades ci-dessus en grosse torsade or mat. L'habit des officiers de santé de 1^{re} classe portera au collet et au parement la baguette et le câble et, en outre, au collet seulement un rang de broderies de 35 millimètres de largeur. Les officiers de santé de 2^e classe porteront au collet la baguette unie et le câble et dans l'angle une ancre brodée. Pour les officiers désignés dans les deux paragraphes ci-dessus la ganse du chapeau sera en galon plat et la frange de la dragonne en petites torsades unies en or. L'uniforme des officiers de santé de 3^e classe portera dans l'angle du collet une ancre brodée sans baguette, la ganse du chapeau sera en galon, l'épée sera portée sans dragonne. Les officiers de santé pourront dans le cours du service, soit à terre, soit à bord, remplacer l'habit d'uniforme ou la redingote, par un habit de ville en drap bleu national garni de boutons uniforme et portant sur les parements les galons distinctifs de chaque grade (1).

Le 15 mai 1849. — Messieurs, il m'a été proposé d'étendre aux chirurgiens de la marine l'obligation de porter immédiatement l'uniforme de petite tenue déterminé par l'arrêté du 1^{er} décembre 1848. Je n'ai pas jugé qu'il y ait lieu de prescrire une semblable disposition. En conséquence, les officiers de santé ne seront pas astreints à prendre la grande et la petite tenue avant le 1^{er} janvier 1850.

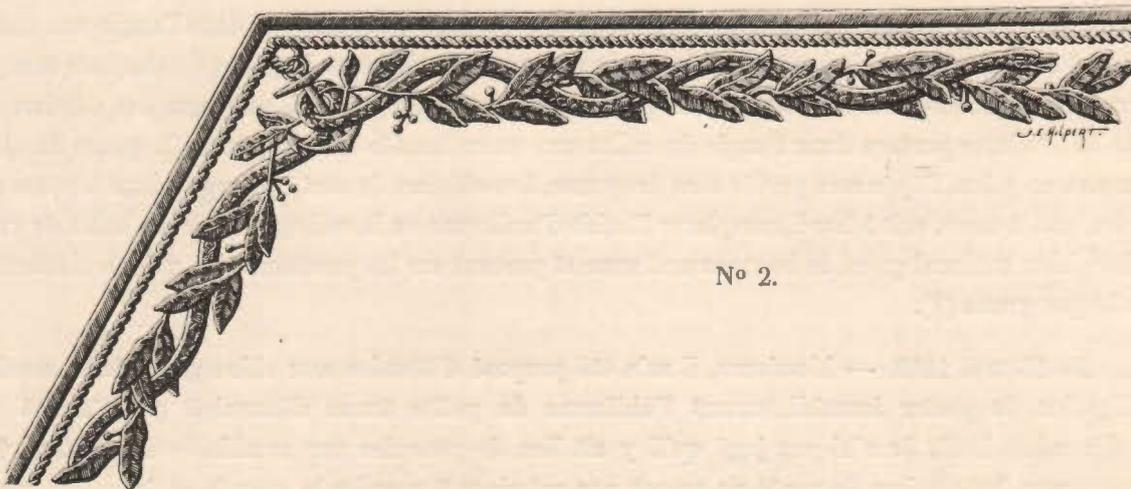
Le 5 décembre 1849. — La moustache et la mouche sous la lèvre inférieure sont interdites aux officiers et aspirants de marine, les cheveux ne dépasseront pas la partie supérieure du col, la barbe, taillée courte, pourra se porter en collier.

(1) Une lithographie en couleurs de Levert 1848, représentant les uniformes du Service de Santé de la Marine donne deux personnages en casquette, celle-ci bordée de velours rouge ce qui est nettement contraire au règlement.



N^o 1.

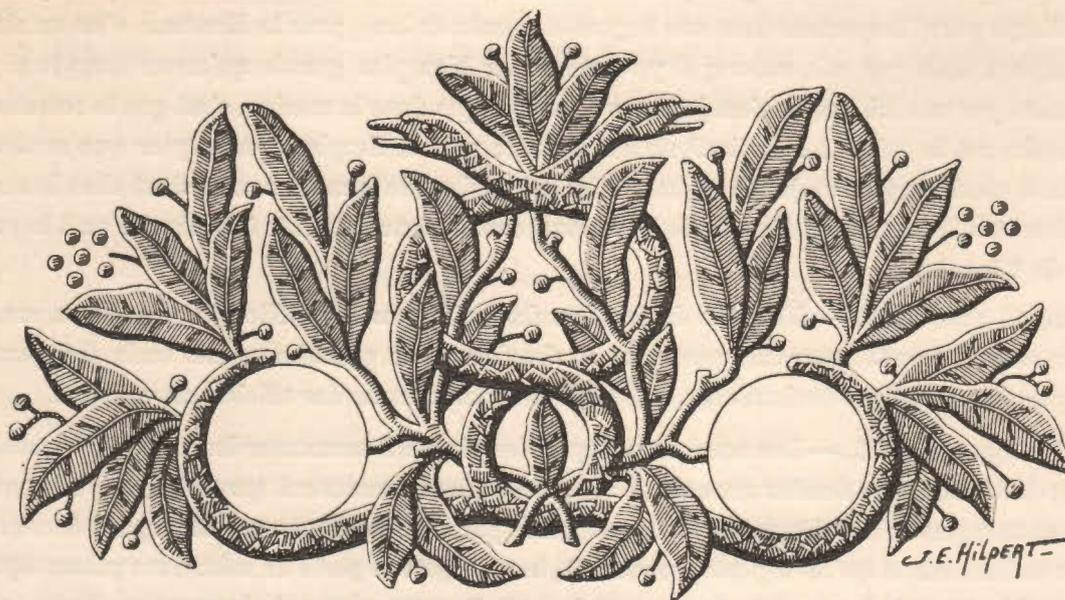
NOTA. —La broderie large doit être échancrée au collet comme le N^o 2. (Sic.)



N^o 2.

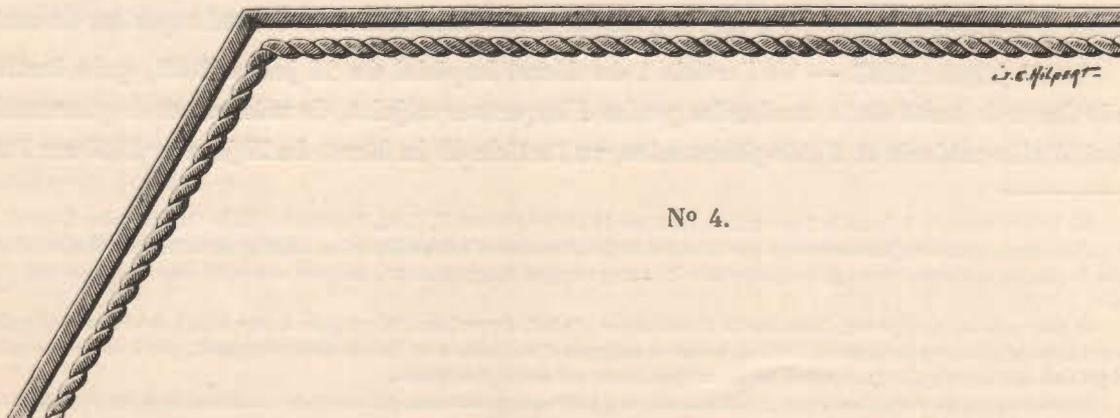
Dessins des Broderies des Uniformes du Service de Santé de la Marine complétant
l'Ordonnance du 1^{er} Février 1823.

Ces broderies, recherchées sans succès aux Archives de la Marine à Paris et à Brest, ont fini par être dénichées à Rochefort
et communiquées au D^r LOYER.



N° 3. — Écusson de taille.

Voici de nouveau l'avis de Quoy : « La révolution de 1848 modifia l'uniforme pour tous les corps, fit disparaître les revers rouges et le simplifia. On reconnaît assez bien à première vue la différence des grades, excepté pour celui d'inspecteur général avec ceux des médecins directeurs



N° 4.

dans les ports, la distinction est presque insaisissable, le faiseur du ministère ne m'ayant pas consulté. Elle git pour l'inspecteur dans une baguette à dents de loup, pour le directeur, c'est un simple câble. Si ce n'était que cela encore; il y a une erreur bien plus grande qu'on ne comprend pas, sanctionnée par une loi, qui ne s'est jamais vue encore que dans la marine, c'est que la retraite des deux grades est la même..... Un indigne ministre du nouvel Empire a osé signer que rendre les honneurs à un chirurgien-major de régiment (les chirurgiens de la marine assuraient alors le service des régiments d'infanterie et d'artillerie de marine) serait porter atteinte à la dignité ou à la prérogative de l'épaulette.

Le 17 avril 1850. — Nouvelle description des uniformes des différents corps de la marine, celle du corps de santé reproduit purement et simplement la précédente. Les seuls changements qu'on y trouve sont dans les broderies de l'habit de grande tenue des officiers de vaisseau.

Le 9 janvier 1853. — Des couronnes impériales viennent surmonter les ancres et s'installent dans les broderies. Les dessins annexés à cette ordonnance montrent que le caban, ce nouveau vêtement inauguré le 1^{er} décembre 1848, est fermé par des brandebourgs analogues à ceux des pelisses de hussards et qu'on le porte, col ouvert, la redingote se porte de même, ses galons équidistants, quel qu'en soit le nombre, descendent jusqu'à l'extrême bord de la manche. Enfin la casquette est toujours à cuve ample, mais elle a cessé d'être aussi rigide.

A ce moment furent créés les grades de directeur du Service de Santé et de chirurgien principal; leur uniforme fut réglé **le 9 mai 1854.** — Les marques distinctives du nouveau grade de directeur du Service de Santé seront dans toutes les tenues, sauf la couleur du collet et des parements, et le dessin spécial des broderies, les mêmes que celles affectées au grade de directeur des constructions navales. L'uniforme de chirurgien principal sera entièrement conforme dans toutes les tenues à celui de médecin et de chirurgien professeur.

Le 5 décembre 1861. — La petite tenue des officiers généraux et fonctionnaires ayant assimilation de contre-amiral est modifiée ainsi qu'il suit : Broderies substituées au galon de la casquette, broderies également substituées aux galons de la redingote et de l'habit de ville (1).

Le 14 juillet 1865. — L'avancement dans le corps de santé n'est plus uniquement au concours et en même temps sont créés : le grade de médecin en chef et le Conseil supérieur de santé.

Le 16 janvier 1867. — Vu l'article 1 du décret impérial du 14 juillet 1865, qui a institué dans le Corps de santé de la marine les grades d'inspecteur adjoint, de médecin et de pharmacien en chef, d'aide-médecin et d'aide-pharmacien, vu l'article 49 du décret du 29 janvier 1853 sur l'uni-

(1) Lettre envoyée à Brest le 2 novembre 1862 par le Major général P. I. AL. DAURIAC à M. le Commissaire Général :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Amiral Préfet Maritime m'a donné les ordres les plus formels comme Major Général, pour que je punisse sévèrement tout officier, quel que soit le corps auquel il appartienne, qui sera rencontré dans une tenue non réglementaire.

Je vous prie en conséquence, Monsieur le Commissaire général, de vouloir bien rappeler à tous les officiers et employés placés sous vos ordres qu'il est expressément défendu de porter la casquette d'uniforme avec des vêtements bourgeois, que le cache-nez noir est le seul qui soit autorisé et qu'enfin le caban est le seul pardessus qui soit réglementaire.

Veillez également les prévenir que je n'hésiterai pas à sévir contre tous ceux qui seront en contravention à ces dispositions. Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

forme des divers corps de la marine, portant que les costumes des agents non spécifiés audit décret sont réglés par le ministre d'après la double assimilation du corps et des grades, arrête :

ART. 1. — L'uniforme des inspecteurs adjoints sera conforme dans toutes les tenues à celui des directeurs du Service de Santé, toutefois, suivant que les inspecteurs adjoints proviendront de la ligne médicale ou de la ligne pharmaceutique, le collet et les parements seront dans le premier cas en velours cramoisi et dans le second cas en velours vert clair.

ART. 2. — L'uniforme du médecin en chef et du pharmacien en chef sera conforme pour toutes les tenues à celui que le décret du 29 janvier 1853 attribue aux premiers médecins et pharmaciens en chef.

ART. 3. — Les aides-médecins et les aides-pharmaciens porteront dans toutes les tenues l'uniforme fixé par le décret du 9 janvier 1853 pour les chirurgiens et pharmaciens de 3^e classe.

Le 10 octobre 1870. — Les emblèmes impériaux sont enlevés sur les uniformes de tous les corps de la marine, sur tous les objets d'armement et d'équipement, aucun autre emblème ne leur sera substitué.

Le 7 février 1873. — Les officiers de tous grades des différents corps de la marine et les aspirants sont autorisés à porter un veston en drap bleu avec attentes sur les épaules s'il y a lieu, et garni de deux rangées de gros boutons, poche de chaque côté à la hauteur du dernier bouton. Poche inclinée côté gauche en arrière et à mi-distance entre 2^e et 3^e bouton. Marques distinctives, les mêmes que sur la redingote. Ce veston est donc ouvert et croisé. Chemise à col rabattu, petite cravate noire sous le col. Il sera porté en rade et à la mer pendant le quart, mais seulement pendant la nuit et dans toutes les circonstances où le service n'impose pas d'être armé. Interdiction de la porter à terre et dans l'intérieur des arsenaux.

Le 25 février 1876. — Le pantalon de casimir blanc des officiers généraux est supprimé. L'habit de petite tenue sans broderie cesse d'être réglementaire, sauf pour les officiers généraux et les aspirants de 1^{re} classe. La redingote avec épaulettes remplacera dorénavant cet habit pour les diverses tenues où il était porté, soit avec le chapeau monté, soit avec la casquette. Le caban actuel sera remplacé par un caban ayant quelque ressemblance avec celui des officiers d'infanterie. Ce vêtement peut être porté avec ou sans insignes, avec ou sans pèlerine. Quant au veston, dont l'usage a été autorisé par un arrêté ministériel en date du 7 février 1873, on pourra continuer à le porter à bord. Les insignes des officiers supérieurs comprendront désormais un intervalle entre le troisième et le quatrième galon (6 mm.), tandis que les intervalles entre les autres est de 2 millimètres seulement. *Caban* : drap bleu, brides d'épaule et marques distinctives des grades amovibles et fixées au moyen de passants et de boutons. Les devants croisent sur la poitrine et boutonnent sur le côté droit au moyen de cinq gros boutons noirs cachés sous une fausse patte. La coupe, la dimension et les détails du caban et de la pèlerine à capuchon sont semblables à ceux de la capote d'infanterie de marine. La redingote est fermée.

Le 28 mai 1881. — Les officiers des différents corps de la marine sont autorisés à porter toute la barbe, qui ne doit pas avoir plus de 6 centimètres et être entretenue avec soin. La moustache ne sera pas portée sans la barbe.

Le 31 mai 1882. — Mise en service pour l'été de la casquette de toile blanche avec couvre-nuque facultatif et jugulaire de cuir verni, mêmes insignes que sur la casquette bleue, à l'exclusion de l'ancre brodée. Le casque de liège sans aucun insigne sera porté aux colonies.

Le 25 février 1889. — Dans toutes les circonstances où les officiers de marine porteront l'épaulette, les officiers supérieurs et subalternes des corps assimilés porteront sur chaque épaule une patte mobile en étoffe de même espèce et même couleur que le parement, montée sur armature rigide, doublée en drap bleu. Un bouton à la partie supérieure et garnie en dessous d'agrafes pour la fixer sur l'épaule, bordé d'un guipé de cannetille mat de 7 millimètres, paillettes et baguettes plates au passé. Pour les officiers supérieurs, d'un guipé de cannetille mat de 3 millimètres. Pour les officiers subalternes, d'une baguette plate au passé, de 3 millimètres. La broderie et l'encadrement sont en or.

Le 8 août 1889. — Le veston autorisé le 7 février 1873 est supprimé et remplacé par un veston fermé bleu de drap ou de flanelle avec une rangée de cinq boutons, col rabattu, pas de boutons derrière, insignes de grade, attentes conformes aux règlements en vigueur. — Le casque colonial sera à bords évasés avec une jugulaire en tresse plate, blanche, fixée à des crochets intérieurs.

Le 10 avril 1890. — L'École du Service de Santé de la marine est fondée à Bordeaux, à l'instar de l'École de Lyon et les médecins de la marine cessent de faire leurs études au hasard des ports et des embarquements et de ne soutenir leur thèse de doctorat qu'à un âge souvent avancé.

Le 23 juillet 1890. — L'uniforme des élèves du Service de Santé de la marine est fixé ainsi : Petite tenue : casquette, redingote, pantalon comme les médecins et pharmaciens. Un galon de 6 millimètres sur la casquette, parements velours cramoisi ou vert clair surmonté d'un galon de 6 millimètres, mi-partie or et soie rouge ou verte, ceinturon soie noire, épée sans dragonne, caban et pèlerine modèle réglementaire.

Le 3 juin 1891. — Décret, suivi de l'arrêté du 6 juin 1891, reprenant tout ce qui a été établi pour l'uniforme depuis 1853, qui peut donc être résumé : Couleur du collet et des parements : cramoisi et vert clair en velours. En grande tenue : un habit bleu boutonnant droit sur la poitrine au moyen de neuf gros boutons, collet montant et échancré, parements ronds et fermés en dessous par deux petits boutons, basques à retroussis. Broderies du grade au parement, au collet et à la taille, ancres aux retroussis, pas de pattes de poches. Bande d'or sur les coutures latérales du pantalon. Chapeau monté noir et uni, sans glands, cocarde de 80 millimètres aux couleurs nationales. Chapeau bordé d'un galon de soie noire à dentelures. Petite tenue : redingote fermée, portée avec ou sans pattes d'épaules. Casquette molle, petite de cuve portée un peu bahutée (aucune dimension n'est fixée). Veston, manteau et pèlerine à capuchon déjà décrits.

Le 21 juillet 1900. — La réorganisation des corps assimilés qui assimile complètement aux officiers généraux ceux qu'on appelait les hauts fonctionnaires du Corps de Santé entraîne quelques modifications de l'uniforme. Les broderies du plastron de l'habit sont supprimées, ainsi que la baguette et le câble brodés des retroussis. Le chapeau est du modèle dit « Général ». Il est bordé d'un galon plat en or et d'un dessin semblable à celui de la casquette de petite tenue. L'inspecteur général porte en grande tenue une ceinture du modèle de celle des vice-amiraux en soie ponceau et or. Cette ceinture est munie à chaque extrémité d'un gland en or avec trois étoiles en argent massif, sur la tête de chaque gland. Les directeurs du Service de Santé portent en grande tenue une ceinture semblable à celle des contre-amiraux, en soie bleue et or munie à chaque extrémité d'un gland en or, avec deux étoiles en argent massif sur la tête de chaque gland. Le grade de médecin et de pharmacien en chef de 2^e classe est créé. Il reçoit sur l'habit, au collet et à la taille, les broderies de médecin en chef de 1^{re} classe et aux parements les broderies de médecin de 2^e classe. Le grade de médecin et de pharmacien de 3^e classe apparaît aussi : ils porteront le même habit que les médecins et pharmaciens de 2^e classe, mais il ne comportera que la baguette avec ancre et câble et au collet seulement. Enfin, par ce même décret, les chaussures en cuir ou en toile blanche avec la petite tenue d'été sont autorisées. Port de la barbe libre.

Le 13 mai 1902. — Le Corps de Santé reçoit les épaulettes semblables à celles des officiers de marine mais sans ancres. Le veston blanc semblable à l'autre, mais avec col droit et attributs de grade amovibles, est établi pour la petite tenue d'été. Sur le veston et le caban, le velours est réduit à une bande dépassant les galons de 10 millimètres. Brides d'épaule et dragonne en poil de chèvre pour les élèves du Service de Santé de la marine.

Le 4 août 1903. — Suppression de la grande tenue pour tous les corps par mesure d'économie.

Le 18 avril 1904. — Rétablissement du chapeau monté et du ceinturon brodé bleu et or supprimés ci-dessus. La grande tenue reste supprimée.

Le 5 février 1912. — Sur le veston blanc les insignes du grade sont portés par une patte d'épaule mobile dont le fond est en velours du corps.

Le 12 mai 1912. — Rétablissement de la grande tenue.

Le 7 décembre 1915. — La grande tenue cessera d'être portée pendant la durée des hostilités.

Le 18 avril 1918. — Pour les officiers généraux, les insignes du grade seront remplacés sur la redingote et sur le veston par des étoiles d'argent au nombre de deux ou trois sur les manches et sur le collet, un écusson distinctif du corps. Sur les manches du veston ou du manteau, une patte de velours cramoisi ou vert clair.

Pour les officiers de tous grades, le veston sera ouvert et croisé en drap bleu ou flanelle bleue, quatre boutons uniforme de chaque côté en lignes parallèles : parements, insignes de grade, brides d'épaule conformes au règlement en vigueur. Le veston blanc reste fermé.

Le 15 juin 1923. — Tenue de transition : Veston ouvert. Redingote fermée. — Grande tenue provisoire avec la redingote. Épaulettes et contre-épaulettes.

Le 11 avril 1926. — La redingote est ouverte, croisée, en drap bleu, doublée d'étoffe noire, avec deux boutons de 21 millimètres au bas de la taille, la longueur de la jupe est telle que le bord inférieur arrive à environ 2 centimètres au-dessus du genou. Parements et marques distinctives du grade. Portée avec ou sans épaulettes, suivant les circonstances.

Suppression des contre-épaulettes : Épaulettes en or mat, corps et écusson à forme bombée, à galons dits en trait coteliné, sans dessins ni broderies, à grosses torsades pour officiers supérieurs; petites torsades pour officiers subalternes.

Veston blanc tombant à la hauteur de la fourche du pantalon, ouvert à une seule rangée de quatre boutons, insignes du grade sur les pattes d'épaule.

Le 22 septembre 1927. — Casquette en drap bleu de forme circulaire rigide, fond entre 25 et 26 centimètres, écusson de drap bleu, feuilles de laurier entourant une ancre; le tout brodé or, coiffe blanche pour l'été (1).

Nous sommes arrivés à l'uniforme actuel (2), qui est régi par l'arrêté du 22 janvier 1931, et qui comprend : L'habit de soirée en drap bleu marine, avec parements en velours cramoisi ou vert clair, entourés d'une baguette brodée pour les officiers subalternes; d'une baguette et d'un câble pour les officiers supérieurs, sans velours et avec étoiles pour les officiers généraux. Pattes d'épaules en velours de la même couleur que les parements, portant les galons du grade, gilet blanc, pantalon à bandes d'or. L'habit est remplacé par le spencer blanc en tenue d'été, avec pattes d'épaules en velours portant les galons du grade. La redingote, le veston, les épaulettes, le chapeau, la casquette décrits au cours de notre revue des règlements. Le caban est ouvert, comme le veston et la redingote (quatre boutons en V de chaque côté), la cravate est noire, nœud papillon, avec l'habit de soirée, régates avec les autres tenues. Le casque colonial est du modèle anglais. Enfin, l'ancienne pèlerine est remplacée par la pèlerine-cape fermée par une gourmette métallique dorée.

Voici pour terminer l'équivalence des grades du Service de Santé de la Marine :

Médecin ou Pharmacien, Inspecteur général ou Général de 1 ^{re} classe . . .	= Général de Division.
Médecin ou Pharmacien, Directeur ou Général de 2 ^e classe	= Général de Brigade.
Médecin ou Pharmacien en chef de 1 ^{re} classe	= Colonel.
Médecin ou Pharmacien en chef de 2 ^e classe	= Lieutenant-Colonel.
Médecin ou Pharmacien, Professeur ou Principal	= Commandant.
Médecin ou Pharmacien de 1 ^{re} classe	= Capitaine.
Médecin ou Pharmacien de 2 ^e classe	= Lieutenant.
Médecin ou Pharmacien de 3 ^e classe ou Aide-Médecin, Aide-Pharmacien . .	= Sous-Lieutenant.

D^r LOYER.

Médecin en chef de la Marine.

FIN

(1) M. Goichon fait remarquer que sur la planche 7 pour le médecin de 1928 il s'est conformé au règlement en mettant les galons sur fond de velours. En pratique très souvent les tailleurs cousent les galons sur le drap du fond et mettent un liseré de velours simplement au dessus et au dessous de l'ensemble des galons.

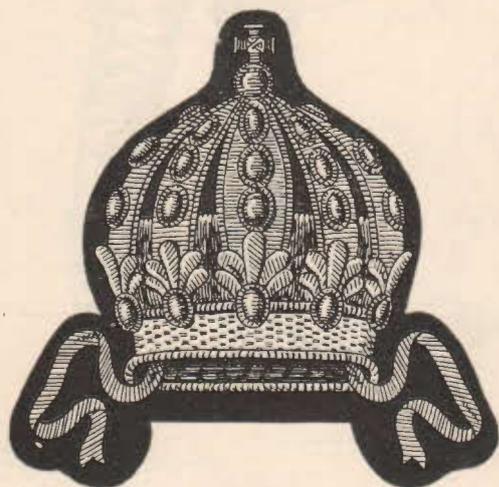
(2) Nous renvoyons, pour le détail des uniformes actuels, au texte si complet du Commandant Bucquoy et aux planches si claires de M. Maurice Toussaint, dans leur ouvrage : *Uniformes de l'Armée Française : Terre-Mer-Air. — 1935.*

LES TENUES DE LA SECONDE GARDE IMPÉRIALE

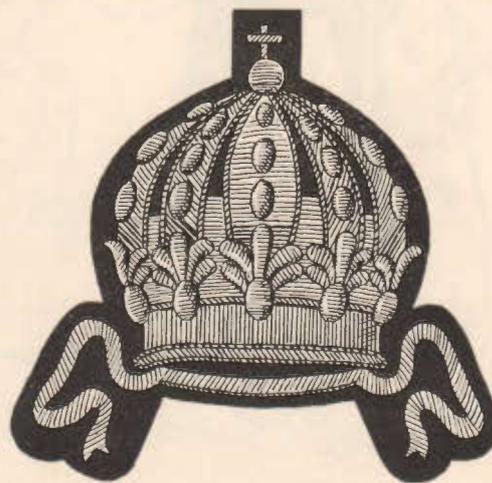
LES GUIDES DE LA GARDE

(Suite de l'article paru dans le N^o 4 de 1939, page 85.)

Adjudant sous-officier. — L'une de nos planches hors texte donne la grande tenue de l'adjudant telle que la décrit le Règlement de 1857 (1). Il y a lieu de noter que ses vêtements sont en drap fin; que le tressage des effets est en poil de chèvre jaune; que les soutaches et le gland du colback, ainsi que le cordon-fourragère sont mélangés de 2/3 d'or et de 1/3 de laine jaune, que ses buffleteries sont en cuir verni noir, la sabretache de grande tenue étant celle de la troupe, et celle



Officier supérieur (or).



Troupe (laine jaune d'or).

Ornement de shabraque des Guides.

de petite tenue étant en cuir verni noir comme pour les officiers. Quant au bonnet de police, le premier modèle, soutaché comme celui de la troupe, a le gland et les soutaches mêlés de 2/3 d'or et de 1/3 de jaune d'or. Par contre, le modèle de 1860 est soutaché d'or et de garance.

(1) Nous avons établi l'adjudant de notre hors texte d'après le règlement, et aussi d'après deux tableaux de Rouffet, exposés au Salon de 1906 : « Les Sapeurs des Guides de la Garde (1856) » et « Le Régiment des Guides (1868) ».



Maréchal des logis. Tenue de ville (1857-1870).



Adjutant-sous-officier. Petite tenue (1870).

D'après des photographies.

Petit shako recouvert en toile vernie noire, rabat bordé d'un petit ruban de soie noire. Pompon jaune d'or. Pelisse vert foncé; tresses, brandebourgs, cordon jaune d'or; fourrure noire; le parement est bordé d'une tresse jaune d'or et la bande de fourrure d'une pique également jaune d'or; au-dessus, galon de grade en or, à lézardes, liseré de drap garance; chevron d'ancienneté en galon d'or cul-de-dé; boutons en cuivre. Pantalon garance, passepoil vert foncé, bandes jaune d'or. Dragonne, bélières et courroies de sabretache en cuir verni noir. Sabretache en cuir verni noir, l'ornement (non visible) en cuivre (armes impériales). (Cette sabretache n'est pas prévue pour les sous-officiers autres que l'adjutant, au règlement de 1857; elle était toutefois tolérée pour la tenue de ville.) Gants blancs. Sabre Mle 1822.

Képi écarlate, bandeau vert foncé; toutes les soutaches et le nœud hongrois en or mêlés de 1/3 de garance.

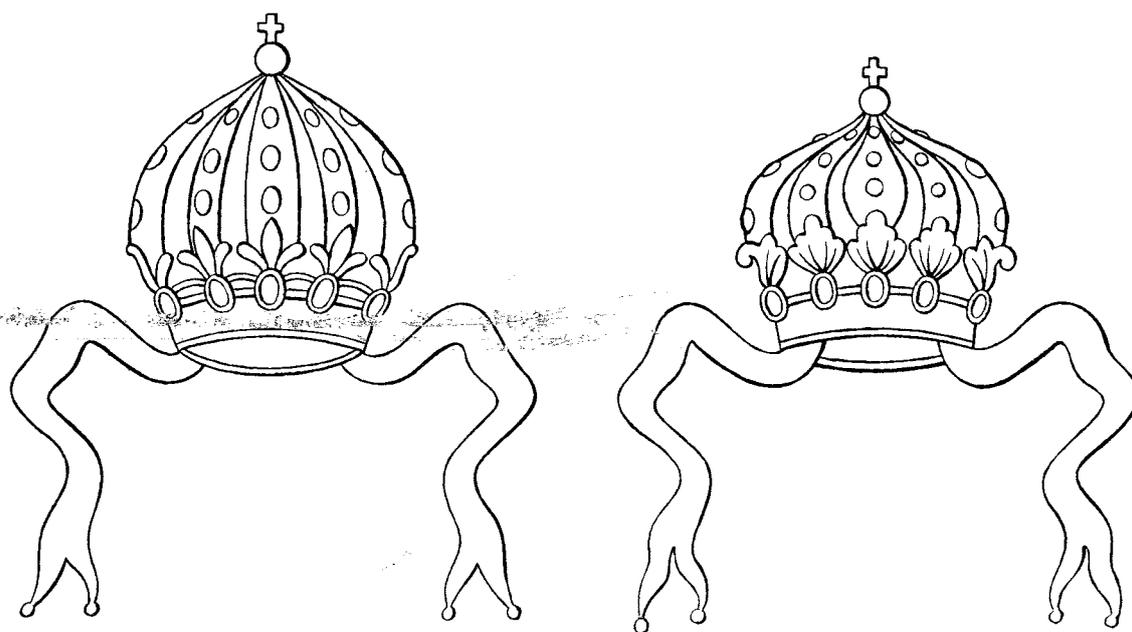
Dolman vert foncé, collet en drap du fond, parement garance (non bordé d'une tresse noire); brandebourgs et tresses en poil de chèvre noir; boutons dorés; nœud hongrois en argent (sans mélange de couleur).

Pantalon garance, passepoil vert, bandes jaune d'or. Grandes bottes fauves (tolérées en campagne, 1870).

Le colback de l'adjudant a le pompon blanc, cas unique dans le régiment.

Le règlement ne prévoit pas de dolman de petite tenue pour l'adjudant. Une photographie, datée de 1870, que nous reproduisons en noir, prouve que l'adjudant faisait néanmoins usage d'un dolman semblable à celui des officiers, tressé en noir avec nœud hongrois du grade en argent, et ce malgré l'interdiction de porter autre chose que le triple galon de sous-officier. Il porte également un képi semblable à celui adopté, à la fin de l'Empire, par les officiers.

En tenue de ville : schako de sous-officier à pompon blanc ; dolman de grande ou de petite tenue, pantalon d'ordonnance ; ceinturon, sabretache et dragonne en cuir verni noir.



Différence de tracé des couronnes impériales sur les flammes de trompette.

Guides.

Autres corps de la Garde.

Sapeurs. — Le régiment reçut un peloton de sapeurs au plus tard à son entrée dans la Garde (12 sapeurs et 1 brigadier).

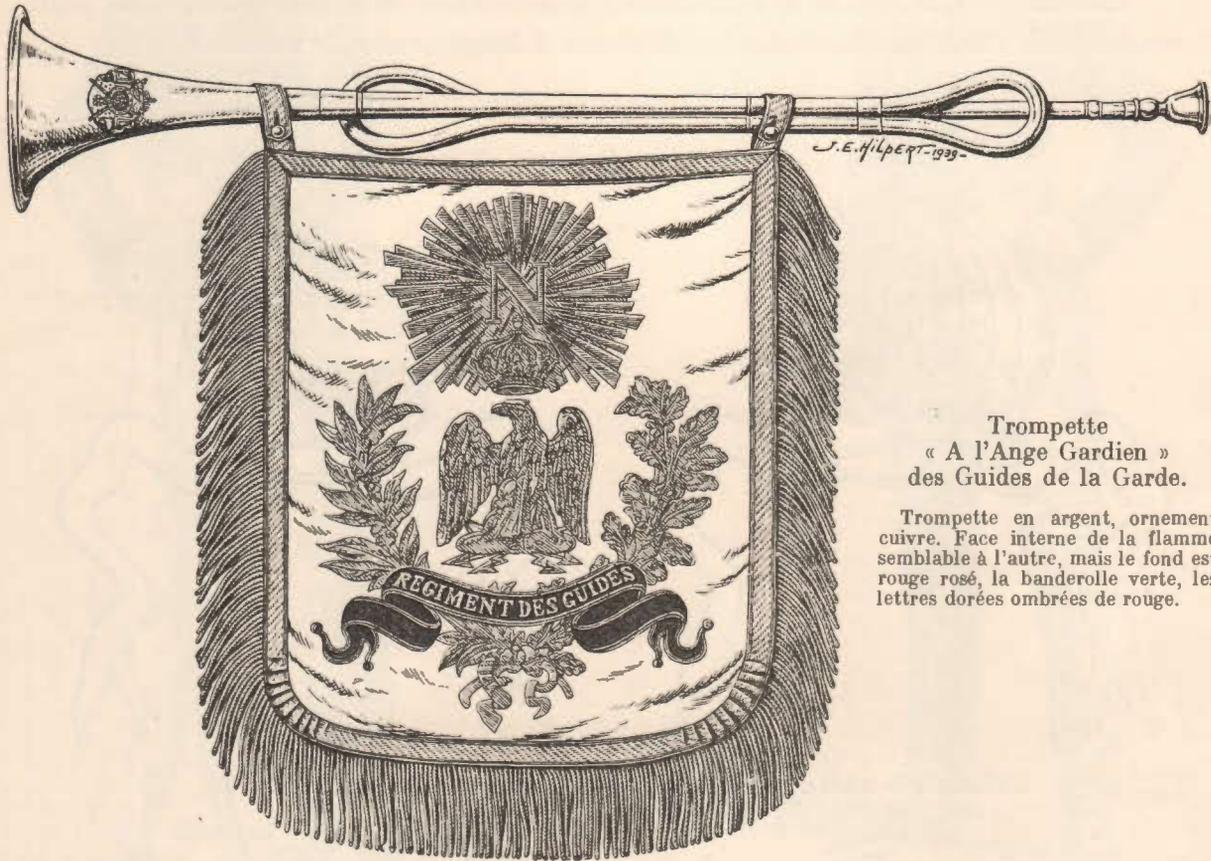
Le Règlement de 1857 leur attribuait comme insignes 2 haches croisées surmontées d'une couronne impériale, brodées, sur les manches, en laine jaune d'or, et une hache « du modèle existant au corps » portée en bandoulière avec une bretelle en buffle.

Nous savons, en outre, que les sapeurs étaient dotés de gants à crispins blancs et portaient la barbe (1).

(1) D'après le tableau précité de Rouffet, « Les Sapeurs des Guides de la Garde ». Nous avons, en outre, utilisé pour notre reproduction un mannequin de la collection Fatter, à Strasbourg, et un autre de la collection Brunon, naguère reproduit dans l'*Illustration*.

Trompettes. — A leur entrée dans la Garde, les trompettes ont la tenue de 1853. De 1854 à 1857, cette tenue subit, comme celle de la troupe, un certain nombre de modifications :

Le dolman reçoit, en 1854, 5 rangées de boutons et des chamarrures entre les brandebourgs. Le plumet noir et rouge est remplacé, dès la fin de 1854, par un plumet surmonté de plumes flottantes, de 25 cm. de haut, mais qui, à l'encontre du règlement, est blanc avec la base écarlate



Trompette
« A l'Ange Gardien »
des Guides de la Garde.

Trompette en argent, ornement cuivre. Face interne de la flamme semblable à l'autre, mais le fond est rouge rosé, la banderolle verte, les lettres dorées ombrées de rouge.

et qui paraît avoir subsisté jusqu'en 1870. A la même époque, le pompon du colback devient rouge, à l'encontre du règlement. Enfin, le collet du dolman prend la couleur du fond, comme pour la troupe. Il existe au Musée de l'Armée un petit tableau qu'il faut dater de 1854 ou du début de 1855, et qui représente un trompette dans cette tenue. M. Rousselot l'a reproduit page 21 :

Colback noir; pompon rouge; flamme écarlate galonnée en jaune d'or; jugulaire en cuivre. Plumet blanc à base rouge. Cordon de colback jaune d'or. Dolman écarlate, collet de même, parement vert foncé; toutes les tresses (y compris celles du collet et du parement) jaune d'or; boutons en cuivre. Pantalon vert foncé, passepoil écarlate, bandes jaune d'or. Buffletererie blanche, ornements en cuivre. Giberne porte-musique : flancs en cuivre; patelette en cuir verni noir, ornement et bordure en cuivre. Gants blancs. Trompette en cuivre; cordon jaune d'or, vert et blanc (réglementaire). Schabraque et porte-manteau écarlates, ornements et galonnage vert foncé; selle fauve; entrejambes en cuir noir. Bride en cuir noir, ornement de croisière, boucles et passants en cuivre; frontail en buffle blanc; dessus de tête à écailles de cuivre; mors de bride en fer, bossettes en cuivre; croissant de sous-gorge en cuivre; courroie de poitrail en cuir noir, ornement en cuivre. Cheval gris clair.



*Trompette des Guides de la Garde. Grande tenue (1854).
(Tableau de Vollier, Musée de l'Armée.)*

La pelisse est mise en service en 1855; elle est écarlate à tresses jaune d'or. Nous trouvons cette tenue portée par le brigadier-trompette qui accompagne le colonel Fleury dans le tableau d'A. Dedreux. Le plumet est blanc à base rouge, le pompon est rouge; le collet écarlate et le parement vert sont encore galonnés de jaune d'or, et les manches portent les galons de brigadier en laine jaune d'or; la pelisse ne porte non plus aucun galon de fonctions; le cordon de trompette paraît être or, rouge et vert. L'équipage de cheval est écarlate galonné de vert (1). (Fig. de la page 23.)

En 1856, très probablement, et sans doute peu après la création des classes de musiciens, les trompettes ont reçu un insigne assez curieux et non prévu par le règlement. Le collet est bordé d'un galon d'argent cul-de-dé à sa partie supérieure; la tresse du bas du collet est supprimée; un galon d'argent semblable borde le parement à la place de la tresse jaune (2). Quant à la pelisse, elle reçoit au collet et au parement, en place de la tresse jaune, une « tresse au boisseau » tricolore (celle-ci réglementaire). C'est avec ces particularités de galonnage, en conservant le plumet blanc et rouge et le pompon rouge, qu'apparaît le trompette des Guides dans le grand recueil d'A. Dumaresq, où il est dessiné à la date de 1856.

Nous pensons que cette tenue a été portée sans modification jusqu'en 1870. Ajoutons que les trompettes reçurent en 1855 les vestes garance à patte de collet verte, abandonnées par les musiciens, ce que sanctionne le règlement de 1857; qu'ils n'ont vraisemblablement jamais porté certaines particularités prescrites par ce même règlement : plumet et pompon semblables à ceux de la troupe; tresse tricolore au collet et au parement du dolman; cordon de trompette en laine tricolore; chamarrure tricolore à la flamme de colback.

D'après Dumaresq, la trompette en usage, du modèle général, est munie d'un cordon jaune, vert et blanc. En grande tenue, elle s'orne d'une flamme de trompette, décrite au règlement de 1857, en drap vert foncé, galonnée et ornée de jaune d'or. Cette flamme est semblable à celle des autres régiments de cavalerie de la Garde; toutefois, la couronne impériale qui surmonte l'N a, pour le régiment, la forme particulière, effilée du haut, que nous avons déjà signalée comme spéciale aux Guides, alors qu'elle est arrondie pour les autres corps de cavalerie de la Garde (3) Elle doit dater de 1855 ou 1856.

Au début de 1855, le régiment reçut 18 grandes trompettes en argent, du modèle dit « à l'Ange gardien » (ce fut, paraît-il, un cadeau de la reine d'Angleterre). Elles ne furent portées que dans de rares circonstances, en grand gala. Cette trompette se portait aux Guides sans cordon, et munie d'une flamme de trompette d'assez grandes dimensions, richement brodée, vert moyen.

(1) D'après une copie existant au Musée de l'Armée. Ce dernier Musée possède également un cordon de trompette des Guides or, rouge et vert, qui confirme celui du tableau de Dedreux.

(2) Il y a lieu de remarquer que si le règlement de 1857 prescrit que le dolman des trompettes sera galonné d'une tresse plate tricolore — qui n'a jamais été portée — sur le collet et les parements, les « Devis et Tarifs des Effets d'habillement », insérés au *Journal Militaire*, 1858, 2^e semestre, à la date du 1^{er} novembre 1858, portent cette mention :

Trompettes : Tresse mélangée aux trois couleurs aux parements et collet du dolman; néant pour les Guides; 2 m. 400 pour chasseurs à cheval, artillerie à cheval et à pied et train.

(3) D'après plusieurs exemplaires connus, dont l'un figure au Musée de l'Armée.

d'un côté, cramoisi assez clair de l'autre, avec broderies jaune d'or brodées à l'effet, galonnage et franges jaune d'or; la face verte porte une banderolle cramoisie, la face cramoisie une banderolle verte, ces deux banderolles portant en jaune d'or l'inscription : « Régiment des Guides ». La planche hors texte n^o 12 (19^e année) reproduit une face de cette flamme d'après un exemplaire existant au Musée de l'Armée et provenant de la collection du Prince de la Moskowa et le dessin page 20, donne l'autre face.

Le brigadier trompette a porté, après 1855, les galons de maréchal des logis. Son dolman et sa pelisse existent, pièces rarissimes, dans la collection Fatter, à Strasbourg; ils sont galonnés comme ceux des trompettes et portent le galon de maréchal des logis en or. C'est, d'après ces effets, et, d'autre part, d'après le trompette de Dumaresq, que nous avons reconstitué ce type inédit dans l'un de nos hors texte.

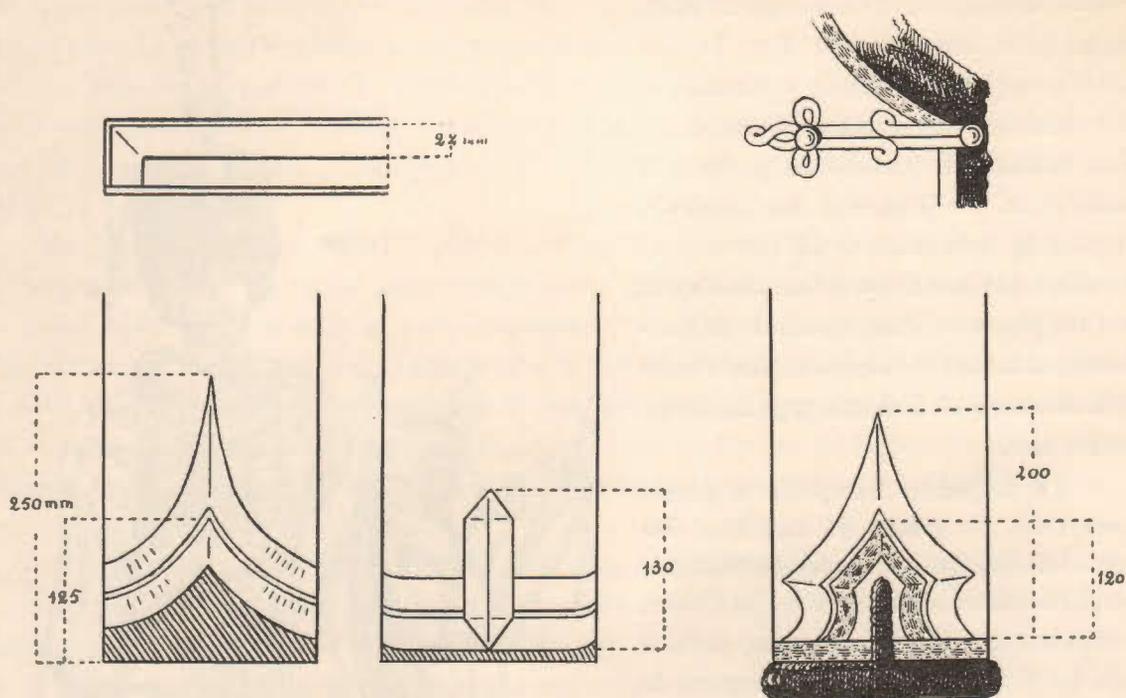
En ce qui concerne le harnachement, tous les documents donnent schabraque et porte-manteau écarlates galonnés de vert foncé, comme en 1853. C'est bien ainsi qu'ils sont mentionnés dans le « Descriptif sommaire du harnachement » du 5 mai 1857. Le règlement d'habillement du 15 juin 1857 les donne, inexactement, en drap écarlate galonnés de jaune d'or, ce qui n'a jamais été porté, mais a induit en erreur nombre de dessinateurs.

En 1867, à la suppression de la musique, les trompettes furent commandés par un brigadier trompette et un



Brigadier-trompette. Grande tenue (1855).
(Tableau de A. Dedreux.)

Colback noir, pompon rouge; flamme écarlate, galonnage et gland jaune d'or; jugulaire et tulipe en cuivre. Plumet blanc à base écarlate. Cordon de colback jaune d'or. Dolman écarlate; collet écarlate, parement vert foncé; toutes les tresses, y compris celle du collet et du parement, et les galons de brigadier, jaune d'or; boutons en cuivre. Pelisse écarlate, tresses et galons de grade jaune d'or; boutons en cuivre; fourrure noire. Pantalon vert foncé, bandes jaune d'or. Buffleteries blanches, ornements en cuivre. Sabretache écarlate, galonnage jaune d'or, petite bordure en cuir jaune d'or, ornement central en cuivre. Trompette en cuivre. Cordon or, rouge et vert. Equipage de cheval et harnachement : comme le trompette de 1854. Cheval gris clair.



Dolman et pelisse de brigadier-trompette (Coll. Fatter).

Collet. — Fond et passepoil écarlate, galon d'argent à cul-de-dé; dans le bas, une soutache jaune d'or rejoignant le papillon du dos.

Parement. — En drap vert surmonté du galon d'argent à cul-de-dé, puis du galon de grade or à lézardes (les deux de 22 mm.).
A la fente de la manche, une tresse plate au boisseau de 15 mm., en laine jaune d'or.

Encolure de pelisse. — Tresse tricolore au boisseau de 15 mm. Tresse de bordure verticale jaune d'or au boisseau de 15 mm.

Parement de pelisse. — Le long de la fourrure, tresse plate au boisseau tricolore, de 15 mm., surmontée du galon de grade or à lézardes de 22 mm.

NOTA. — Mêmes détails pour le trompette, moins le galon de grade or.



Dessin du galon tricolore au boisseau.

Le noir correspond au bleu foncé, le gris au rouge, le blanc au blanc.

Nous remercions M. Feist d'avoir eu la patience de dessiner ce galon oublié aujourd'hui qui fut le galon tricolore de la cavalerie légère et de l'artillerie à cheval, et dont les derniers se voyaient encore vers 1909 sur quelques dolmans de trompettes de chasseurs.

trompette maréchal des logis (1). Le premier porta la tenue des trompettes avec les galons de son grade, jaunes, surmontant les galons de fonction (argent au dolman, tricolore à la pelisse). Le trompette maréchal des logis portait un galon d'or au boisseau remplaçant la tresse du collet et du parement au dolman et à la pelisse, et, en plus, les insignes de son grade en galon d'or à lézardes (2).

Timbalier. — Le régiment avait un timbalier à cheval. Le comte de Comminges, sous-lieutenant au corps en 1855, signale son existence à son arrivée au régiment (3). Il existait du reste avant l'entrée dans la Garde, et il a dû être conservé jusqu'à la suppression de la musique.

Notre planche hors texte reproduit l'aspect de ce timbalier tel que l'ont noté des collections contemporaines de petits soldats d'Alsace; les tabliers de timbales de notre personnage existaient dans la collection du baron Corvisart et ont été reproduits en noir dans l'ouvrage du capitaine Richard sur la Garde Impériale.

Musiciens. — Le décret de création de la Garde impériale du 1^{er} mai 1854 et le décret sur la composition des musiques de la Garde du 16 août 1854, attribuaient aux régiments à cheval de la Garde une musique formée de :

- 1 chef de musique (rang de sous-lieutenant).
- 1 sous-chef de musique (rang d'adjudant sous-officier).
- 4 musiciens de 1^{re} classe (rang de maréchal des logis chef).
- 8 musiciens de 2^e classe (rang de maréchal des logis).
- 8 musiciens de 3^e classe (rang de brigadier).
- 15 soldats élèves musiciens.

soit 37 exécutants. La musique des Guides n'en conserva pas moins, par faveur spéciale, son effectif antérieur.

Un décret du 26 mars 1860 transformait les élèves musiciens en musiciens de 4^e classe, avec rang de simple soldat; il réduisait les effectifs des musiques en spécifiant que celle des Guides conserverait exceptionnellement sa composition antérieure.

Le 6 février 1867, toutes les musiques des troupes à cheval étaient supprimées. Celle des Guides était toutefois provisoirement maintenue : elle atteignait à cette époque le chiffre de 62 exécutants (4). Finalement, elle fut elle-même licenciée à la fin de 1867.

L'uniforme des musiciens est sommairement décrit par le règlement du 29 août 1854 sur l'uniforme des musiciens de la Garde, et plus complètement par le grand règlement de 1857. Les musiciens portaient le colback semblable à celui des trompettes (ils ont porté, comme ces derniers

(1) Décision du 6 février 1867.

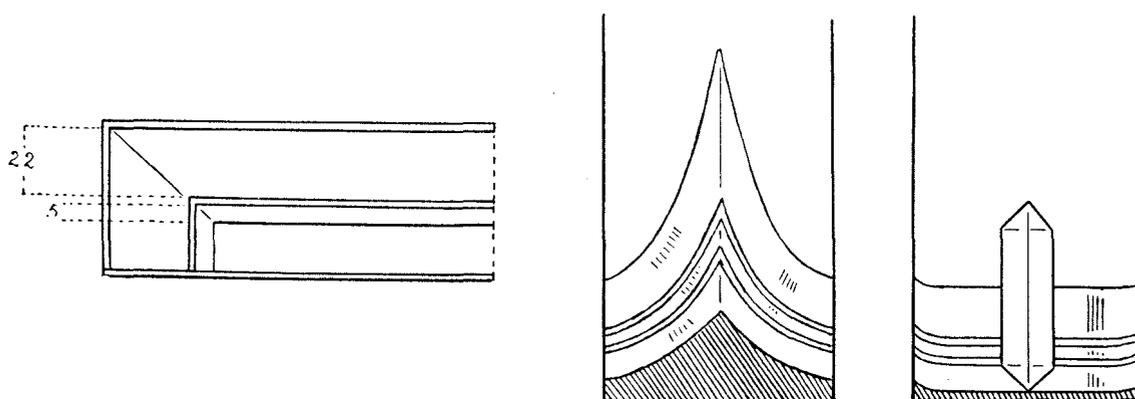
(2) Renseignement communiqué par M. Fallou.

(3) Comte DE COMMINGES, *Souvenirs d'enfance et de régiment*.

(4) Composition en 1867 : 2 petites flûtes; 2 grandes flûtes; 3 petites clarinettes; 12 grandes clarinettes; 3 hautbois; 1 saxophone contralto; 2 saxophones altos; 1 saxophone ténor; 1 saxophone baryton; 1 saxophone basse; 4 pistons; 2 saxhorns contraltos en si bémol; 1 saxhorn soprano en mi bémol; 2 saxotrombas altos en mi bémol; 3 cors; 3 trompettes; 2 saxotrombas barytons en si bémol; 5 trombones; 6 saxhorns basses en si bémol; 3 saxhorns contrebasses en mi bémol; 2 saxhorns contrebasses en si bémol; timbales. (E. NEUKOMM, *Histoire de la Musique militaire*.)

le plumet blanc et rouge, mais le pompon paraît être resté jaune d'or, comme prévu au règlement). Dolman écarlate à parement vert; tresses jaune d'or. Pelisse écarlate, tressée de même. Pantalon, sabretache, harnachement, équipement : comme les trompettes.

Le collet du dolman ne portait pas de tresse jaune à sa base, le haut et le devant portant les galons de classe en galon d'or à bâtons (1 de 22 et 1 de 10 mm. pour 1^{re} classe; 1 de 22 et 1 de 5 pour 2^e classe; 1 de 22 pour 3^e classe); aucun galon ne devait être placé au parement. En réalité, comme nous l'avons déjà exposé dans un précédent article (1), les musiciens des Guides ont porté le parement bordé, au lieu de la tresse jaune, d'une tresse d'or cul-de-dé de 15 mm.; ceux de 1^{re} et



Collet et parement de dolman de musicien de 2^e classe.

(Musée historique de Strasbourg. Collection Fritz Kieffer.)

Collet. — Galons d'or à bâtons; au bas, soutache jaune d'or rejoignant le papillon du dos.

Dolman. — Parement vert puis tresse d'or de 15 mm. Galons d'or à bâtons de 5 et de 22 mm. A la fente de la manche, tresse plate au boisseau en laine jaune d'or.

2^e classes ajoutaient 2 galons de classe à bâtons (22 et 10 mm., ou 25 et 5 selon la classe) posés en pointe au-dessus du parement. La pelisse, pour toutes les classes de musiciens, portait simplement à l'encolure une tresse d'or de 15 mm., à la place de la tresse jaune.

Les élèves-musiciens de 1854 portaient la tenue des musiciens, mais sans galons d'or, les tresses du collet, du parement et de l'encolure étant en laine jaune d'or et placés comme pour la troupe. Devenus en 1860 musiciens de 4^e classe, ils prirent comme insigne un galon d'or de 10 mm. placé au collet du dolman comme celui des autres musiciens. Malgré l'absence d'indications à ce sujet, il est probable que leur pelisse porta alors la tresse d'or à l'encolure.

(1) *Le Passepoil*, 18^e année, p. 81 et pl. 11.

Nous avons, dans l'article antérieur précité, représenté la tenue de ville des musiciens. Leur bonnet de police portait, au lieu du nœud hongrois du devant, une lyre sans bandelettes, en filé d'or. Ils ne faisaient pas usage de la veste. Leur équipage de cheval était semblable à celui des trompettes.

Chef et sous-chef de musique. — Notre croquis en noir ci-contre donne la grande tenue du chef de musique d'après le règlement de 1857. En petite tenue, il portait le même dolman entièrement tressé de noir, sauf la broderie d'or du collet indicative de la fonction; pelisse de petite tenue également tressée en noir, sauf la broderie de l'encolure, qui est en or; pantalon comme en grande tenue, mais à fausses bottes vernies; tunique capote en drap vert comme celle des officiers, mais avec une lyre à bandelettes en or au collet; bonnet de police comme celui de sous-lieutenant, mais le nœud hongrois du devant remplacé par une lyre à bandelettes; fourragère noire; manteau en drap vert comme celui des officiers, mais sans brandebourgs sur la rotonde. Schako de ville d'officier.

Le sous-chef de musique a la tenue analogue à celle du chef de musique, avec les différences suivantes : Flamme de colback soutachée en or, avec 1/3 de garance, le gland à tête et franges supérieures en or, franges inférieures garance; cordon-fourragère et ses glands mélangés de



Chef de musique. Grande tenue de service (1860-67).
Règlement de 1857.

Colback noir; flamme écarlate, chamarrure et gland en or; pompon or. Jugulaire dorée. Plumet blanc à base écarlate, tulipe dorée. Dolman et collet écarlates, parement vert foncé; la broderie du collet en or; tous les brandebourgs en tresse carrée d'or mélangée de 1/3 de garance; toutes les tresses plates, y compris celles du parement, en galon d'or, coupé de 3 raies en poil de chèvre garance de 2 mm. chacune, séparées entre elles par 2 raies de 2 mm. en or et laissant sur chaque bord une raie en or de 3 mm. Pelisse écarlate, fourrure noire; à l'encolure, broderie en or formée d'une seule baguette dentelée semblable à la baguette extérieure bordant le collet du dolman; tresses plates, y compris celle du parement, et tresses carrées or et garance comme sur le dolman. Pantalon vert foncé, passepoil écarlate, bandes jaune d'or. Buffletteries, dragonne, sabretache en cuir verni noir, toutes les garnitures et boucles dorées. Sabre d'officier à garde dorée. Gants blancs.



Maitre ouvrier des Guides de la Garde.
1857-1870.

(Règlements et effets du Musée de l'Armée.)

Chapeau bordé d'un galon noir; cocarde tricolore; ganse en galon d'or, raie noire au milieu, chacune des 2 parties ainsi délimitée bordée d'une raie garance près de chaque bord; boutons en cuivre.

Frac vert foncé; collet, parements et retroussis en drap du fond; passepoils garance au collet, aux devants et au bas de l'habit, aux parements, aux retroussis et aux pattes à la soubise; galon de maréchal des logis en or, non liseré; grenades d'or aux retroussis; boutons en cuivre.

Trèfles et aiguillettes jaune d'or, ferrets en cuivre.
Pantalon garance, passepoil vert foncé, bandes jaune d'or.
Sabre de troupe. Bélières et dragonne en cuir verni noir.
Gants blancs.

même garance et or; pompon comme les musiciens. Dolman de grande tenue écarlate, broderie distinctive de sous-chef de musique (une baguette droite à 3 cordons et 1 lyre sans bandelettes) en or au collet; tresses carrées 1/3 or et 2/3 garance; tresses plates garance coupées de 2 raies d'or. Pelisse de grande tenue tressée de même et portant au collet la baguette droite à 3 cordons en or. Dolman et pelisse de petite tenue semblables, mais tressées en noir, avec, comme distinction, respectivement au collet et à l'encolure, la même broderie en or qu'aux effets correspondant de grande tenue. Fourragère noire en petite tenue. Pantalon d'ordonnance et de cheval (ce dernier garni de fausses bottes) en drap vert, avec double bande en or liserées, près de chaque bord, d'une raie garance. Tunique-capote de petite tenue, en drap vert, avec lyre sans bandelettes en or au collet. Manteau semblable à celui de la troupe avec brandebourgs jaune d'or. Bonnet de police semblable à celui d'adjudant, soutaches en or mélangées 1/3 garance, avec lyre sans bandelettes en place du nœud hongrois. Schako de petite tenue de sous-officier. Équipement comme l'adjudant.

Le chef et le sous-chef ont le harnachement de la troupe, et le schabraque semblable à celle des trompettes et, comme elle, galonnée en vert foncé.

Le porte-manteau, écarlate, est également galonné en vert, mais porte sur les ronds une lyre à bandelettes (sans bandelettes pour le sous-chef) brodée en or.

(A suivre.)

Chef d'escadrons DARBOU
et Émile NUSSBAUM.

TIMBALIERS MODERNES

(PLANCHES HORS TEXTE N^{os} 5 ET 6)

Lorsqu'on examine les Timbaliers de la Garde Impériale du 1^{er} Empire, on est surpris du nombre de variantes que l'on trouve pour chacun. Sans parler des uniformes complètement différents entre eux comme aux grenadiers à cheval, on en rencontre ne différant entre eux que par de simples détails, comme par exemple pour le Timbalier « à la Turque » des chasseurs à cheval. Ces divergences n'étonnent plus celui qui observe les timbaliers modernes, car on voit ceux-ci se modifier d'une année à l'autre, ou même d'une cérémonie à l'autre.

Nous avons donné par exemple, dans notre n^o 2 de 1938, le timbalier de la légion étrangère. Nous donnons ci-contre une photographie du même timbalier prise l'année suivante, et l'on remarquera : que ce n'est plus un nègre, que le cheval n'est plus blanc et que son harnachement, où abonde le cuir blanc, n'est plus du tout celui qu'avait donné M. BENIGNI.

Il en est de même des timbaliers de de la Garde Républicaine de Paris, que nous avons donnés dans le même numéro. La photographie ci-contre, prise l'hiver suivant et qui nous a été communiquée, comme la précédente, par M. FEIST, montre aussi de nombreux changements : là, ce sont les chevaux qui sont devenus gris, tandis que disparaissaient toutes les parties blanches du harnachement. Les exécutants portent le manteau, et le chef de fanfare n'est plus placé entre les deux timbaliers. La troupe est en marche : il est peut-être sur le flanc et plus probablement en avant. Nous voyons aussi que le tapis de selle et le porte-manteau ont disparu : il n'y a plus que la couverture. Il faut en conclure que nous sommes là en présence d'une seconde grande tenue et non plus de la grande tenue de service.



Timbalier du 1^{er} Régiment Étranger de Cavalerie. — 1939.



Les Timbaliers de la Garde Républicaine à cheval de Paris. — Hiver 1938-1939.

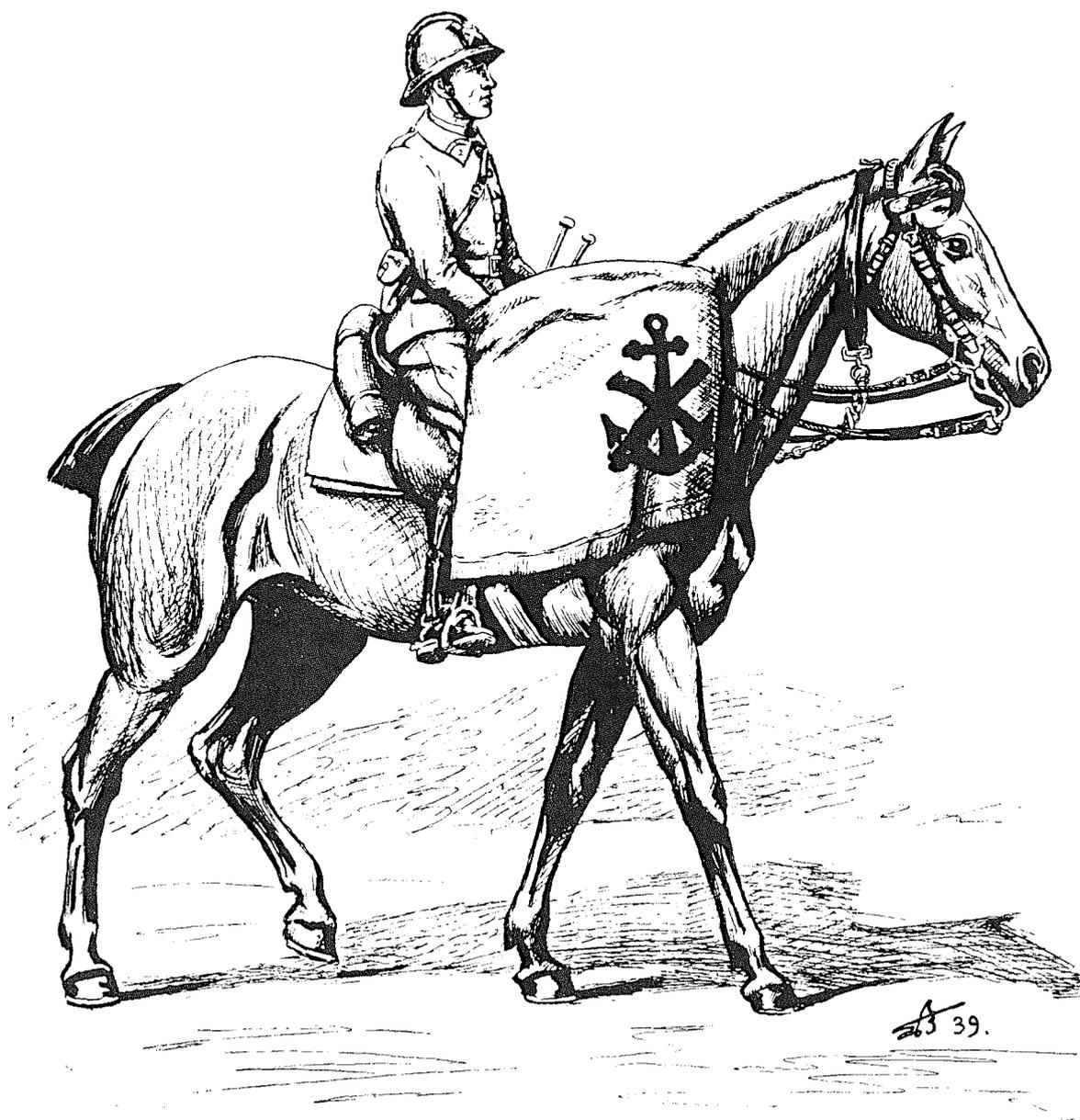
De nouveaux timbaliers sont apparus dans l'artillerie. J'ai reproduit sur la planche hors texte n° 5 celui du 28^e R. A. D., tel qu'il existait à Chaumont en 1939. Une photographie très précise et divers documents communiqués à M. FEIST par M. HAAS, l'Adjudant-chef trompette du régiment, ont servi de base à cette planche. Le tablier est intéressant par sa décoration où, à côté du numéro et de la croix de guerre, on retrouve le lion de Belfort, ancienne garnison du régiment.

Ci-contre, voici le timbalier du 2^e régiment d'artillerie coloniale, qui nous a été communiqué par M. GAVET, notre aimable collègue de Nîmes. Le 2^e R. A. C. a sa portion centrale à Toulon, et une autre fraction à Nîmes; il se trouvait rassemblé aux environs de Nîmes lorsque, le 22 juillet 1937, il fut appelé à rendre les honneurs aux obsèques du Président Doumergue. La formation de la fanfare défilant par rangs de six était la suivante, de gauche à droite :

- 1^{er} Rang : Sous-officier, chef trompette, 5 trompettes,
- 2^e Rang : 3 trompettes, 3 trompettes basses,
- 3^e Rang : 6 trompettes,
- 4^e Rang : 3 trompettes, 1 timbalier, 1 cymbalier, 1 trompette,
- 5^e Rang : Brigadier sous-chef trompette, 5 trompettes.

Le 3 août, lorsque le régiment rentrait de ces manœuvres du camp de LARZAC, le timbalier était un nègre et les timbales n'avaient pas leur housse. Un trompette, également nègre, dans la fanfare, portait un cor de chasse attaché par la courroie de brélage à la sacoche droite de sa selle. (Tous renseignements notés sur place par M. GAVET.)

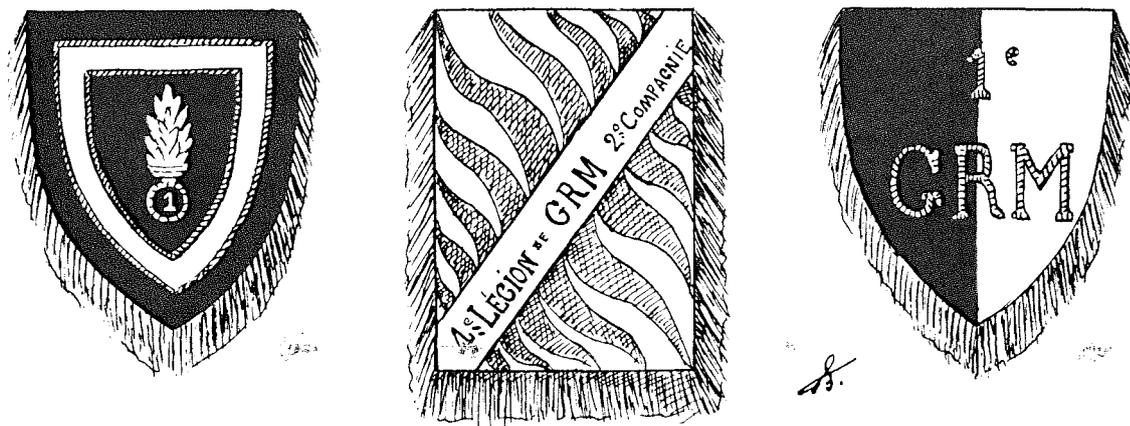
Pour en revenir au timbalier du 2^e R. A. C., celui-ci ne porte pas le galon de trompette; il ne fait donc pas partie de la fanfare. C'est un 2^e classe; il ne porte pas le ceinturon baudrier, mais le ceinturon de troupe, et sur la fesse droite, le revolver dont l'étui fixé au ceinturon par un passant coulant, est soutenu par une courroie passant sur l'épaule gauche. La housse de timbale est en drap rouge, galonné d'or sur trois côtés; elle est fixée par le quatrième au bord de la timbale au moyen de six agrafes, en même temps qu'une courroie la serre autour de l'instrument. Elle est ornée d'un



Timbalier du 2^e Régiment d'Artillerie Coloniale. — Juin 1937.

motif de grande dimension en drap bleu foncé (drap de troupe d'artillerie) représentant l'emblème de l'artillerie de marine (l'ancre et les canons croisés).

Nous avons parlé dans notre article de 1938 du timbalier de la Compagnie des Gardes Mobiles de Neufchâteau. Nous donnons ici, sur notre planche hors texte n° 6 la tête de colonne de cette compagnie, telle que nous l'avons vue défiler à la revue du 14 Juillet 1938 sur la place Stanislas à Nancy. Le capitaine commandant cette compagnie nous a signalé que depuis lors, un autre dispositif d'attache de la caisse plate permet d'en faire tomber le tablier verticalement. Cette compagnie appartient à la 4^e Légion de gendarmerie dont le siège est à Nancy, et le personnel réparti en Alsace et en Lorraine. Sous l'impulsion du colonel VOHL, les différents groupes, compagnies et pelotons ont rivalisé d'ingéniosité pour constituer un ensemble de fanions d'unités et de flammes de trompette, extrêmement intéressant. Nous signalons cette collection aux amateurs; elle se trouve à la Salle d'honneur de la 4^e Légion; mais il faudrait tout un volume pour la reproduire.



Flammes de Trompettes. Garde Républicaine Mobile. — 1939.

Nous avons noté simplement à titre d'exemple la flamme de trompette de la Compagnie de Neufchâteau; les franges et les caractères sont dorés; la bande diagonale est blanche, le fond de la flamme est bleu gendarme, et les langues que nous avons hachurées sur le dessin sont écarlate; le dos est semblable, mais sans inscription sur la bande.

A droite et à gauche de celle-ci, nous avons figuré les deux faces de la flamme de la Compagnie d'Alfortville, qui appartient à la 1^{re} Légion de G. R. M.; elle nous a été aimablement communiquée par notre collègue M. Paul ROULLEAU. Les parties noires sont en drap bleu foncé; les parties blanches en drap bleu gendarme; les parties hachurées sont rouges; les franges jaunes et rouges. La grenade et le numéro en broderie jaune rehaussée de fils rouges.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(Suite de l'article paru dans le N^o 4 de 1939, page 89.)

Le 29 juillet 1909, cette décision est abrogée, et le numéro du régiment est porté au collet par le personnel des régiments stationné en France; ce numéro devait être porté au collet sur un écusson en drap du fond du collet.

Capote du modèle précédent. Le 12 décembre 1895, sa couleur fut légèrement modifiée, et, au lieu de gris bleuté, devint gris de fer bleuté. Le numéro ou insigne du collet est le même que sur le paletot, et porté sur un écusson à partir de 1909.

Pantalon : sans modifications.

Képi du modèle antérieur. Il porte sur le bandeau le numéro du régiment de 1890 à 1904. Le 6 juin 1904, il porte l'ancre pour toutes les formations, disposition qui a été maintenue depuis, même lorsqu'en 1909 le paletot a repris le numéro du régiment.

Bonnet de police, mis en service le 2 mai 1909, en drap de capote.

L'équipement est le même que précédemment, et l'infanterie coloniale a conservé jusque pendant la guerre le ceinturon à grosse boucle de cuivre. Les brodequins ont remplacé les souliers avec guêtres à partir de 1888.

Bourgeron de toile. Vareuse et pantalon de bord, en toile rousse, supprimés en 1908.

Cravate noire et cravate bleue. Le col de chemise a été remplacé par un faux-col blanc le 8 février 1895.

Équipement des modèles généraux de l'Infanterie.

En 1894, le fusil Lebel a remplacé le fusil Gras.

Aux colonies :

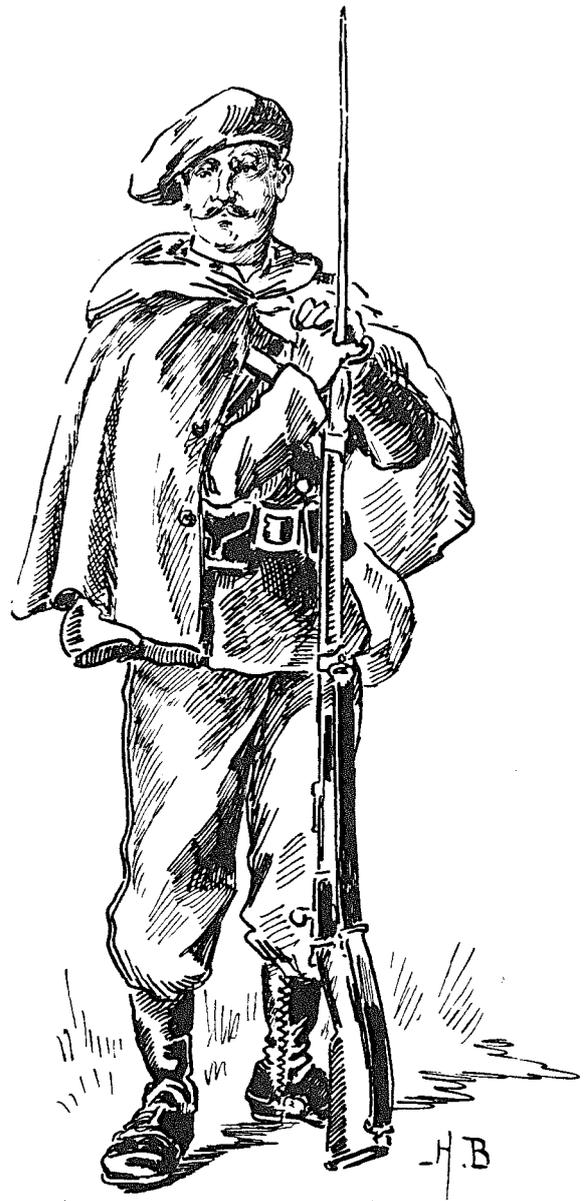
Paletot de molleton comme en France, porté avec épaulettes en grande tenue. A partir du Règlement de 1903, le paletot a cessé de se porter aux colonies ouvert sur la chemise et le col blancs avec cravate noire, en grande tenue. Le collet a porté, aux colonies, le numéro du régiment de 1890 à 1909. Le 14 octobre 1902, il fut précisé que les bataillons isolés formant corps porteraient le numéro de rattachement administratif, savoir :

N^o 4 pour le bataillon de La Réunion;

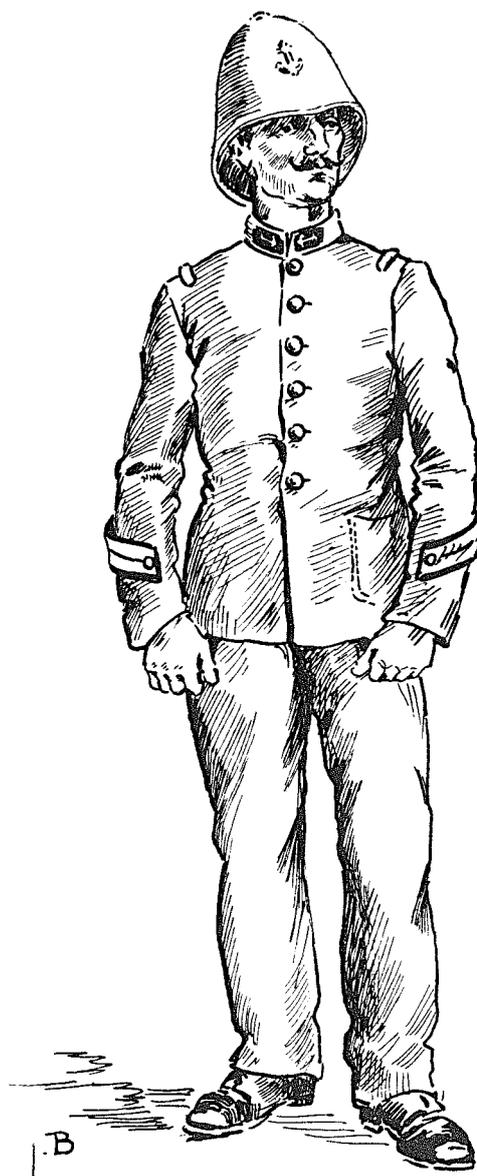
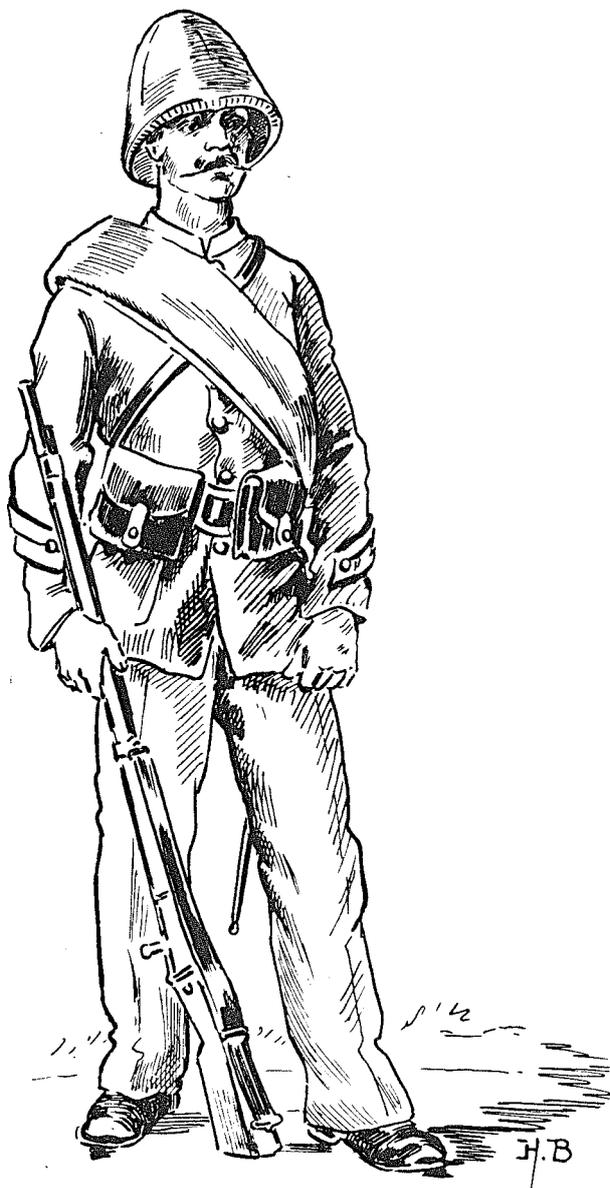
N^o 5 pour les bataillons de la Guadeloupe et de la Guyane;

13^e Régiment d'Infanterie de Marine.Fig. 84. — D'après un croquis de Tinayre.
1895.

Casque colonial blanc, ancre en cuivre.
Paletot de molleton bleu foncé, ancre du collet écarlate,
boutons en cuivre.
Pantalon blanc.
Guêtres en cuir noir.
Équipement noir. Couverture brune. Musette en toile écru.
Fusil Mle 1887.

Fig. 85. — D'après des renseignements
d'un sous-officier du corps. 1896-1900.

Béret bleu foncé, sans aucun attribut. Manteau de chasseur alpin
gris de fer bleuté, boutons de cuivre. Paletot de molleton bleu
foncé, boutons de cuivre. Pantalon de flanelle bleue à passepoil
écarlate. Guêtres noires. Équipement noir. Fusil mle 1887. Bidon
recouvert en drap gris bleuté. Musette en toile écru.
(Le 15^e Régiment, à Diégo-Suarez, portait vers 1900 la capote et
le képi.)



Caporal d'Infanterie de Marine, Congo-Tchad. — 1897.

(Photographies du Musée de l'Armée.)

Fig. 86. — Tenue de campagne.

Casque recouvert d'une coiffe en toile bleu mécanicien. Paletot et pantalon en toile bleu mécanicien; boutons en cuivre; galons écarlate sur une patte mobile bleu foncé. Équipement en cuir noir. Couverture pliée dans la toile de tente.

Fig. 87. — Tenue de ville.

Casque blanc, ancre en cuivre. Paletot et pantalon de toile blanche; pattes de collet bleu foncé liserées d'écarlate, ancre écarlate; brides d'épaulettes bleu foncé liserées d'écarlate; boutons en cuivre. Galons écarlate sur pattes mobiles bleu foncé.

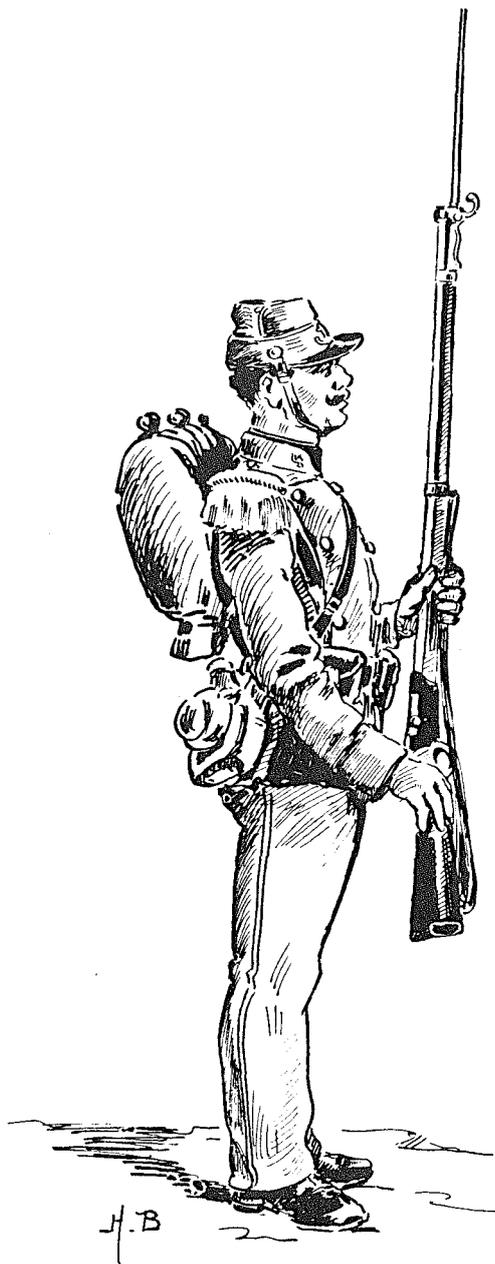


Fig. 88. — Infanterie de Marine. — 1899.
4^e Rég. de garnison. — Grande tenue.
(Souvenirs de contemporains.)

Képi bleu foncé, passepoil écarlate, ancre jonquille, jugulaire en cuir, boutons en cuivre.

Paletot de molleton bleu foncé, numéro du collet jonquille, boutons en cuivre. Épaulettes jonquille.

Pantalon gris bleuté à passepoil écarlate.

Capote gris de fer bleuté roulée sur le sac. Équipement noir. Bidon recouvert en drap de capote. Cravate noire. Fusil mle 1887.

Errata : le képi doit porter le n° 4 jonquille et non l'ancre.

N° 6 pour les bataillons indigènes de la Côte d'Ivoire et de Zinder;

N° 7 pour le bataillon de la Martinique;

N° 21 pour le bataillon de la Nouvelle-Calédonie, le bataillon indigène de Diégo-Suarez et la compagnie de Tahiti.

Le 29 juillet 1909, il fut décidé que tout le personnel en service aux colonies porterait uniformément l'ancre.

Capote comme en France. Pantalon en flanelle bleu foncé à passepoil écarlate.

Képi comme en France : numéro comme au paletot jusqu'en 1909, ancre à partir de cette date; couvre-képi en toile blanche.

Casque colonial, recouvert en blanc, avec ancre encablée en cuivre. Il sert de coiffure de grande tenue.

Paletot en toile blanche, boutonnant droit par six boutons d'uniforme, avec collet droit du fond orné (après 1903) d'écussons mobiles en drap bleu foncé liserés d'écarlate, portant le numéro du régiment (ancre en 1909) en drap écarlate; brides d'épaulettes bleu foncé liseré d'écarlate. Ce paletot a été mis en service le 8 février 1895, en remplacement du paletot cachou. Complété par un pantalon de toile blanche, il sert pour le service de garnison, orné d'épaulettes en grande tenue, et se porte avec le casque colonial blanc.

Paletot en toile bleue, dite bleu mécanicien, mis également en service en 1895; uni, sans ornement au collet, avec brides d'épaulettes en toile du fond, fermant par cinq boutons. Il se porte avec un pantalon de même toile, et avec le casque colonial recouvert d'un couvre-casque pareil.

Le 3 juin 1901, les effets bleus ont été remplacés par les effets de toile kaki. Le paletot est



Infanterie de Marine. Indochine. 1900.
(Photographies du Musée de l'Armée.)

Fig. 89.

Casque recouvert de toile bleue, ancre en cuivre, jugulaire en cuir fauve. Paletot entièrement en toile bleu mécanicien, boutons en cuivre; galons de 1^{re} classe écarlates sur patte en drap bleu foncé. Pantalon de toile bleue. Jambières en forte toile blanche. Équipement en cuir noir, boucle en cuivre. Couverture grise. Fusil mle 1887

Fig. 90.

Couverture de casque, paletot, pantalon en toile bleue. Jambières en toile blanche. Képi bleu foncé à passepoil et ancre écarlates enchappé sur la couverture grise. Musette en toile écru. Équipement en cuir noir.

semblable au paletot blanc, mais avec pattes d'épaule. Pantalon kaki. Couvercasque kaki, l'ancre fixée par-dessus le couvre-casque.

Jambières en toile à voile, fermant par douze boutonnieres, portées en Indochine, aux Antilles, à la Guyane et en A. O. F. Elles remplacent depuis le 19 décembre 1894 les grandes guêtres portées dans ces colonies.

Équipement et armement comme en France.

Insignes des grades. — Galons écarlates à cul de dé pour soldat de 1^{re} classe et caporal. Les sous-officiers portent des galons en or, à lézardes. Le caporal-fourrier et le sergent-fourrier ont les galons de leur grade, avec la baguette de fourrier, en galon d'or à lézardes sur le haut du bras.

Les galons de sous-officier et de fourrier sont liserés de drap écarlate sur tous les effets.

Sur les effets de toile, les galons sont cousus sur pattes mobiles en drap bleu.

Chevrons d'ancienneté (un ou deux) en galon cul de dé écarlate pour soldats, caporaux et caporaux-fourriers; ils sont remplacés, à partir de 1903, par une soutache d'ancienneté écarlate posée sur la manche. — Les sous-officiers rengagés portent la soutache d'ancienneté or mêlée de rouge.

Sous-officiers. — Comme à l'époque précédente.

Après le passage à la Guerre, une tenue de ville fut mise en service, le

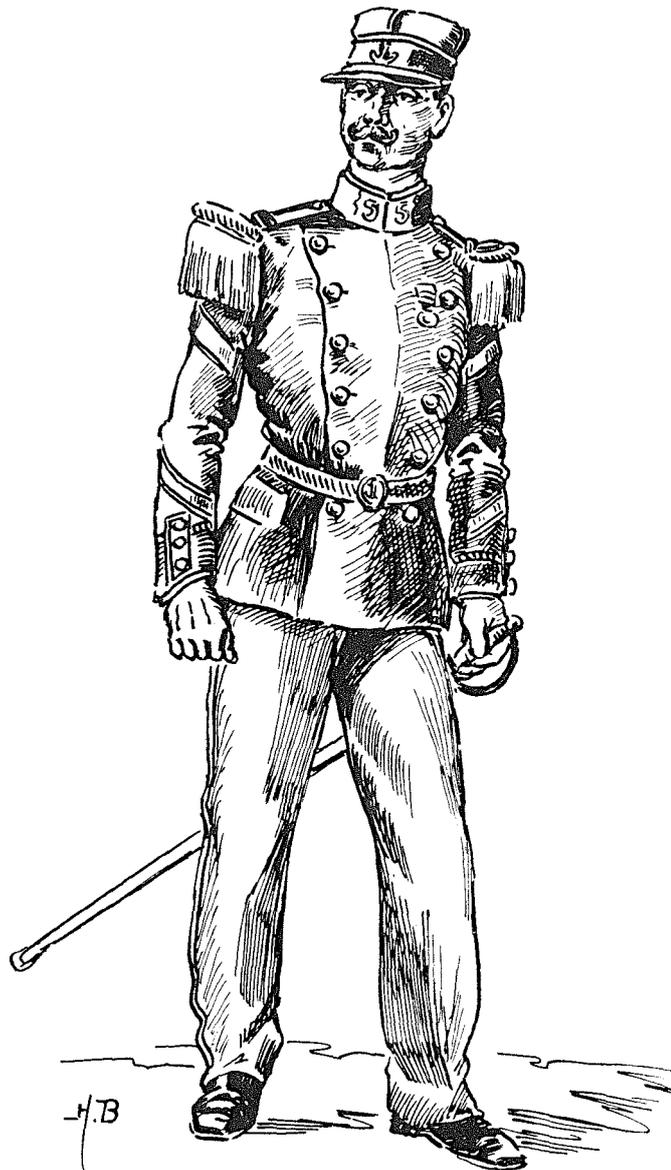


Fig. 91. — Sergent-Fourrier. 1910-1914.
Tenue de ville. (Règlements.)

Képi bleu foncé, passepoils écarlates, fausse jugulaire en or, ancre écarlate (ou or).
Paletot bleu très foncé; collet et écusson du fond, numéro écarlate (ou brodé or); parement du fond, patte de parement du fond liserée d'écarlate; galons de grade et de fonction en galon d'or à lézardes liseré d'écarlate; soutache d'ancienneté or et rouge; brides d'épaulettes en or coupées d'une mince raie rouge; boutons dorés. Épaulettes jonquille, tournante guipée en or.
Pantalon gris de fer foncé à passepoil écarlate.
Ceinturon en soie noire, plaque dorée.
Épée à fourreau nickelé, garde et poignée en métal blanc. Gants blancs (de fantaisie).

16 décembre 1901, pour les sous-officiers rengagés (1). Elle comporte :

Paletot en drap fin bleu foncé, semblable à celui d'ordonnance, mais avec collet droit, portant le numéro ou l'ancre brodés en soie rouge (on tolérait en cannetille d'or); brides d'épaulettes en or coupées d'une raie rouge; patte de ceinturon en drap du fond; manche avec parement droit muni d'une patte de parement en drap bleu liserée d'écarlate; boutons plaqués or; galons comme à la tenue d'ordonnance.

Épaulettes plus fines (ou de fantaisie), jonquille à tournante guipée en or.

Pantalon en drap fin gris de fer foncé à passepoil écarlate. Képi en drap fin bleu foncé, numéro ou ancre brodés en soie rouge (ou cannetille d'or); fausse jugulaire en or; jugulaire en cuir verni bordée d'une soutache or et rouge.

Ceinturon en galon mohair noir, plaque dorée avec écusson orné d'une ancre entourée de rameaux de chêne et de laurier (ancien ceinturon d'officier avant 1883). Épée à fourreau nickelé, garde en bronze blanc de nickel ornée sur la coquille d'une grenade en cuivre doré; l'épée, sans dragonne, se porte au moyen d'une bélière. Les sergents-majors conservent leur sabre (ou un sabre de fantaisie, à lame droite et garde en cuivre rouge ou jaune) avec dragonne.

Adjudants. — Les effets des adjudants sont semblables à ceux des officiers.

Le 15 mars 1893, ils recevaient la tunique semblable à celle des officiers avec



Fig. 92. — 18^e Rég. d'Inf. de Marine.
Campagne de Chine. — Hiver 1900.
(Notes d'un adjudant de corps.)

Béret bleu foncé à ancre écarlate.
Manteau de chasseur alpin gris de fer bleuté, boutons cuivre.
Capote gris de fer bleuté, boutons cuivre. Peau de mouton naturelle sur la capote. Pantalon gris bleuté. Bandes molletières de Chasseur alpin bleu foncé.
Équipement en cuir noir. Fusil mle 1887.

(1) Une tenue de ville était en service depuis 1887 pour les sous-officiers des troupes métropolitaines.



Fig. 93. — Infanterie Coloniale. — Caporal.
Tenue aux colonies. — 1901-1914.
(Photographie et règlements.)

Casque blanc, ancre en cuivre. Paletot en toile kaki, boutons en cuivre. Galons de caporal écarlates fixés sur une patte en drap bleu foncé. Pantalon en toile kaki. Équipement en cuir noir. Couverture brune. Musette en toile cachou. Fusil Mle 1887. Cravate bleue.

les différences suivantes : Au parement, un galon d'argent en trait côtelé, coupé de trois raies garance (en réalité, il a été porté en argent coupé d'une mince ligne rouge); au-dessous du galon, soutache d'ancienneté or et rouge pour les rengagés; brides d'épaulettes comme le galon de grade. Épaulette (à droite) et contre-épaulette en argent, frange à graine, raie en soie garance sur l'écusson.

Képi sans modifications. En 1910, il recevait pour la grande tenue un plumet bleu, semblable à celui des officiers, avec olive en argent mêlée de garance.

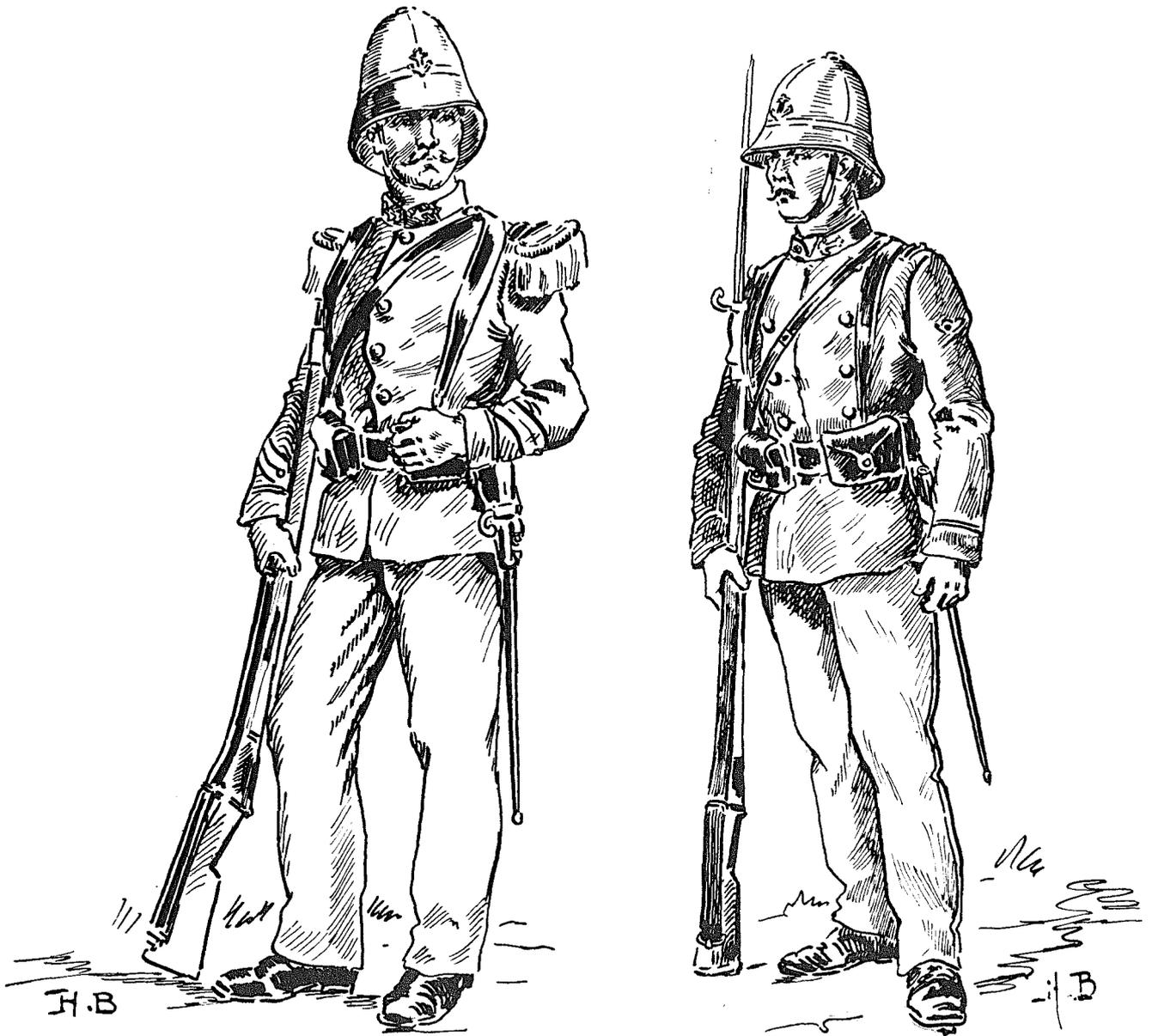
Les autres effets (manteau, effets de toile, etc.) semblables à ceux des officiers, avec les insignes de grade. Sabre d'adjudant, sans modifications.

Le 30 mars 1912 était créé le grade d'adjudant-chef. Sa tenue est celle de l'adjudant, avec les modifications suivantes :

Les galons de grade de la tunique, des paletots et du manteau, sont en or coupé de garance, ainsi que les brides d'épaulettes; il n'est pas fait usage de la soutache d'ancienneté; l'épaulette et la contre-épaulette, semblables à celles des adjudants, sont en or, avec même raie garance; les soutaches du képi sont en or mêlées d'un tiers de soie rouge, ainsi que l'olive du plumet; le sabre est celui d'adjudant.

Sapeurs. — Les sapeurs ont comme insigne sur les manches des paletots et de la capote, deux haches en sautoir surmontées d'une grenade (1), découpées en drap écarlate. — Le caporal-sapeur a, en plus, les galons de son grade.

(1) Dans certains régiments, on a porté les haches sans grenade. J'ai vu en septembre 1914 les sapeurs de deux régiments différents portant, sur la capote, l'un les haches sans grenade, l'autre la grenade au-dessus des haches (C^t Darbou).



Infanterie coloniale. — Indochine.
(Photographies communiquées par l'adjutant Meyer.)

Fig. 94. — Caporal. 1910-1913.
Grande tenue de service. — Été.

Casque blanc; ancre en cuivre. Paletot et pantalon de toile blanche. Pattes de collet en drap bleu foncé, liserées d'écarlate sur tout leur pourtour, ancre écarlate; galons de caporal écarlates sur patte mobile bleu foncé; soutache d'ancienneté écarlate. Brides d'épaulette bleu foncé liserées d'écarlate. Boutons en cuivre. Épaulettes jonquille. Équipement en cuir noir, boucle en cuivre. (Cette tenue a été portée, en été, dans les grandes circonstances, par les 9^e, 10^e et 11^e régiments.)

Fig. 95. — Soldat du 9^e Régiment.
Tenue de garde en hiver.

Casque blanc; ancre en cuivre.
Paletot de molleton bleu foncé; ancre, liseré des brides d'épaulettes, soutache de rengagé et cor de chasse (prix de tir) écarlates; boutons en cuivre.
Pantalon en flanelle bleue à passepoil écarlate.
Équipement en cuir noir.



Fig. 96. — Infanterie Coloniale. Maroc. 1911-1912.

(Notes de l'adjudant Meyer.)

Casque recouvert en toile kaki; ancre en cuivre.

Paletot et pantalon en toile kaki (le collet devrait porter en principe des écussons mobiles bleu foncé à ancras écarlates; ces écussons étaient en réalité très rarement portés au Maroc).

Équipement en cuir noir, boucle en cuivre. Musette en toile cachou. Petites jambières de cuir (ou de drap) que les hommes se procuraient.

Clairons. — Sur le paletot de molleton, galon à losanges tricolores à 70 millimètres du bas des manches; même galon au bord supérieur et au devant du collet, avec le numéro cousu par-dessus. A partir de 1910, le galon se perd sous l'écusson à numéro du collet. Sur la capote, une décision du 16 janvier 1893 prescrivit de placer ce même galon au collet; le numéro est placé par-dessus, et



Fig. 97. — Chef de Fanfare d'Infanterie Coloniale. — 1893-1906.
(Règlements.)

Képi noir, soutaches en or mêlées de rouge. (en chevrons de soie très étroits); fausse jugulaire en or; cocarde tricolore; ancre dorée; pompon mêlé or et rouge. Jugulaire en cuir bordée d'un liseré or et rouge.

Tunique noire; aucun galon au parement; broderie et ornement du collet en or; brides d'épaulettes en or coupées d'une mince raie rouge; boutons dorés. Contre-épaulettes en or bordées sur le corps d'une raie rouge de chaque côté, se prolongeant en droite ligne sur l'écusson; lyre dorée sur le corps.

Pantalon bleu à passepoil écarlate.

Sabre de fantaisie d'adjudant, fourreau acier, garde en cuivre jaune ou rouge. Dragonne en cuir noir.

à partir de 1910, le galon se perd sous la patte à écusson; il n'a jamais été placé de galon au parement de la capote. Sur les paletots de toile, même galon à 70 millimètres du bas des manches, mais non au collet. Clairon à cordon tricolore.

Le caporal-clairon porte, en plus, les galons de son grade. Le sergent-clairon a les galons de son grade, et en plus, un galon d'or cul de dé de fonctions au collet et au parement du paletot de molleton; après 1893, il a ce même galon au collet de la capote, à partir de 1903 au collet et au parement de la capote; ce galon de fonctions se porte au parement seulement des effets de toile. Mêmes dispositions pour le sergent-major clairon, qui a l'équipement et l'armement de sergent-major. Les sous-officiers clairons ont, en 1902, la même tenue de ville que les autres sous-officiers, en y ajoutant les galons de fonction.

Musiciens. — La composition des musiques n'a été modifiée que dans quelques détails.

Les musiciens ont comme distinction la lyre en drap écarlate liserée d'or sur le paletot de molleton, le paletot de toile et la capote.

Le sous-chef de fanfare a la même tenue qu'à l'époque précédente. Le Règlement de 1903 lui donne comme insignes : mêmes galons de fonction et de grade que pour le sergent-major clairon; en plus : lyre brodée en filé d'or sur les manches des effets. — Néanmoins, le chef de fanfare a continué généralement à porter au collet du paletot bleu le double galon d'or antérieurement prescrit, avec un seul galon d'or au bas de la manche; le numéro prescrit pour le collet n'était pas porté, ne pouvant guère s'appliquer par-dessus le galonnage (1). Après 1909, la tenue réglementaire comporte l'écusson à numéro porté au collet de la capote et du paletot, par-dessus le galon d'or unique, galon d'or aux manches de la capote et du paletot de molleton, aux manches seulement pour le paletot de toile; lyre brodée en or sur l'avant-bras des trois effets; ceinturon de sergent-major.

Chef de fanfare. — La tenue portée de 1893 à fin 1906 est décrite au Règlement de 1903. Elle comporte :

Tunique comme celle des adjudants, mais sans aucun galon aux manches; brides d'épaulettes en or coupées de rouge; au collet, broderie d'or à trois cordons avec lyre sans bandelettes. Contre-épaulettes en or, avec raie garance sur chaque bord, et lyre sur l'écusson. Capote d'officier, avec une lyre en or au collet, et pas de galon de grade. Pantalon d'officier.

Képi d'adjudant, mais les soutaches en or mélangées de soie rouge; le képi de 2^e tenue a sur le devant une lyre sans bandelettes brodée en or; le képi de 1^{re} tenue a un pompon en or et soie rouge et est orné d'une ancre dorée.

Casque colonial comme celui des officiers. Sabre d'adjudant.

En fin 1906, la tenue est modifiée comme suit :

La tunique reçoit au parement le galon d'adjudant, en galon d'argent coupé de rouge et, au-dessous, la soutache or et rouge d'ancienneté; le collet n'a plus de broderie, mais une simple lyre sans bandelettes. Le képi, comme celui d'adjudant, a les soutaches et le pompon argent et

(1) Tel est le sous-chef de fanfare, daté de 1906, donné par M. Hilpert dans la 8^e année de *La Giberne*, p. 69.

Le « Chef de musique » qui lui fait face, sur le même dessin, doit être légèrement modifié. C'est en réalité un chef de fanfare. La broderie du collet doit être sans galon à crête, avec lyre sans bandelettes (de même que la lyre du képi); ce dernier effet a les galons en or mêlés de rouge (en proportion de rouge minime, suivant la mode adoptée); le sabre est celui d'adjudant.



Fig. 98. — Chef de Fanfare. 1912-1914.
(Règlements.)

Képi noir, soutaches en argent mêlées d'une très petite quantité de soie rouge; ancre et fausse jugulaire en or. Plumet bleu (de la couleur du pantalon).
Tunique noire. Au parement, galon d'adjudant en argent, coupé d'une mince raie rouge; au-dessous, soutache d'ancienneté mêlée or et rouge; ancre du collet or; brides d'épaulettes en or coupées d'une mince raie rouge; boutons dorés. Contre-épaulettes en or, bordées d'une raie rouge sur chaque bord, lyre en or sur l'écusson. Pantalon bleu à passepoil rouge.
Sabre d'adjudant, fourreau acier, garde cuivre. Gants blancs.



Fig. 99. — Sous-chef de Fanfare. 1910-1914.
Tenue de ville. (Règlements.)

Képi bleu foncé, passepoils écarlates, fausse jugulaire en or, ancre écarlate (ou or). — Paletot bleu très foncé; collet du fond, galon d'or cul de dé, écusson bleu foncé à numéro rouge (ou or); parement du fond, galon d'or, soutache d'ancienneté or et rouge; patte de parement du fond liserée d'écarlate; galons de grade en galon d'or à lézardes liserés d'écarlate; brides d'épaulettes en or coupées d'une mince ligne rouge; lyre en or sur la manche. Épaulettes jonquille à tournante guipée en or. Boutons dorés. Pantalon gris de fer foncé à passepoil écarlate. Ceinturon en soie noire, plaque dorée. Sabre d'adjudant, fourreau acier, garde en cuivre. Dragonne en cuir noir.

rouge; lyre en or au képi de 2^e tenue. La capote reçoit le galon de grade au parement. Les effets de toile ont mêmes insignes que la tunique. En 1910, plumet comme celui de l'adjudant.

Officiers. — Tenue en France :

La tunique, adoptée le 15 mars 1893, est du modèle général, entièrement en drap bleu foncé (noir), et fermant avec 7 boutons (on a autorisé 9 boutons un peu avant la guerre); collet droit portant, d'après les mêmes règles et aux mêmes époques que pour la troupe, le numéro du régiment ou une ancre encablée, brodés en or; parement et sa patte en drap du fond; boutons à ancre du modèle antérieur, dorés. Le parement est surmonté de galons en or suivant le grade (or et argent pour lieutenant-colonel). Brides d'épaulettes en or (argent pour lieutenant-colonel), en trait cotelé.

En grande tenue, la tunique se porte avec des épaulettes en or, à petites torsades mates pour officier subalterne, à grosses torsades mates pour officiers supérieurs :

Sous-lieutenant.	Épaulette à droite, contre-épaulette à gauche,
Lieutenant.	Mêmes épaulettes inversées,
Capitaine.	Deux épaulettes à franges,
Chef de bataillon et major.	Épaulette à grosses torsades à gauche, contre-épaulette à droite,
Lieutenant-colonel.	Deux épaulettes à grosses torsades, corps en argent, tournante et franges en or,
Colonel.	Mêmes épaulettes en or.

Pantalon et culotte en drap satin bleu (1) à passepoil écarlate.

Capote en drap bleu foncé (noir), galons en or, insigne ou numéro du collet en or.

Les officiers peuvent, en outre, faire usage de la pelisse noire à brandebourgs; d'une capote caoutchoutée, d'une pèlerine noire, d'un veston de cuir. — Un peu avant la guerre, la capote noire a été remplacée par un manteau gris bleuté, genre manteau de cavalerie, avec pèlerine amovible, galons aux manches et à la pèlerine. Était aussi autorisé un manteau léger, en même drap, plus court et sans pèlerine.

Képi bleu foncé (noir), à soutaches de grade en or, ancre au numéro sur le devant (comme pour la troupe); jugulaire en cuir verni noir, liserée d'or. Képi de 1^{re} tenue avec ornements comme à l'époque précédente. Le 25 novembre 1910, le pompon des officiers subalternes fut remplacé par un plumet en plumes retombantes, de couleur bleue, semblable à celle du pantalon, olive en or. Les officiers supérieurs conservèrent leur plumet flottant tricolore, le colonel l'aigrette blanche. — Bonnet de police en drap noir à liseré écarlate, galons de grade or.

Équipement et armement comme précédemment. Le harnachement n'est pas modifié, le tapis bleu foncé continuant à porter un galon écarlate (2 pour officier supérieur). Éperons en cuivre (par tradition, l'éperon réglementaire est en fer).

(1) Alors que le Règlement de 1873 donne à la troupe comme aux officiers le pantalon gris bleuté, les règlements postérieurs à 1900 donnent pour la nuance du pantalon de l'infanterie coloniale :

Drap gris bleuté (flanelle bleue aux colonies) pour la troupe et les sous-officiers;

Drap gris de fer foncé (nuance du pantalon des chasseurs à pied) pour la tenue de ville des sous-officiers rengagés;

Drap satin bleu pour les officiers et adjudants (nuance légèrement différente de celle du pantalon des officiers de chasseurs à pied, qui le portent gris de fer foncé).

La capote de troupe, gris bleuté jusqu'en 1895, est gris de fer bleuté après cette date.

Tenue aux colonies :

Même tunique, en drap léger.

Épaulettes en grande tenue.

Paletot en molleton facultatif semblable à celui de la troupe, ornement du collet, brides d'épaulettes et galons de grade en or (mis en service à partir de 1903).

« Pelisse coloniale » en molleton bleu; un rang de 7 boutons, collet rabattu « à la Saxe ». (Elle fut mise en service le 15 mars 1902 et se porte par-dessus la tunique ou le paletot.)

Pantalon comme celui de France, en drap léger. En dehors de la grande tenue, un pantalon en flanelle bleu foncé, à passepoil écarlate est autorisé (il est toléré en France).

Tunique de toile blanche, à 7 boutons, écusson mobile au collet, galons de grade mobiles cousus sur une bande de drap noir, brides d'épaulettes mobiles en or. Cette tunique se porte avec l'épaulette en grande tenue. Pantalon et culotte de toile blanche.

Tunique de toile bleue, puis (en 1901) kaki : semblable à la tunique blanche, mais avec poches sur le devant, et sans gousset d'épaulettes. Pantalon en toile de même couleur.

Képi de 2^e tenue comme en France. Le képi de 1^{re} tenue est remplacé par le casque colonial blanc, avec ancre en métal doré. Couvre-casque comme pour la troupe.

Les officiers peuvent aussi porter aux colonies un béret bleu foncé, orné d'une ancre brodée en or.

Les officiers détachés (état-major



Fig. 100. — 18^e Rég. d'Inf. de Marine.
Lieutenant. — Campagne de Chine.
1900.

(Notes d'un adjudant du corps.)

Képi noir; soutaches, fausse jugulaire et insigne or.
Capote noire; boutons, galons, brides d'épaulettes et ancre or.
Bandes molletières noires. Sabre entièrement nickelé. Dragonne noire.
Équipement en cuir noir. Gants bruns.

particulier) avaient la tenue des officiers des régiments avec une ancre au collet et au képi (1). L'officier d'infanterie coloniale détaché comme professeur à Saint-Cyr conservait la tenue du corps, avec ancre au collet et au képi, et le plumet blanc et rouge de l'École en grande tenue.

Régiments de garnison. — Les deux régiments de garnison ayant existé de 1899 à 1901 avaient, pour la troupe, la même tenue que les autres régiments, mais le numéro du collet et l'ornement du képi étaient jonquille.

Les officiers portaient, comme dans les autres corps, ces ornements en or.

Dépôt des isolés. — Les militaires d'infanterie coloniale, formant le cadre du dépôt des isolés ont la tenue de l'infanterie coloniale, avec ancre au collet des effets et au képi.

Note complémentaire. — Nous avons reproduit ci-dessus les dispositions réglementaires relatives au port de l'ancre ou du numéro au képi et au collet des effets, suivant les époques. Ces dispositions ne furent pas absolument respectées, si l'on s'en rapporte aux souvenirs d'anciens coloniaux, desquels il résulte ce qui suit :

1^o Les coloniaux, très attachés à l'ancre, leur insigne spécial, n'ont pas volontiers porté de numéros.

2^o Pour les régiments de France, les officiers et la troupe ont effectivement porté le numéro au collet de 1890 à 1904 et après 1909. Les photographies de l'époque le démontrent comme aussi un mannequin existant au Musée de l'Armée. En ce qui concerne le képi, le numéro a été bien rarement porté : quelques rares photographies d'officiers ont un numéro au képi avant 1895, mais l'ancre a repris rapidement sa place sur le bandeau; pour la troupe, les anciens coloniaux se souviennent de n'avoir jamais connu d'autre insigne au képi que l'ancre, soit avant, soit après 1904. Pour la période 1909-1914, le règlement comme aussi nos souvenirs personnels sont d'accord : l'ancre est portée au képi, le numéro au collet, sur un écusson, contrairement à ce qui avait lieu avant 1904, où le numéro est directement posé sur le collet.

3^o Aux colonies, les règlements prévoient qu'à l'arrivée à la colonie le numéro du régiment qui s'y trouve stationné sera apposé sur le paletot emporté de France. Mais ceci est resté théorique : les officiers en service aux colonies portent l'ancre brodée, au collet comme au képi; la troupe ne porte pas davantage le numéro, mais seulement l'ancre écarlate. Les anciens coloniaux sont formels à cet égard, notamment en ce qui concerne les régiments d'Indochine, 9^e, 10^e et 11^e, où jamais un numéro n'a été arboré.

4^o Les régiments du corps expéditionnaire de Chine, en 1900, ont toutefois porté le numéro au collet.

5^o Pour les clairons, lorsque l'ancre est portée au collet, elle est placée avant 1910, sous le galon de fonctions qui en cache en partie le bras supérieur. Le numéro, par contre, aux époques où il est porté, est découpé, et placé par-dessus le galon de fonctions. Avec le galon d'or double porté généralement au collet par le sous-chef de fanfare, avant 1909, il n'y a au collet ni ancre ni numéro. Après 1909, ancre ou numéro sont placés sur un écusson, sous lequel se perdent les galons de fonctions.

Henri BOISSELIER et Chef d'escadrons DARBOU.

FIN DU CHAPITRE VI

(1) Une décision du 18 juin 1902 donnait la grenade d'or au collet et au képi des officiers de l'E. M. particulier. Cette décision, rapportée en 1904, n'a du reste pas été appliquée, les Officiers de marsouins tenant à conserver leur ancre comme insigne.

LES ÉPÉES DE NAPOLEON

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 8)

Le Passepoil a déjà reproduit en différentes planches (1) quelques-unes des armes les plus intéressantes de celles qui furent portées par l'Empereur ou faites pour lui ; pour en achever l'étude, il reste à en reproduire deux : l'épée dite du Premier Consul et l'épée dite d'Austerlitz.

Bonaparte, qui n'aimait pas les glaives, ne porta guère celui que lui avait offert la Ville de Paris (*Le Passepoil*, 5^e année, planche supplément n^o 1). Il demanda bientôt à Biennais de lui faire une épée dans la poignée de laquelle seraient sertis une grande partie des diamants de la couronne de France que le Directoire, à court d'argent, avait engagés à Amsterdam et que le Premier Consul avait fait rentrer. Un premier projet, assez lourd de forme, ne fut pas agréé (2) ; le second fut accepté et exécuté ; il portait le diamant « Le Régent » sur sa coquille et voyait sa poignée ornée de quelques pierres historiques connues. Nous renvoyons le lecteur aux pages 54 et 55 de l'excellent travail de M. Henri Defontaine paru dans le n^o 1 de la 9^e année du *Passepoil*, pour tous les renseignements utiles concernant l'établissement et l'histoire de cette épée, qui fut en réalité l'arme que l'Empereur porta le jour du sacre à Notre-Dame, et non pas le glaive que David a fait figurer sur son tableau.

Notre planche hors texte donne une vue d'ensemble de cette arme et un agrandissement de la poignée remarquablement dessinés par M. J. E. Hilpert, d'après deux photographies communiquées par un ancien membre du *Passepoil*. Ajoutons que cette épée fut cassée le 15 juin 1811 pour en enlever les pierres qui servirent à orner le glaive impérial de 1811, cette arme unique que l'Empereur d'ailleurs ne porta jamais et que nous avons reproduite planche 9 de la 9^e année du *Passepoil*. M. Defontaine, dans l'article sus-indiqué, a raconté d'une façon détaillée et précise ce que sont devenues finalement ces deux armes (3).

Pour sa tenue militaire, Napoléon commanda à Biennais une série d'épées militaires en or dont la première en date est celle dite d'Austerlitz (4), dont nous reproduisons la poignée à gauche de notre planche hors texte : Sur son lit de mort, l'Empereur confia cette épée au Grand-Maréchal Bertrand pour la remettre, dit le testament, « à mon fils quand il aura 16 ans ». Metternich s'étant opposé au legs, le comte Bertrand offrit l'épée au moment du retour des cendres à Louis-Philippe,

(1) 3^e année, n^o 2, p. 21 : L'Épée aux camées de l'Empereur. — 5^e année, n^o 1, p. 9 : Le glaive du Premier Consul. — 9^e année, n^o 3 : L'Épée-glaive dite du Sacre, 1804 ; Le Glaive Impérial de 1811.

(2) Reproduit dans l'ouvrage de Germain BAPTISTE : *Histoire des Joyaux de la couronne de France*.

(3) Rappelons seulement que l'épée conservée par Nitot et remontée avec des pierres imitation est finalement offerte au prince Victor-Napoléon et fait partie des collections de son fils le prince Louis-Napoléon.

(4) C'est Napoléon lui-même qui, en 1806, commanda à Biennais de graver et d'incruster sur la lame en or ces mots : « Épée que portait l'Empereur à la bataille d'Austerlitz, 1805. » Le mémoire de Biennais est aux Archives Nationales.

qui la fit déposer dans le tombeau de l'Empereur aux Invalides, dans la cella où elle se trouve encore aujourd'hui. Elle ne la quitta que le 5 mai 1921, pendant la cérémonie du Centenaire de la mort de Napoléon où le gouverneur la remit aux mains du Maréchal Foch qui la conserva pendant l'absoute. Nous renvoyons le lecteur pour tous les détails concernant cette arme à l'ouvrage du capitaine Buttin, *L'Épée de Napoléon* (J. Leroy, Paris, 1924).

Cette épée est le prototype des épées que porta ultérieurement l'Empereur en campagne et dont, il y a quarante ans, M. Frédéric Masson se demandait déjà ce qu'elles étaient devenues. Deux sont connues : l'une appartenant au comte Clary a figuré au catalogue de l'Exposition de la Révolution et de l'Empire à Paris, en 1895; l'autre, celle donnée par l'Empereur à Tilsitt au grand-duc Constantin, frère du tsar Alexandre I^{er}, a passé par héritage à son descendant, le prince Lwloff, qui l'exposait au *Journal* en 1913.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

BIBLIOGRAPHIE

Cartes postales d'uniformes. — Les éditions militaires illustrées (82, rue Lauriston, Paris, XVI^e) viennent de lancer, toujours au prix de 1 fr. 25, deux séries de cartes militaires établies avec son brio artistique habituel par notre collaborateur Maurice Toussaint, et qui feront le bonheur de tous ceux qui s'intéressent aux uniformes contemporains : l'une de 10 cartes coloriées au pochoir consacrées aux Alliés (France, Angleterre, Pologne); l'autre de 10 cartes consacrées à l'armée britannique. Ajoutons une 21^e carte en quadri chromie, donnant trois fantassins alliés et leurs drapeaux. Enfin, toujours à la même maison, notons 4 cartes de P. A. Leroux, sur l'armée française depuis la guerre.

Images de France. — Nous signalons dans le numéro de janvier de ce périodique (édité par *l'Illustration*) un très intéressant article, magnifiquement illustré par Maurice Toussaint sur : « Éléance militaire ».

Les troupes noires au combat. — Voici le deuxième livre sur notre armée coloniale que publie le Commandant François Ingold. Il s'agit cette fois spécialement des troupes noires et d'une série de hauts faits d'armes accomplis par ces troupes sur des fronts divers : France, Orient, Maroc, Centre de l'Afrique, et avec des caractéristiques de combats très différentes. Le général Buhner, chef d'État-major général des colonies, écrit dans sa préface : *Tels des arches glorieuses, les témoignages officiels de l'armée et du pays encadrent le corps principal de l'œuvre.* Et il conclut : *Document d'étude et monument de gloire tel est donc le livre du Commandant Ingold.* D'aucuns y puiseront des enseignements d'ordre militaire, d'autres, d'ordre moral. *Que pour tous s'en dégage une impression de force sérieuse et de confiance dans les destinées d'une plus grande France aussi vaillamment servie dans le passé et susceptible de l'être mieux encore demain.*

(Un volume in-8 avec 9 photos et 10 croquis : 24 francs. Éditions Berger-Levrault.)

VICTOR HUEN †

Le Passepoil vient d'être mis en deuil par le décès de son ancien Vice-Président, le peintre V. HUEN, mort à Nancy au mois de décembre, à l'âge de soixante-cinq ans.

Né à Colmar, ayant poursuivi de solides études artistiques à Paris et à Munich, HUEN s'était surtout signalé avant 1914 comme peintre et illustrateur militaire. Son ouvrage « *Généralaux d'Alsace et de Lorraine* » avait été particulièrement remarqué. On le considérait déjà en Alsace comme le peintre des soldats français, de même que son ami HANSI, avec qui il collaborait d'ailleurs dans « *L'Histoire d'Alsace* », était le peintre des Alsaciens. En même temps qu'il envoyait des toiles aux Salons parisiens, HUEN exécutait de nombreux albums d'imagerie populaire. Toutes ses œuvres sont empreintes des mêmes qualités : probité du dessin, souci de la vérité, vigueur dans l'exécution. Comme beaucoup d'autres, HUEN sait camper un personnage pittoresque, mais il possède en plus une science de la composition, un sentiment des ensembles qui sont l'apanage des grands artistes. Certaines de ses toiles sont d'un maître, et d'un grand maître.

Il fut un des premiers à répondre à mon appel lorsqu'en 1920 je songeai à créer le *Passepoil*. Il a été un des cinq membres du Comité fondateur, et pendant dix ans notre Vice-Président. C'est lui qui exécuta la première œuvre faite pour le *Passepoil* : la vignette qui illustre notre couverture et est devenue l'insigne de notre Société. Depuis, il donna au Bulletin de nombreuses planches où le souci de la documentation n'avait d'égal que la valeur artistique de la présentation.

A la fin de 1935 V. HUEN retiré à Nancy et se sentant souffrant, m'exprima son désir de se retirer de la Société à laquelle il voulait prouver son attachement en lui envoyant une nouvelle planche. Cette planche, dont nous avions choisi le sujet ensemble, il n'a plus jamais été en mesure de l'exécuter. Il a eu la grande tristesse de voir petit à petit ses yeux et sa main lui refuser leur service. Obligé par l'évacuation des Hospices de Nancy de quitter la maison où il s'était retiré, atteint de mille petites misères physiques, il est tombé à l'automne dans un état de neurasthénie profonde dont il n'a pu se relever.

Beaucoup de nos membres ont connu l'amabilité et la courtoisie de son accueil, le charme de sa conversation toujours instructive, l'esprit et la finesse de ses propos et pourront témoigner que ce n'est pas seulement un grand artiste profondément épris de son art qui a disparu, mais un brave homme et un homme de cœur.

Commandant E.-L. BUCQUOY.



Des amis se proposent de publier une étude à tirage restreint sur « Victor Huen et ses œuvres ». Elle sera cédée au prix de revient aux Membres du *Passepoil*. Nous en reparlerons le moment venu.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la 114^e Question (posée par M. Roger Gonnard). — A ne voir que la face de l'aigle, on serait tenté de l'attribuer au 1^{er} des 30 Régiments de Voltigeurs de la Garde Impériale; mais son profil, son poids massif, ses attaches démesurées et sa courbure font supposer qu'il s'agit d'une épave de ces faux si nombreux qui inondèrent en série le marché de Paris aux premières années de ce siècle, après les premières grandes ventes de curiosités militaires (vente Castanié 1899).

N..., expert en curiosité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Membres Bienfaiteurs. — Le titre de membre bienfaiteur du *Passepoil* a été décerné aux membres actifs ou correspondants ci-dessous qui ont bien voulu par leur libéralité faciliter la publication de notre 20^e année du *Passepoil* : M. Maurice Burrus, M^{me} Chavanne, MM. Brutsch (Suisse), Pelet (Suisse), Sumner (Angleterre), Wyssmann (Pays-Bas).

Liste des Membres. — Admissions nouvelles :

ANGLADE et DEBAUGE (Fournitures pour tailleurs), 3, rue La Feuillade, Paris (1^{er}). — M. A.

DE LA COCHETIÈRE (A.-L.), Brigadier-chef, aux armées. — M. A.

LETRAIT (C.), Lieutenant d'artillerie, aux armées. — M. A.

MOREAU (E.), Capitaine, observateur aérien, aux armées. — M. A.

POIRIER, Sous-lieutenant de tirailleurs algériens, aux armées. — M. A.

LA DIRECTION DES TROUPES COLONIALES AU MINISTÈRE DE LA GUERRE. — M. Coll.



Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

Imprimerie BERGER-LEVRAULT, Nancy.



Caporal — Régiment d'Isenbourg
2^e Étranger

SAPEURS DE TROUPES A PIED — 1809
5^e Régiment
d'Infanterie légère

Fusiliers-chasseurs
de la Garde Impériale

15^e Régiment
d'Infanterie légère

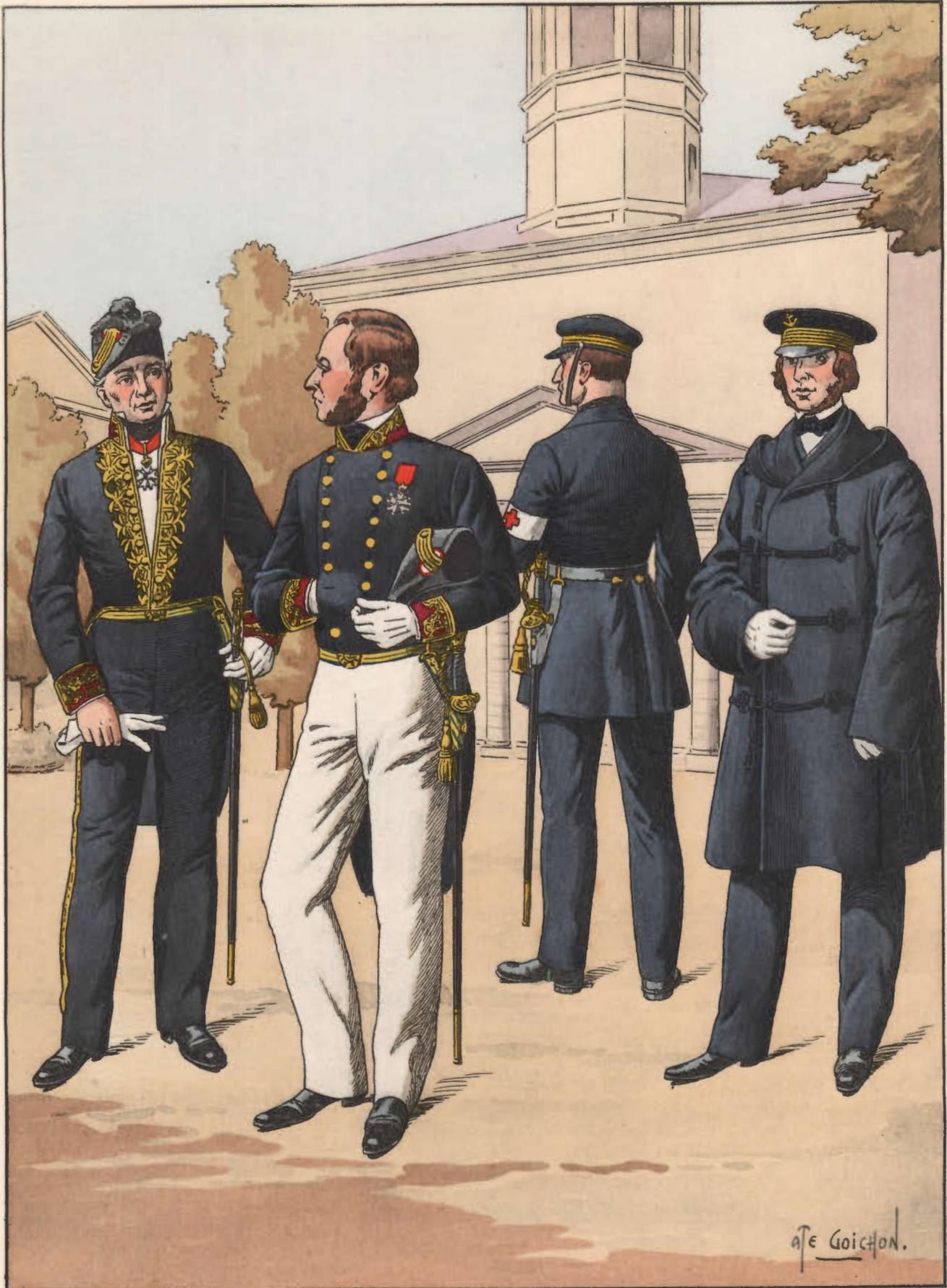


23^e R. I. F.
Novembre 1938

SAPEURS DE TROUPES A PIED — 1939
8^e R. I. — 1939
Sapeur

1^{er} Régiment Étranger — 1939
Sapeur de 1^{re} classe

16^e B. C. P. — 1939
Caporal-sapeur

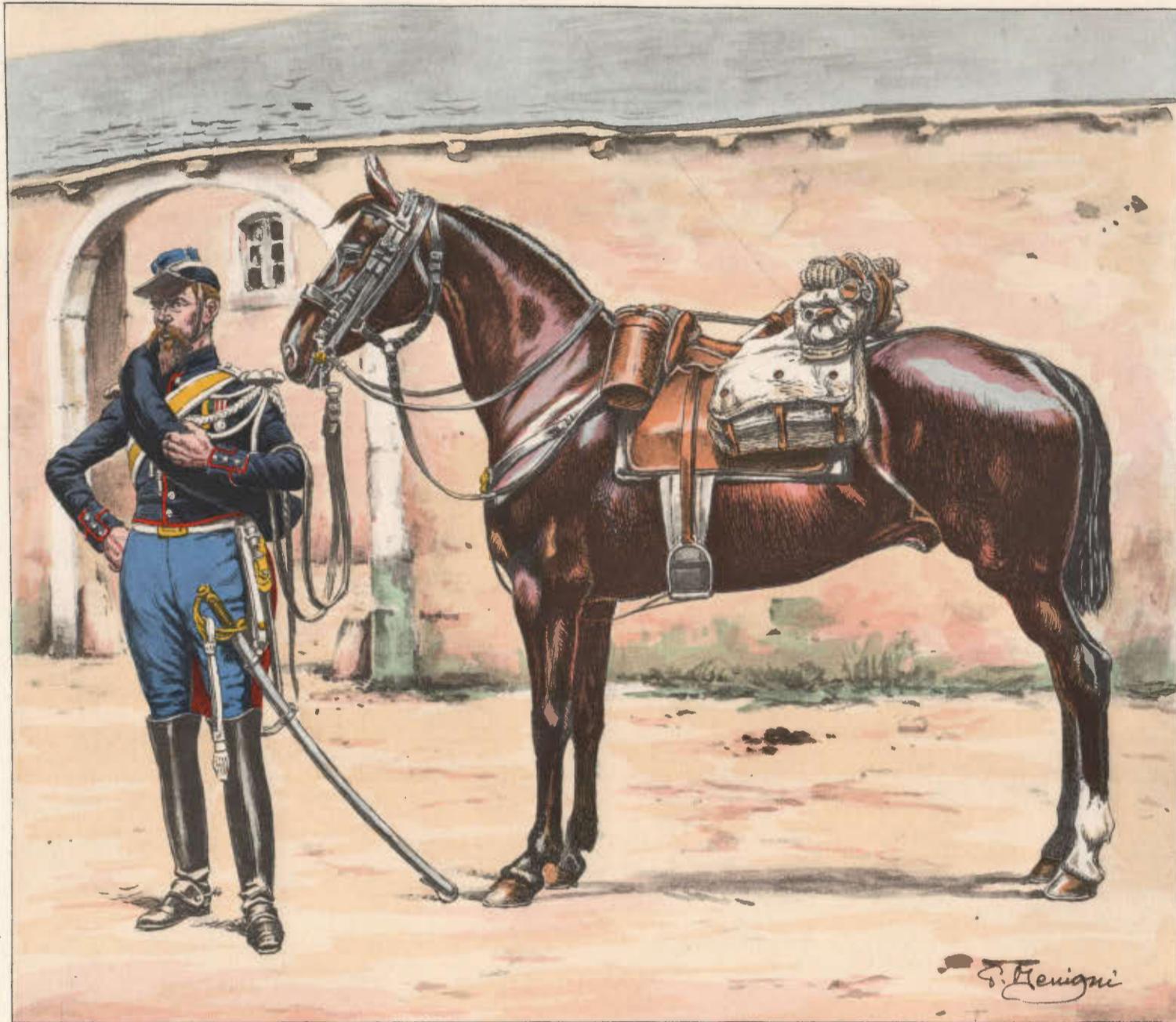


Directeur
Grande Tenue

LE SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE — 2^e EMPIRE
Premier chirurgien en chef
Grande Tenue

Médecin-Major
Tenue de Campagne

Chirurgien
en caban

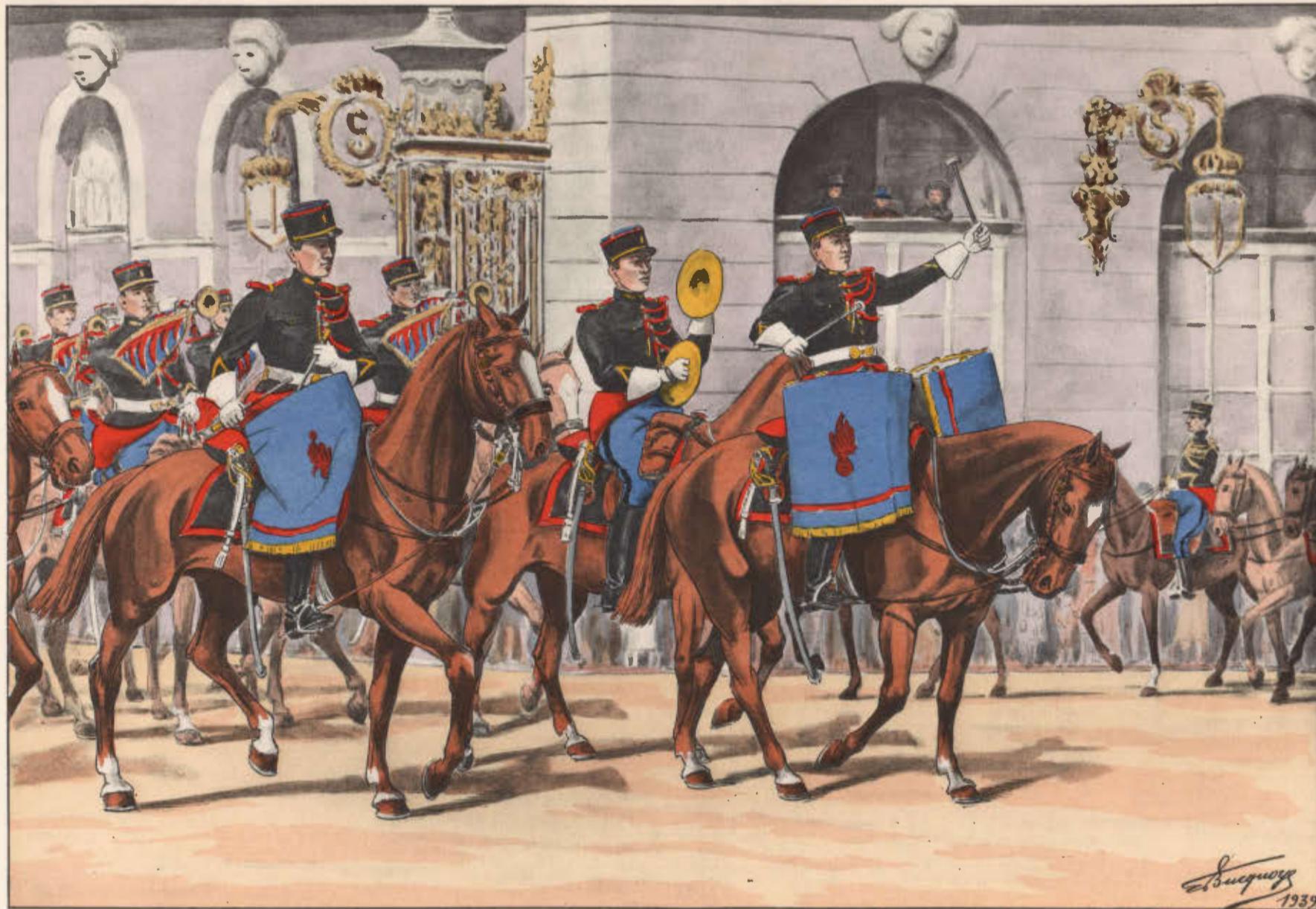


GENDARME A CHEVAL — 1870
Tenue de campagne de la Prévôté aux armées



Sucquoy
1939.

TIMBALIER DU 28^e REGIMENT D'ARTILLERIE
Chaumont — 1939



4^e LÉGION DE GENDARMERIE-MOBILE — 1938
Tête de colonne de la Compagnie de Neufchateau défilant à Nancy le 14 Juillet 1938

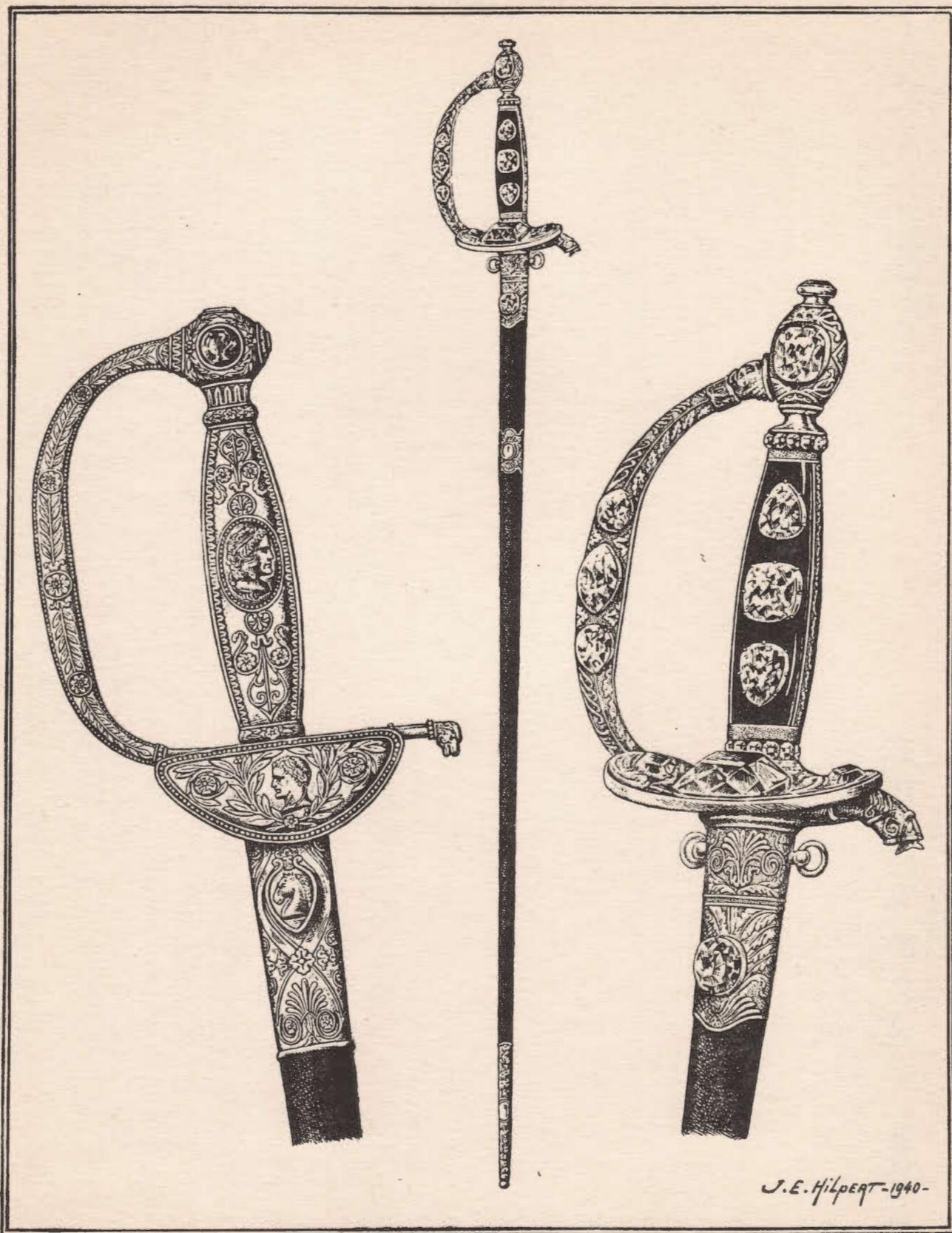


1938 — Médecin
Tenue de soirée

1928 — Médecin principal
en veston

1938 — Deuxième médecin en chef
Tenue de cérémonie

1891 — Médecin
en redingote



DEUX ÉPÉES DE NAPOLEON
L'Épée « d'Austerlitz ». — L'Épée « du Premier Consul ».

ANNONCES

LIBRAIRIE MILITAIRE CART

Successeurs de Ch. CLAVREUIL

59, Rue de Seine - PARIS (6^e)

Téléphone : Danton 93-15

Nous pouvons fournir toute documentation sur les sujets suivants :

*Ouvrages sur l'Art de la Guerre - Costumes et Histoire militaires
Historiques régimentaires - Gravures militaires - Images d'Épinal*

ACHATS DE BIBLIOTHÈQUES ET LOTS DE LIVRES

Catalogue " LE BIBLIOTHÉCAIRE MILITAIRE " franco sur demande

LES UNIFORMES DU PREMIER EMPIRE

Cartes documentaires
publiées par le Commandant E.-L. BUCQUOY

Une occasion à profiter.

Les séries 94 à 213 à l'état de neuf soit environ
1000 cartes avec leurs notices et brochures.

1.200 fr. net.

S'adresser à l'auteur.

LES UNIFORMES DE LA GENDARMERIE

DE LA MARÉCHAUSSEE
ET DES GARDES

1720-1940

5 séries de 20 planches en couleurs
par le Commandant E.-L. BUCQUOY
La première série (1720-1815) est parue

Prix pour MM. les membres du *Passepoil* : 22 fr. 50
à envoyer à l'auteur : C. C. postal 391-43 Nancy.

Un membre du *Passepoil* recherche les ouvrages suivants :

Le *Courrier de l'Égypte*, numéros séparés (Expédition de Bonaparte). Ouvrages de Frédéric Masson (sur
Hollande ou autres papiers de luxe);

MADOU : *Vie de Napoléon*, 1827, 2 volumes, 150 lithographies;

LARREY : *Recueil de Mémoires de chirurgie militaire*, 1821.

LOSTELNEAU : *Le Mareschal de bataille*, vers 1647. Illustré.

NOIRMONT et MARBOT : *Costumes militaires français*. Paris, 1840, 450 planches.

DUPRAY et WACHENHEIMER : *Cent ans de l'armée française* (210 illustrations en couleurs);

FALLOU : *La Garde impériale* (1901), 60 planches en couleurs;

La Curiosité militaire (série complète ou années séparées).

Adresser toutes offres à la Direction du *Passepoil*, 24, Rue de Rigny, Nancy.

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37^{QUATER} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes de France " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs (de nationalité française) et correspondants (de nationalité étrangère).

COMITÉ ACTIF

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

COMMANDANT DARBOU

(Vice-Président)

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

VICOMTE GROUVEL

(Membre perpétuel)

(Membre du Comité de la Sabretache)

CAPITAINE BOUTMY

CH.-F. KELLER

(Membre perpétuel)

(P¹ de la S¹e de Collectionneurs de Figurines historiques)

H. BOISSELIER

L. ROUSSELOT

P. MARTIN

20^e ANNÉE. — N^{os} 3 et 4

TROISIÈME et QUATRIÈME TRIMESTRES 1940

DERNIER NUMÉRO DU PREMIER CYCLE

LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES DE FRANCE

(Paraissant 4 fois par an)



IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT
PARIS-NANCY-STRASBOURG

SOMMAIRE DES NUMÉROS 3 et 4

— Trompette des gendarmes écossais, 1724 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY avec une planche en couleurs hors texte N° 9 de Percy WHITE	53
— Grenadiers à cheval de la Maison du Roi, 1735 — par le C ^t E.-L. BUCQUOY avec une planche en couleurs hors texte n° 10 de L. ROUSSELOT	54
— Échos et Nouvelles	56
— Deux sabres de Carabiniers sous Louis XIV — par Jean BRUNON	57
— Bibliographie	59
— Tenues de la Cavalerie d'autrefois — par P. BENIGNI avec une planche en couleurs hors texte n° 11 de P. BENIGNI	61
— Infirmiers militaires, 1839-1853 — par Henri BOISSELIER avec une planche en couleurs hors texte n° 12 de H. BOISSELIER	65
— Gendarmerie à cheval de la Garde Impériale, 1859 — par P. BENIGNI avec une planche en couleurs hors texte n° 13 de P. BENIGNI	67
— Les Tenues de la Seconde Garde Impériale : Les Guides par Émile NUSSBAUM et le Chef d'Escadrons DARBOU avec illustrations en noir de H. FAIST, L. ROUSSELOT, M. TOUSSAINT	69
— Carabiniers de la Garde, 1866-1870 — par P. BENIGNI avec une planche en couleurs hors texte n° 14 de P. BENIGNI	81
— Trompette « à l'ange gardien » du 5 ^e Hussards, 1895 — par le C ^t E.-L. BUCQUOY avec une planche en couleurs hors texte n° 15 de René LOUIS et E.-L. BUCQUOY	85
— Nos collectionneurs	87
— Questions et Réponses. — Alius alium erudit. — Errata	88
— La Légion Étrangère — par le Capitaine KRIJITSKY	89
— Tête de colonne dans la Marine	92
— Les Tirailleurs Marocains — par E.-L. BUCQUOY, E. NUSSBAUM, M. TOUSSAINT avec une planche en couleurs hors texte n° 16 de P.-A. LEROUX	93
— Chef d'Escadron de Gendarmerie, grande tenue, 1931-1940 avec une planche hors texte supplément en noir	104
— Bulletin de la Société	105
— Épilogue	106
— Table des planches hors texte	107
— Table des matières de la vingtième année	108

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes de France

paraît tous les trois mois

Cotisations pour 1940 (vingtième et dernière année de guerre du " Passepoil ")

	MEMBRES ACTIFS (FRANÇAIS)	MEMBRES CORRESPONDANTS (ÉTRANGERS)
Avec envoi recommandé	100 fr.	130 fr.

Adresser tout ce qui concerne la Société et le Bulletin à

M. le Commandant BUCQUOY, 24, Rue de Rigny, Nancy.

Compte Chèque Postal N° 391-43, Nancy.

TROMPETTE DES GENDARMES ÉCOSSAIS 1724

PREMIÈRE COMPAGNIE DE LA " GENDARMERIE DE FRANCE "

PLANCHE HORS TEXTE N° 9

Nous avons demandé dès le début de l'année à notre aimable collaborateur, M. Percy White, une planche pour le numéro de clôture du *Passepoil*. Son choix s'est porté précisément sur un corps de recrutement anglais servant en France auprès de la Maison du Roi.

C'est sous Louis XIV que le corps antique de la *Gendarmerie d'Ordonnance* se transforma et s'adjoignit les compagnies de cheveu-légers. A partir de 1690, la Gendarmerie de France comprit 16 compagnies : les 4 premières qui avaient le Roi pour capitaine prirent le nom de gendarmes du Roi (gendarmes écossais, anglais, bourguignons et de Flandres); venaient ensuite les 6 autres (gendarmes de la Reine, Dauphins, de Bourgogne, d'Anjou, de Berry et d'Orléans) et 6 compagnies de cheveu-légers portant les mêmes noms.

Les compagnies, qui avaient dépassé 100 hommes sous Louis XIV, tombèrent à 40 hommes après sa mort. Ramenées à 75 hommes sur le pied de guerre, elles prirent une part glorieuse à toutes les campagnes du règne de Louis XV. La gendarmerie de France prenait rang immédiatement après la Maison du Roi dans laquelle elle est souvent comprise, et combattait avec elle. Elle fut presque anéantie pendant la guerre de Sept ans. A la réforme de Choiseul en 1763, les 4 premières compagnies furent établies aux alentours de Versailles et prirent le nom de *Grande Gendarmerie*; les 6 compagnies de cheveu-légers furent supprimées et incorporées dans les 6 compagnies de gendarmes de même titre qui furent données comme garde d'honneur au roi Stanislas et casernées au château de Lunéville; on les appela la *Petite Gendarmerie* ou *Gendarmerie de Lunéville*. Le corps fut dissous en 1788.

L'uniforme de la Gendarmerie de France s'inspirait de celui de la compagnie des gendarmes de la Garde (compagnie de la Maison du Roi avec laquelle il faut se garder de la confondre) et l'équipement était le même : cet uniforme fut toujours rouge et argent. Il y avait 2 trompettes par compagnie et un timbalier par escadron. Ils portaient l'habit bleu à la livrée du Roi, la veste et la culotte de drap écarlate : ils étaient toujours montés sur des chevaux gris. M. Percy White a reconstitué ce trompette d'après les documents de la bibliothèque du ministère de la Guerre, à Paris; Delaistre donne le chapeau à plumes rouges pour le timbalier, à plumes blanches pour l'officier et le chapeau sans plumes pour le gendarme; c'est d'après cette indication que M. Percy White a donné les plumes rouges à son trompette.

Rappelons l'étendard de cette compagnie : blanc, présentant au centre un grand lévrier courant dans un paysage, et cette devise : « *In omni modo fidelis.* »

Commandant E.-L. BUCQUOY.

MAISON MILITAIRE DU ROI

GRENADIERS A CHEVAL VERS 1735

PLANCHE HORS TEXTE N° 10

« La compagnie des Grenadiers à cheval de la Garde a été organisée à la fin de la campagne de 1676 et le Roi s'en fit le capitaine. Elle était destinée à marcher et à combattre à la tête des troupes à cheval de la Maison, à faire les chemins et à ouvrir les passages pour ce corps. Dans les sièges, les grenadiers servaient à pied et précédaient les Mousquetaires dans les attaques et les assauts (1). » La compagnie était effectivement commandée par un capitaine-lieutenant et comprenait 7 officiers et 133 hommes. Troupe d'élite de la Maison du Roi, ayant reçu de Louis XIV un étendard avec la devise : *Undique terror, undique lethum*, les Grenadiers à cheval, après s'être couverts de gloire, furent licenciés en 1776.

Notre intention n'est pas de faire, des uniformes de ce corps, une étude complète que nous réservons pour l'avenir; nous voudrions seulement répandre la connaissance de deux documents qui nous paraissent particulièrement intéressants :

Le premier est le tableau peint vers 1735 par Ch. Parrocel représentant une *Halte de la Maison du Roi* et qui se trouve aujourd'hui au Louvre. Au centre du tableau, au milieu d'officiers de la Maison Rouge (gendarmes, cheveau-légers et mousquetaires), on voit assis, le verre en main et le coude appuyé sur un tambour, un personnage imposant, haut en couleurs et taillé en force : c'est le marquis de Creil qui commanda la compagnie de grenadiers à cheval de 1730 à 1744. Dans un de ses premiers numéros (mars 1899, plus de quarante ans, déjà !), *La Giberne* avait donné une planche de Vallet qui avait utilisé ce document en représentant le marquis à cheval. M. Rousselot nous en donne, planche 10, une reproduction beaucoup plus précise; autour du marquis de Creil, il a groupé les autres personnages du tableau appartenant aux grenadiers à cheval, en respectant autant que possible leurs attitudes, y compris les deux cavaliers montés que l'on aperçoit au second plan.

L'uniforme donné par Louis XIV aux grenadiers à cheval subsistera sans grand changement jusqu'en 1762. M. Rousselot le décrit de la façon suivante pour le marquis :

Bleu de roi, galonné d'argent sur toutes les coutures, grandes boutonnières en galon d'argent, doublure rouge, parements rouges galonnés d'argent. Sur la poitrine, le Grand Cordon de Saint Louis. Veste rouge bordée d'argent. Culotte rouge. Ceinturon ocre galonné d'argent avec boucle dorée. Sabre à lame demi-courbe, garde à coquille et pommeau cannelé dorés; dragonne argent et bleu.

Bottines à la dragonne (appelées aussi houzeaux ou gamaches), fermées par des boucles en cuivre; éperons rivés; souliers à bouts carrés (2).

(1) Général SUSANE, *Histoire de la Cavalerie française*, t. I, p. 235.

(2) On remarquera que tout le corps, y compris son chef, porte cette chaussure qui est celle des troupes à cheval destinées au combat à pied et non les grandes bottes à entonnoir des autres corps à cheval de la Maison du Roi.

Coiffure curieuse en forme de corne, écarlate à broderies d'argent représentant au milieu de rinceaux des haches croisées et des grenades, « la carcasse de bombe éclatant », symbole du corps qui figure sur l'étendard avec la devise : Indique Terror. Indique Lethum. Les haches croisées rappelant vraisemblablement les outils portés à la selle, à la place de la fonte droite.

La base du bonnet est une peau d'ours découpée en forme de mitre, forme qui s'accroîtra au cours du siècle pour atteindre son apogée avec les bonnets « d'oursin » du Premier Empire.

Pour tous les officiers, le costume est le même ; il ne semble pas y avoir de distinctions de grades.

La chevelure est portée de différentes façons « le marquis de Creil, frisé et poudré, tandis que les autres ne le sont pas ; l'un laisse ses cheveux torsadés tomber au milieu des épaules ; l'autre porte le crapaud (sac de soie noire dans lequel sont enfermés les extrémités libres des cheveux), retenu par deux rubans de soie noire noués sur la gorge, par-dessus la cravate pour l'empêcher de trop remuer aux allures vives.

Il y a un an, M. Casquard, membre du *Passepoil* et collectionneur averti de planches militaires, signalait à mon attention la reproduction dans le catalogue de la vente Minier-Jolain du portrait ci-contre, attribué à Parrocel et donné sous le titre : « Portrait équestre du roi Louis XV en garde française ». Nous avons aussitôt posé dans le *Passepoil* (19^e année, n^o 3, p. 67) une question au sujet de cette toile, où le Roi n'est pas du tout en garde française, mais porte l'uniforme de capitaine commandant la compagnie des Grenadiers à cheval de sa Maison. Aucune réponse ne nous est parvenue.

Nous estimons toutefois, avec M. Rousset, que ce tableau représente un uniforme postérieur à 1750. L'habit est retroussé, les parements sont en botte, le bonnet est différent, la peau d'ours est un peu plus haute par devant, la forme en mitre s'accroît et la corne, peut-être un peu réduite, ne dépasse plus la pointe de la fourrure. L'ensemble du vêtement est plus étriqué, les manches plus étroites, l'ampleur majestueuse du début du siècle a disparu lentement sous l'influence des modes prussiennes. L'armement lui-même s'est modifié et le sabre a maintenant une garde à coquille.

Ce tableau représente donc un uniforme nettement postérieur à celui du tableau de Parrocel dont nous avons parlé plus haut et c'est ce qui nous fait douter qu'il soit l'œuvre de ce peintre, mort, comme on le sait, en 1753.



Le roi Louis XV en uniforme de capitaine commandant la compagnie des Grenadiers à cheval, vers 1750-1760.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Le kaki. — Nos arrière-neveux pâliront sur le nombre de nuances qui sont englobées aujourd'hui sous le nom générique de kaki. Essayons d'y mettre un peu d'ordre.

Le drap kaki qui, à partir de 1930, a servi à confectionner les collections de guerre que l'on voyait aux prises d'armes, était une teinte gaie, chaude et chantante où l'on sentait la composante orange. Puis, est venu un kaki plus foncé tirant davantage sur le brun employé surtout après 1935 à l'habillement des régiments de forteresse. Enfin, aux alentours de la guerre apparut un kaki plus verdâtre, tirant sur la nuance feuille morte ou caca d'oie (1), nuance plus froide, plus triste, où l'on sentait que la composante bleu verdâtre avait pris le pas sur l'orangé. Ce sont surtout des isolés qui ont employé cette dernière nuance, et il semble qu'elle ait été de plus en plus verdâtre au fur et à mesure que celui qui la portait montait en grade. On la trouve très nette dans le kaki porté par les gendarmes de la zone des armées. La teinte verdâtre augmente aussi avec la qualité de l'étoffe, et j'ai vu des officiers porter des gabardines nettement vertes. Mêmes remarques pour la toile kaki : celle d'avant-guerre était nettement brun-roux (pantalon des motocyclistes), ou ocre jaune (tenue d'été des sous-officiers). En guerre, elle est devenue de suite verdâtre, dans les combinaisons, les canadiennes, etc...

Enfin remarquons que des officiers portent des complets appelés kaki, mais qui sont de toutes nuances, depuis le vert réséda de l'armée italienne, jusqu'au mastic des culottes.

Cravates et cache-nez. — A-t-on remarqué que le port du cache-nez, si sévèrement prohibé pendant la dernière guerre, est devenu l'hiver dernier absolument courant, et que, non seulement les Officiers ne lui ont plus fait la chasse, mais au contraire ont été les premiers à porter ce vêtement, considéré comme indispensable. On a attribué cette tolérance aux rigueurs d'un hiver exceptionnel. Je ne crois pas que le vrai motif en soit là. Si les Officiers ont porté un cache-nez, c'est que, avec la mode des vareuses ouvertes, ce vêtement était indispensable pour eux s'ils voulaient éviter les refroidissements. Ainsi se trouvent justifiés les avis nettement défavorables donnés pendant des années par le Service de Santé à l'adoption du col civil ouvert. Nos vareuses fermées d'autrefois nous préservaient des rhumes et des maux de gorge; le veston civil ouvert est très bien l'été, mais si on veut le porter l'hiver dans l'armée, la preuve est faite qu'il faut le compléter comme le font les civils, par un cache-nez ou un cache-col.

Le Bataillon qui lance la mode. — C'est à notre collègue G. Varenne, grand chasseur à pied devant l'Éternel, que j'emprunte ce titre pour raconter cette petite anecdote :

Le 18 mars 1940, vers 10 heures, j'entrais dans un bureau de poste de....., quelque part dans la zone des armées, lorsque j'en vis sortir un couple bras dessus, bras dessous. Lui, un élégant lieutenant de chasseurs à pied, képi, vareuse bleu foncé, culotte mastic, jambières fauves; elle, bonnet de police de chasseur, vareuse bleu foncé coupe officier, jupe courte mastic, bottes fauves. Je suivis pendant une cinquantaine de mètres ce couple fort gai et tout à fait sympathique, qui faisait la joie de tous les passants (poilus et civils se retournaient sur lui en souriant), sauf quelques braves ménagères rentrant du marché avec leurs cabas chargés de provisions et qui l'azimutaient sans aménité.

Le vieux Passepoileur que je suis eut un instant l'illusion de voir une accorte cantinière du second Empire échappée au recueil de Sorrieu et Fortuné. Voulant en avoir le cœur net, je rattrapai le couple, et m'étant présenté, je demandai au jeune lieutenant, au nom du *Passepoil* tout entier, de bien vouloir me dire quelle était la fonction militaire (cantinière, infirmière, secrétaire ou mascotte) que remplissait sa toute charmante compagne et qui lui valait ce sémillant uniforme. — « Mais, mon Commandant, me répondit-il, aucun. Ma femme et moi avons simplement réalisé une similitude vestimentaire. » — Je le regrette, mais je crois bien que je lui en aurais trouvé une de fonction : Si jamais un jour le Gouvernement décide d'enrôler les femmes pour un service militaire, je crois que par sa seule silhouette, cette élégante jeune femme ferait un « sergent recruteur » remarquable.

J'ai parlé du bataillon qui lance la mode. Chers lecteurs, je ne vous dirai pas à quel bataillon appartenait ce jeune couple, pour deux raisons : la première, c'est que je ne voudrais causer à aucun chasseur nulle peine même légère, et la seconde, c'est que ce brillant lieutenant cachait son numéro de bataillon sous l'anonymat d'une grenade argentée.

E.-L. B.

(1) C'est à dessein que je n'emploie pas le mot « moutarde », parce que, précisément, la moutarde n'a pas une teinte définie et qu'on en trouve de toutes nuances.

DEUX SABRES DE CARABINIERS SOUS LOUIS XV

Il existe aux Archives de la Guerre, dans les cartons de l'Artillerie, un beau croquis de Klingenthal donnant, sur toutes ses faces, avec cotes, un modèle de « Sabre projeté pour la Cavalerie en 1760 ». La monture, avec anneau de pouce et cuvette, le pommeau cannelé, est en cuivre rouge; le fourreau est garni en laiton. Cette arme n'est pas autre chose que le sabre des Carabiniers connu sous la désignation de « Modèle 1750 ». Certains exemplaires parvenus jusqu'à nous et les témoignages apportés par des portraits le reproduisant exactement, prouvent que ce sabre était utilisé bien avant 1760.

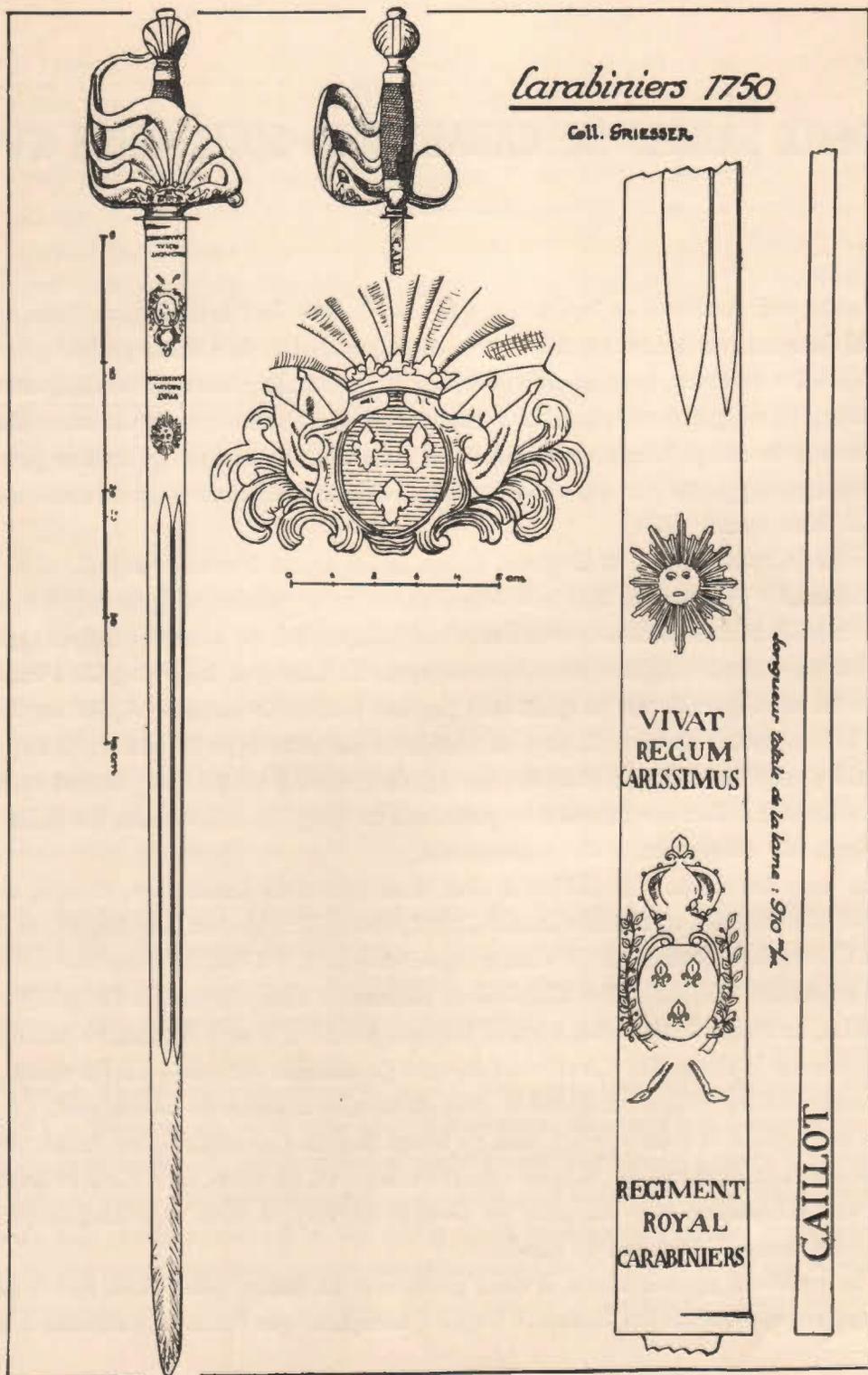
Une étude approfondie, et illustrée, de ces belles armes à grande coquille dont la mode commença dans les Troupes du Roi vers le milieu du xviii^e siècle, offrirait de l'attrait; outre, en effet, ce modèle bien déterminé par le dessin de Klingenthal, on connaît d'autres types qui en dérivent. Tel un sabre à monture de cuivre rouge, ou de laiton, sa large coquille s'ornant d'une fleur de lys en relief inscrite sur un cartouche portant le nom du corps — répété sur la lame — (collection D^r Georges, collection R. et J. Brunon); tel un autre type de monture à coquille presque semblable, mais toute simple, dont des exemplaires, rares il est vrai, se peuvent voir dans des musées ou collections. Certains sabres à coquille, mis en usage dans la Maison du Roi à la fin du règne de Louis XV doivent enfin être mentionnés.

Nous nous bornerons aujourd'hui à citer deux sabres de Carabiniers, troupe, du modèle désigné 1750. Le premier, reproduit ci-contre, appartient à M. Griesser. Son origine, le Régiment Royal des Carabiniers, permet de le limiter rigoureusement à 1758. La monture est en laiton. Le fourreau manque. Dimensions et détails sont clairement indiqués dans le croquis (1). Le fourbisseur Caillot, au Pont-Saint-Michel à Paris, à l'enseigne de la Tour d'Argent, ne paraît pas avoir continué à fournir le Corps des Carabiniers devenu Carabiniers du comte de Provence.

Le second sabre (collection Raoul et Jean Brunon) à monture de laiton, porte sur les deux faces de la lame, plate et à dos, de 980 mm. : « Vivat Regum Carissimus », les Armes de France, « Régiment des Carabiniers de M. le Comte de Provence » et, au talon, « Le Sieur Presolles, entrepreneur d'armes blanches et à feu pour les troupes du Roy, à Paris ». L'image reproduite ne permet pas d'apercevoir l'anneau de pouce.

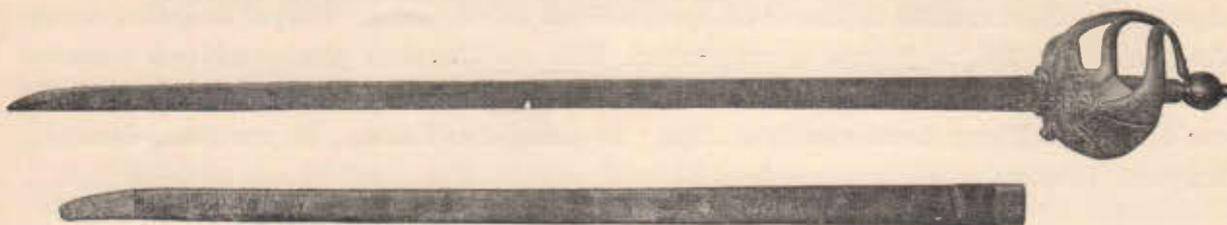
Le fourreau est en cuir fauve, à deux garnitures en laiton, petit dard. Sur la face de la partie supérieure, marqué au feu, le mot : « Vogüé », indiquant que l'arme appartenait à la compa-

(1) Un sabre à monture à peu près identique, également en laiton et de cette même période, existe dans la collection du D^r Georges, avec la branche latérale supérieure de la garde plus dégagée de la coquille, et la couronne plus étoffée, semblable à celle du sabre suivant. (E.-L. B.).



Sabre de troupe du Régiment Royal des Carabiniers — Modèle 1750 (avant 1758).
(Collection Griesser.)

gnie du comte de Vogüé, lieutenant-colonel ayant rang de mestre de camp, à la première brigade du Corps des Carabiniers du comte de Provence de 1766 à 1768, puis à la seconde Brigade de 1768 à 1777.



Sabre de troupe du Régiment des Carabiniers de M. le comte de Provence, compagnie de Vogüé
Modèle 1750 (après 1758).
(Collection Raoul et Jean Brunon.)

Ces deux très belles armes de troupe méritaient une mention particulière. Elles disparaissent après l'adoption, en 1777, pour les Carabiniers, d'un nouveau modèle offrant seulement de légères différences.

Jean BRUNON.

BIBLIOGRAPHIE

Cavaliers célèbres. — Nous apprenons que l'imprimeur-éditeur A. Jess est encore en possession d'une vingtaine d'exemplaires de la magnifique collection de seize lithographies grand format (50 × 65) que notre regretté collègue, le peintre V. Huen, a publié vers 1910 sous le titre : *Cavaliers Célèbres, chevauchées héroïques*. Dans ces compositions largement traitées, Huen a fait passer un puissant souffle héroïque servi par son art des ensembles et sa science des uniformes. On y trouve tous les grands cavaliers qui ont laissé un nom dans l'histoire moderne, de Ziethen à Murat et des lanciers de Sobieski aux chasseurs d'Afrique de Margueritte sans oublier les cuirassiers de Mont-Saint-Jean et de Reichshoffen. — Le prix des seize lithographies dans une couverture cartonnée et illustrée sera maintenu pour les membres du *Passepoil* à 200 francs. Écrire : A. Jess, 29, route de Rouffach, Colmar.

Calendrier de La Suze. — Signalons aux amateurs de belles images le calendrier que « La Suze » a offert cette année à sa clientèle et qui se compose de 13 aquarelles pleines d'allure et de chic de notre collègue Rousselot, magnifiquement reproduites en trichromie. La même firme nous promet pour 1941 un calendrier consacré aux uniformes de l'armée française actuelle. Bravo pour « La Suze » et son animateur notre jeune collègue Paul Roulleau.

Le Hausse-col de Louis XV à 1882. — Tel est le titre d'une brochure élégamment présentée dans son format (12 × 17,5) que vient de faire paraître notre collègue Pierre Benoit. L'auteur présente au cours d'une quarantaine de pages une étude sérieusement poussée et clairement exposée des divers modèles de hausse-col que portèrent les officiers des troupes françaises depuis l'origine de cet insigne jusqu'à sa suppression. Huit reproductions photographiques parfaites et trois culs-de-lampe joliment dessinés par Henri Boutmy illustrent agréablement cette brochure que tous nos collègues liront avec fruit. Prix : 10 francs chez l'auteur, 17, rue Petite-Saunerie, Avignon (Vaucluse).

Historique du 141^e R. I. — La guerre a retardé l'apparition d'un magnifique historique dont nous sommes heureux d'annoncer la publication ultérieure à nos collègues. Il s'agit de l'historique du 141^e R. I., œuvre de son distingué chef de corps, le Colonel Manhès, qui sera illustré d'une trentaine de splendides planches en couleurs, reproductions d'aquarelles de notre collaborateur P. Benigni.

La Légion Étrangère. — C'est avec grand plaisir que nous avons constaté que la guerre n'avait pas arrêté la publication de ce très intéressant périodique; nous y signalons particulièrement le numéro de décembre 1939, spécialement consacré à la Pologne, avec une étude très documentée et magnifiquement illustrée de M. Jean Brunon sur les troupes polonaises de la Révolution et de l'Empire. Les amateurs d'anecdotes trouveront dans le numéro de janvier-février une pittoresque revue des décorations de fantaisie du Sahara et dans celui de mars-avril quelques pages consacrées par M. P. Benigni aux cantinières et vivandières, qui complètent agréablement l'étude que M. Huen avait donnée sur ce sujet dans la 6^e année du *Passepoil*.

La Société des Collectionneurs de Figurines Historiques a continué elle aussi à faire paraître son *Bulletin* grâce à l'activité de son Président, notre collègue et ami Ch.-F. Keller, qui, dans le numéro de mai-juin, nous décrit le dernier modèle d'équipement du fantassin français, clairement illustré par P.-A. Leroux.

Victor Huen et son œuvre. — La plaquette, format du *Passepoil*, que des amis préparent à la mémoire de notre regretté vice-Président, sera mise à la composition dès que les événements le permettront. Elle contiendra une vingtaine de reproductions en noir des œuvres du maître et deux reproductions en couleurs de ses meilleures toiles. Elle sera tirée à 200 exemplaires, et son prix sera compris entre 80 et 100 francs. Ceux de nos collègues qui désireraient s'en faire réserver un exemplaire rendront service aux promoteurs en le faisant savoir dès maintenant (sans engagement ni envoi de fonds) à P. Henri Marcus, 38, rue Félix-Faure, Nancy.

TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

(PLANCHE HORS TEXTE N° 11)

Suite de l'article paru dans le N° 3 de la 19^e année, page 54.

Les Capitaines Commandants porteront, sur l'épaule gauche, une épaulette pareille à celle du Major.

Les Capitaines en second porteront la même épaulette coupée dans le milieu de sa longueur par un cordon de soie tressée couleur de feu.

Les Capitaines de remplacement porteront la même épaulette que les Capitaines Commandants, à la seule différence qu'elle sera coupée dans le milieu de sa longueur par deux cordons de soie tressée couleur de feu.

Les Lieutenants en premier ne pourront porter l'épaulette pleine en or ou en argent ; elle sera losangée de carreaux de soie couleur de feu, sur un fond de tresse ou galon d'or ou d'argent, uniforme à la couleur du bouton ; la frange qui la terminera, sera de filés d'or ou d'argent et de soie, en proportion du mélange qui sera dans le tissu de l'épaulette.

Les Lieutenants en second porteront la même épaulette que les Lieutenants en premier, à la seule différence qu'elle sera traversée dans le milieu de sa longueur par un cordon de soie couleur de feu.

Les sous-Lieutenants porteront l'épaulette à fond de soie couleur de feu, avec des carreaux tressés d'or ou d'argent, uniformes à la couleur du bouton ; et les franges seront mêlées de soie et de filés d'or ou d'argent, en proportion du mélange de l'épaulette.

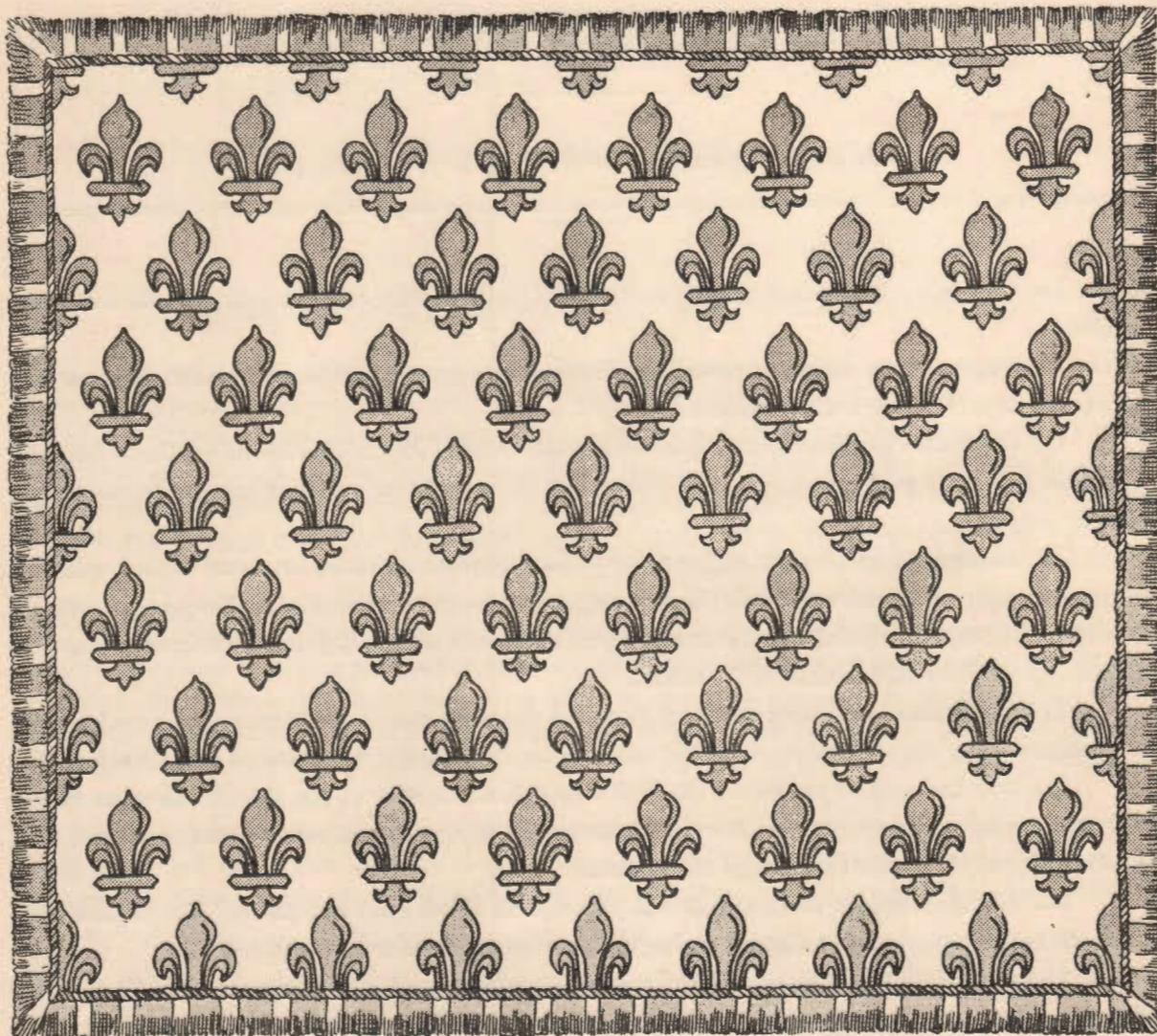
Les sous-Lieutenants de remplacement porteront la même épaulette que les sous-Lieutenants, mais elle sera coupée dans le milieu de sa longueur par un cordon d'or ou d'argent tressé.

Le quartier-maître-trésorier portera la même épaulette qui a été réglée pour la distinction des Lieutenants en premier ou en second, suivant le rang auquel il sera parvenu dans le régiment.

Les Porte-Étendards porteront l'épaulette à fond de soie couleur de feu, liserée d'or ou d'argent, suivant la couleur du bouton, elle sera garnie de franges assorties.

Les Officiers de Cavalerie et de Dragons ne pourront, non plus que ceux de l'Infanterie, et sous les mêmes peines, porter que les épaulettes distinctives des emplois qu'ils exerceront, quand même ils seraient pourvus de grades supérieurs. « Et ils ne se permettront aucun changement ou agrément quelconque dans les marques distinctives ci-dessus réglées... (1) »

(1) Chapitre I du Règlement-Infanterie, article 6.

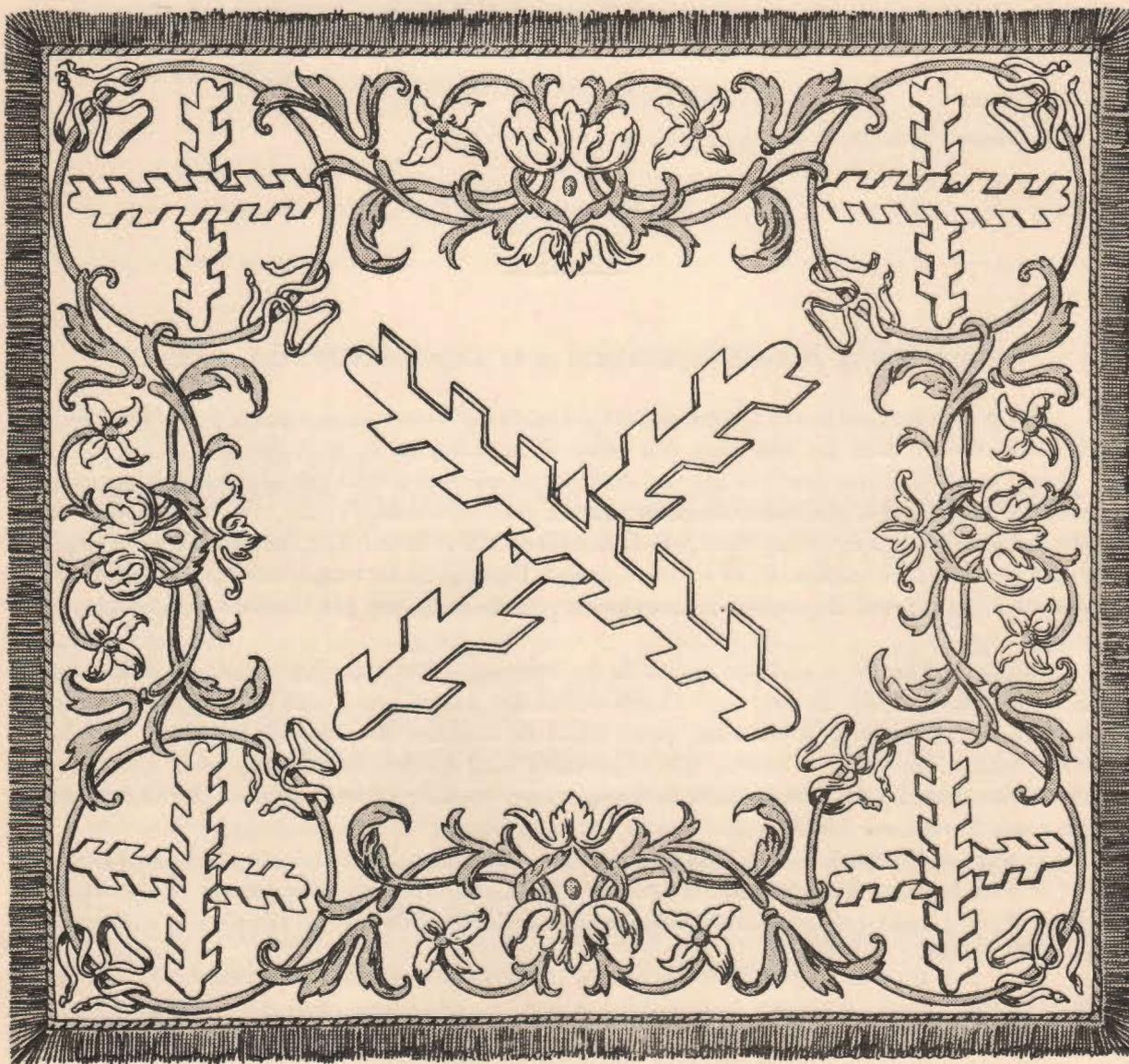


Le Roy — Cavalerie. Étendard (revers).

(Bibliothèque du Ministère de la Guerre.)

La face a été reproduite : 19^e année, p. 54.

Description des couleurs : Fond azur, semé de fleurs de lis d'or sans nombre. Franges et galon de bordure or et argent, par coupons. Les parties grisées du dessin sont en or.



Bourgoigne-Cavalerie. — Banderole de Trompette.

(Bibliothèque du Ministère de la Guerre.)

[Ce modèle était aussi en service dans la Compagnie des Gendarmes Bourguignons.

Description des couleurs : Fond blanc. Franges et galon de bordure en or. Broderies en or et en argent. Les parties grisées du dessin sont en or. Les croix de Bourgoigne rouges.

La contre-épaulette « semblable à celle du grade, mais sans frange, ni bordure en corde à puits; elle sera terminée carrément par le bas, qui sera cousu à l'endroit de la jonction de la manche à l'habit, et se boutonnera à un petit bouton uniforme, attaché à la naissance du collet (1) ».

P. BENIGNI.

(1) Chapitre I du Règlement-Infanterie, article 10.

FIN DE L'ARTICLE VI.

NOTE SUR LA PLANCHE HORS-TEXTE N^o 11 ACCOMPAGNANT CET ARTICLE

Notre planche hors-texte a pour sources divers documents contemporains, parmi lesquels deux portraits d'officiers, dont un, fort beau, fait partie de la collection R. et J. Brunon.

Jusqu'en 1758, l'habit des Carabiniers n'avait pas de revers et n'était que très modestement galonné. L'uniforme adopté alors, que représente notre planche, était extrêmement riche et s'attachait, sans aucun doute, à mettre le corps au niveau du luxe de la Maison du Roi et de la Petite Gendarmerie avec lesquelles il faisait généralement brigade. Il fut conservé jusqu'à l'époque où les remplacements du règlement provisoire de 1791 le firent disparaître définitivement pour le remplacer par l'habit égalitaire de toute la *Cavalerie*.

Pendant les trente et quelques années de son existence, cette magnifique tenue ne subit que quelques modifications de détails pour tenir l'habit au fait des innovations généralement apportées dans les uniformes des autres corps. C'est ainsi qu'au début la doublure des basques fut bleue. Elle devint ensuite écarlate, sans doute — comme cela se produisit dans d'autres Régiments — parce que cette dernière couleur n'avait pas l'inconvénient de déteindre sur les basques des vestes et sur les culottes. Le collet aussi, de renversé devint droit.

Signalons seulement, pour ne pas trop allonger cette notice, que le surtout était remplacé par un habit de seconde tenue moins luxueux et attirons l'attention sur la frisure des *faces* de la chevelure très curieuse et peu connue, que nous avons minutieusement relevée sur le portrait signalé plus haut, appartenant à M. Brunon.

P. BENIGNI.

INFIRMIERS MILITAIRES

1839-1853

(PLANCHE HORS TEXTE N° 12)

Le *Bataillon d'Ouvriers d'Administration*, réorganisé le 24 février 1830, comprenait 5 compagnies composées d'ouvriers des subsistances et d'infirmiers. Le mélange d'ouvriers et d'infirmiers présentant de nombreux inconvénients, la Décision ministérielle du 10 Avril 1834 retira les infirmiers du *Bataillon d'Ouvriers d'Administration* et les constitua en unités autonomes rattachées aux divers établissements hospitaliers. Cette organisation fut conservée jusqu'au 1^{er} Décembre 1862, date de la formation de 9 sections d'*Infirmiers Militaires*, sections portées au nombre de 25 par Décision du 2 août 1874. Ce sont les ancêtres de nos sections actuelles. Après ce très succinct exposé de l'Historique du Corps des Infirmiers, nous allons essayer d'en étudier l'uniforme pour la période de 1839 à 1853, et, comme toujours, nous aurons recours, pour les documents iconographiques, au gros recueil de Valmont, si précieux pour tout ce qui touche aux Corps Spéciaux.

Au moment de leur relève du *Bataillon d'Administration*, les infirmiers comme les ouvriers portaient l'habit gris de fer à distinctive garance, et le pantalon de même couleur. Pour combien de temps? Mystère. Mais la décision du 31 décembre 1839 réglementa leur uniforme ou, peut-être même, régularisa seulement une tenue déjà portée. Ils étaient dotés de l'habit-veste bleu, col et parements garance, capote gris de fer et boutons de cuivre, shako et pompons. Contre-épaulettes de la couleur tranchante, pantalons garance, sabre d'infanterie, baïonnette, ceinturon et giberne, mousqueton de gendarmerie. Les galons de grade étaient en or ou en laine garance.

Les deux types, d'après Valmont, qui sont au premier plan de notre planche, portent l'uniforme décrit ci-dessus. Notons quelques détails, notamment pour le tambour, qui a agrémenté sa tenue des insignes de grenadier (pompon à flamme et épaulettes à franges), en plus de ses attributs de fonction (galon de livrée au col et parements). Collier de cuir blanc, sabre briquet accroché au ceinturon, et le fameux pantalon blanc en tenue d'été, qui, bien que supprimé officiellement à partir de 1834, devait avoir la vie dure, car nous le trouvons en service très postérieurement à cette époque dans bon nombre de documents contemporains très précis.

L'infirmier est strictement vêtu et équipé suivant l'ordonnance de 1839 précitée, et porte à son shako le pompon à flamme bleue, qui fut maintenu par le Règlement du 25 juillet 1843, fixant le nouveau modèle des shakos des corps spéciaux. On pourrait peut-être s'étonner de constater que les deux soldats de Valmont sont encore coiffés en 1840 du shako évasé de 1830, bien que le shako cylindrique de 1837 eût dû détrôner cette coiffure antique; mais, en raison des faibles effectifs de ces détachements, le vieux shako évasé fut certainement porté jusqu'à usure complète; et le shako 1839 mis en service seulement à la suite de remplacements. D'ailleurs, le port de ce shako en 1840-1841 n'était pas exclusif aux infirmiers; Raffet nous a conservé dans ses croquis du camp de Compiègne, à cette époque, un voltigeur du 8^e Léger, de garde, qui le porte également.



Infirmiers militaires — Tambour — 1852.
(D'après LALASSE.)

Cependant, vers 1841, les infirmiers étaient en très grande partie coiffés de ce shako 1837, et Lalasse, à qui nous empruntons notre troisième personnage, nous en a transmis le type certainement fait d'après nature. Ce militaire porte les épaulettes à franges rouges; à noter que bon nombre d'exemplaires de cette planche donnent la tournante bleue.

La Décision ministérielle du 8 Octobre 1845 transforma radicalement, quant à la coupe, l'uniforme des infirmiers. Le shako devient tronconique à pompon rouge sphérique, et à plaque du modèle de l'Infanterie, avec la légende : « Hôpitaux militaires. » La tunique, qui remplace l'habit, reste bleue avec col et passepoils garance; les galettes (contre-épaulettes) sont bleues à tournante garance; l'équipement et l'armement ne sont pas modifiés, la capote et la veste prennent le col garance, et c'est l'uniforme que nous retrouvons sans grand changement au début du règne de Napoléon III, à part la suppression de la couronne sur la plaque de shako et le noircissement des cuirs en 1848, l'aigle qui prend sa place en 1852, l'adjonction, le 26 Février 1852, des franges blanches aux galettes qui, de ce fait, deviennent tricolores, mais pour peu de temps, car le Règlement du 23 Octobre 1852 les décrit : corps et tournante rouges, franges blanches.

Valmont, qui devait avoir un faible pour la clique, nous a conservé dans ses dessins le Tambour de 1852, que nous donnons

ci-contre. Il est revêtu des effets de 1845 modifiés comme il est dit plus haut; il a toujours collier et tablier de cuir blanc et terminera cet article qui, malgré nos recherches, doit présenter quelques lacunes. Que les lecteurs du *Passepoil* nous les pardonnent!

Henri BOISSELIER.

ESCADRON A CHEVAL DE GENDARMERIE DE LA GARDE IMPÉRIALE

TENUE DE ROUTE. CAMPAGNE D'ITALIE. 1859

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 13)

Nous conseillons aux lecteurs du *Passepoil* de ne pas chercher la tenue fort intéressante représentée dans notre planche, parmi les très nombreuses suites d'uniformes publiées sous le second Empire. Ils y perdraient leur temps.

Les amateurs contemporains étaient cependant nombreux. Nous les avons connus. Eh bien, si incroyable que cela paraisse, ils ne se sont pas souciés de remédier à la regrettable carence des suites d'uniformes en notant les innombrables tenues de campagne portées de leur temps, à une époque où ces tenues différaient beaucoup plus qu'aujourd'hui des grands uniformes. Nous en avons la preuve en relisant les recherches laborieuses de quelques érudits pour reconstituer ces détails dans le *Carnet de la Sabretache* et dans l'*Album de l'armée et de la Marine*.

Peut-être convient-il de ne pas être trop sévère pour cette indifférence quand on considère que de nos jours, où le goût de ce genre d'études est beaucoup plus répandu, bien peu de chercheurs ont noté les diverses tenues portées pendant la guerre de 1914-1918. Pour convaincre les incrédules, je poserai une seule question : combien d'érudits peuvent-ils nous dire quels sont les régiments de Chasseurs à cheval et de Hussards qui sont partis en 1914 avec le schako ou avec le casque ?

Pour en revenir au second Empire, je reconnais que le général Vanson a fait exception à la règle. Mais il n'avait aucune disposition pour dessiner les chevaux, aussi a-t-il bien rarement représenté les harnachements de campagne, pourtant si curieux et si pittoresques.

A l'instar de mon vieil ami Jules Rouffet et de quelques autres bien rares, j'ai questionné de vieux combattants et ce sont ces notes qui m'ont permis de reconstituer la présente tenue.

Le corps qui fait l'objet de cette étude a tout d'abord fait partie de la Garde Impériale, dont il formait la tête de colonne. Il prenait, le 12 août 1854, le nom d'*Escadron à cheval de Gendarmerie de la Garde Impériale* (1) et son bouton portait les mots : Garde Impériale. Gendarmerie.

A partir du 13 avril 1864, l'Escadron ne fait plus partie de la Garde. Il entre en quelque sorte dans la Maison de l'Empereur et devient *Escadron de Gendarmes d'Élite*. Les mêmes mots étaient gravés sur ses nouveaux boutons qu'il conserva jusqu'à son licenciement, le 6 octobre 1870.

(1) Annuaire Militaire. 1854.

TENUE PORTÉE PENDANT LA CAMPAGNE D'ITALIE

Bonnet à poil (1). Le pompon et le plumet placés dans le paquetage.

Habit de grande tenue, le revers montrant le côté bleu. Épaulettes, aiguillettes.

Pantalons bleu clair, sans bandes.

Bottes fortes.

Gants à crispins.

Bidon individuel, porté en sautoir de droite à gauche.

Mousqueton de gendarmerie de la Garde, rayé, modèle 1854.

Équipage du cheval complet, comprenant la housse, les chaperons et le portemanteau.

Couronne en cuivre sur la muserolle du licol, grenade en cuivre sur la croupière, écusson en cuivre représentant une aigle aux ailes déployées, entourée de rayon et surmontée d'une couronne, sur le poitrail.

La charge de campagne comporte :

La veste d'écurie, le bonnet de police et le pantalon de treillis, sous la patte du portemanteau.

Le bidon d'abreuvoir sous la housse, en arrière, du côté montoir. La musette garnie, du côté opposé.

La hachette, entre le portemanteau et le troussequin, passée dans les courroies de charge.

La tente-abri et le sac à distribution sous le portemanteau, avec l'entrave.

Les piquets et cordeaux de la tente-abri, contre le portemanteau, à l'arrière.

Le piquet d'attache du cheval, de petites dimensions, dans le portemanteau avec la corde à fourrage.

A l'arrière, du côté hors montoir, la marmite, la gamelle ou le grand bidon, dans leurs étuis en treillis noir.

Les filets à fourrage, qui sont vides sur notre planche, à l'arrière de la selle.

Rectification. — Je me fais un devoir de signaler que mon Gendarme ne doit pas avoir de bande bleu foncé au pantalon; elle n'a été adoptée que le 20 décembre 1860. Et que le dessus de tête ne doit pas être garni de la fausse gourmette, qui a été prise le 27 mars 1861. Le coloriste est parvenu, avec un peu de gouache, à faire disparaître ces détails.

P. BENIGNI.

(1) Le bonnet à poil était très volumineux. Les artistes ou dessinateurs, même contemporains, et dans le nombre je comprends Lalaisse et Armand-Dumaresq, n'ont presque jamais osé donner à ce « Montgolfière » sa véritable ampleur. Seul Detaille et les photographies du temps nous restituent les proportions exactes de cette coiffure, qui devait être bien incommode sous le brûlant soleil d'Italie.

LES TENUES DE LA SECONDE GARDE IMPÉRIALE

LES GUIDES DE LA GARDE

(Suite et fin de l'article paru dans le N^o 1 de 1940, page 17.)

Officiers. — Nous ne décrivons pas la grande ni la petite tenue des officiers, l'une et l'autre bien connues. Nous insisterons simplement sur quelques points de détail :

Les dolmans de grande tenue, tressé en or, et de petite tenue, tressé en noir, ont entre les brandebourgs de petites chamarrures tressées de même, et disposées comme pour la troupe. Le dolman de petite tenue a été généralement porté avec un parement surmonté directement des galons de grade en soutache d'or disposés en trèfle, sans tresse noire de bordure (1).

La pelisse de petite tenue est semblable à celle de grande tenue, mais tressée en noir, les grades étant marqués par des nœuds hongrois en or cousus sur le dolman de petite tenue. La mode a même, après 1860, imposé le port d'une pelisse longue, tressée en noir et garnie de fourrure : cette pelisse, adoptée également par les officiers de l'artillerie et du train des équipages de la garde descendait à hauteur du genou, avait les brandebourgs disposés comme sur la pelisse réglementaire, mais sans les nœuds hongrois marquant le grade.

Le pantalon de petite tenue est garni de fausses bottes en cuir verni noir. Il a été de mode, au début de l'Empire notamment, de la porter très collant, avec fausses bottes également collantes et montant très haut (1).

Il est également prévu une « capote » de petite tenue, comme dans les hussards ; mais aux guides, cette « capote » d'un modèle très spécial, est une véritable tunique, portée courte, en drap vert, avec 12 boutons sur le devant, disposés sur une seule rangée et non en forme de plastron comme dans les autres corps de la Garde (2). Le bonnet de police est orné de soutaches en or ; celles qui bordent le bandeau sont en nombre et en métal correspondant au grade et à l'emploi de l'officier ; dans le modèle 1853, la soutache inférieure forme le nœud hongrois de devant du bonnet. Un peu avant 1870, les officiers adoptèrent, en dehors de toute réglementation, un képi en remplacement du bonnet de police : ce képi a le turban écarlate et le bandeau vert foncé ; il

(1) Photographies de l'époque.

(2) Notre figure de la page 71 a été établie en nous inspirant de ce passage des Mémoires du Comte de Comminges : « Pour aller plus vite, je me mets en tenue du matin. Pantalon basané jusqu'aux genoux à double bande d'or, tunique verte très courte à un rang de boutons, bonnet de police. » (Comte DE COMMINGES, *Souvenirs d'enfance et de régiment.*)

porte les soutaches du grade en or, ainsi qu'une fausse jugulaire, un nœud hongrois sur le calot, etc., en or, et en plus un nœud hongrois allongé et assez compliqué, en or, également, sur le devant du bandeau (1). Le manteau vert reçut, à l'entrée dans la Garde, des boutonnières en galon d'or sur la rotonde.

Le colback a des chamarrures en or sur la flamme. La mode a, au début, et pour quelques années seulement, fait supprimer le gland en or au bout de la flamme (2).

Les officiers supérieurs ont, au colback, le même plumet que les autres officiers. Le colonel devait porter l'aigrette blanche avec une petite touffe noire à la base (3).

La dragonne de sabre avait, au début, le cordon en soie verte (règlement de 1859); cette particularité n'a subsisté que peu de temps, et le cordon est devenu noir, suivant le modèle général.

La sabretache de grande tenue d'officier supérieur porte, à l'intérieur du galon de bordure en or, un second galon plus étroit. Le colonel Fleury avait même ajouté une rangée de petites franges en or bordant le côté supérieur de la sabretache (4).

La tenue de bal, non réglementaire mais adoptée par les officiers, est bien connue. Elle comprenait : le colback avec flamme et plumet, le dolman, la pelisse, le cordon-fourragère, la giberne, le ceinturon et la sabretache de grande tenue; une culotte hongroise écarlate avec tresse d'or sur le côté, de larges galons de grade disposés en pique sur les cuisses, des chamarrures d'or autour de ces mêmes galons et de la tresse latérale; des bottes hongroises en cuir verni noir, avec galon de bordure et gland en or. L'usage voulait que l'on portât avec cette tenue un sabre de fantaisie : soit d'un modèle premier Empire, soit une arme à la turque plus ou moins ciselée et ornementée.

Le harnachement d'officier, décrit le 5 mai 1857, ne diffère que par des détails de celui de 1853. Toutefois les couvre-fontes de petite tenue en peau de tigre ou en peau d'agneau sont remplacés par un couvre-fontes en drap vert, bordé de vert, appareillé au tapis de selle décrit en 1853 (5). Le colonel Fleury, si l'on s'en rapporte au portrait déjà mentionné, faisait usage d'une schabraque bordée d'un triple galon d'or, un large entre deux étroits.

Le porte-manteau a le galon et la couronne en or en grande tenue, en poil de chèvre noir en petite tenue.

Le tableau ci-après, daté du 6 avril 1864, donne la liste des différentes tenues des officiers :

(1) Voir un exemplaire de ce képi dans *La Giberne*, 12^e année, p. 179.

(2) C'est ainsi qu'est représenté l'officier des Guides, en 1854, dans une planche, déjà citée, de Lalaisse. Cette même particularité se retrouve dans le portrait du colonel Fleury, par A. DEDREUX. Au contraire, les colbacks d'officiers de l'époque postérieure ont bien le gland d'or à la flamme. (Cf. dans *La Garde du capitaine Richard*, p. 206, un colback d'officier).

(3) Le colonel Fleury le porte ainsi dans le tableau déjà cité. D'autres colonels du régiment paraissent par contre avoir fait usage de l'aigrette blanche avec touffe tricolore à la base, du modèle général (Cf. dans l'ouvrage du capitaine RICHARD une photographie du colonel Prince Murat, p. 99.)

(4) Tableau d'A. Dedreux.

(5) Les officiers de Guides n'ont donc pas fait usage d'une schabraque de petite tenue, galonnée en noir et ornée de couronnes brodées en noir qu'on leur attribue parfois inexactement; le tapis et le couvre-fontes de petite tenue sont galonnés en réalité de vert, avec nœud hongrois de même au tapis, tandis que le porte-manteau de petite tenue est galonné de noir.



Guides de la Garde Impériale.

Lieutenant en tenue du matin.
1854-1860.

(Régl. et Mémoires du C^{te} DE COMMINGES.)

Bonnet de police à flamme écarlate, bandeau vert foncé, soutaches, gland et nœud hongrois en or. Tunique (capote) entièrement vert très foncé; une rangée de 12 boutons dorés. Pantalon garance, passepoil vert foncé, bandes d'or, fausses bottes en cuir verni noir.

Officier petite tenue de service. 1860.
(D'après une photographie.)

Dolman et collet vert très foncé, parement garance, tresses et galons en poil de chèvre noir, boutons dorés, nœud hongrois sur les manches en soutache d'or. Pantalon garance, passepoil vert foncé, galons d'or; fausses bottes en cuir verni noir. Porte-giberne en cuir verni noir, ornements dorés. Schako en toile cirée noire, pompon en torsades d'or. Sabretache et ses courroies, dragonne : en cuir verni noir. Sabre à poignée dorée. Gants blancs.

A) *Pour les prises d'armes :*

1. Grande tenue de service. . . Colback, flamme, plumet; dolman de grande tenue; pantalon basané en drap à cheval, sans basane à pied. Sabretache de grande tenue; dragonne en or.
Chevaux : Harnachement de grande tenue; bride en cuir verni, couvre-fontes selon le grade.
2. Tenue de service habituel. Colback sans flamme ni plumet; dolman de petite tenue, pantalon à fausses bottes; giberne, ceinturon, sabretache, dragonne de petite tenue.
Chevaux : Schabraque, bride de petite tenue; couvre-fontes et tapis, manteau sur les fontes.
3. Tenue de manœuvres. . . Schako, dolman, ceinturon, sabretache, giberne et dragonne de petite tenue; pantalon basané.
Chevaux : Selle nue, bride et tapis de petite tenue, couvre-fontes.
4. Tenue de route. Colback, dolman, ceinturon, sabretache, giberne de petite tenue. Pelisse sur l'épaule.
Chevaux : Même tenue que pour le service habituel.
5. Tenue de campagne. . . Comme la tenue n^o 4.
Chevaux : *Idem.*

B) *En dehors des prises d'armes :*

1. Grande tenue de service. Même tenue que la grande tenue de service pour les prises d'armes.
 2. Grande tenue ordinaire. . . Comme la tenue n^o 1 sans giberne ni jugulaire.
 3. Tenue du jour, de service. Même tenue que pour le service habituel.
 4. Tenue du jour ordinaire. Schako, dolman, pantalon garance, sabretache, ceinturon, dragonne de petite tenue.
 5. Tenue du matin Pantalon garance ou basané, capote ou dolman de petite tenue, bonnet de police.
 6. Tenue de cérémonie Même tenue que pour la grande tenue de service.
- (La tenue de ville correspondait, selon le cas, aux termes 2 et 4 hors les prises d'armes.)

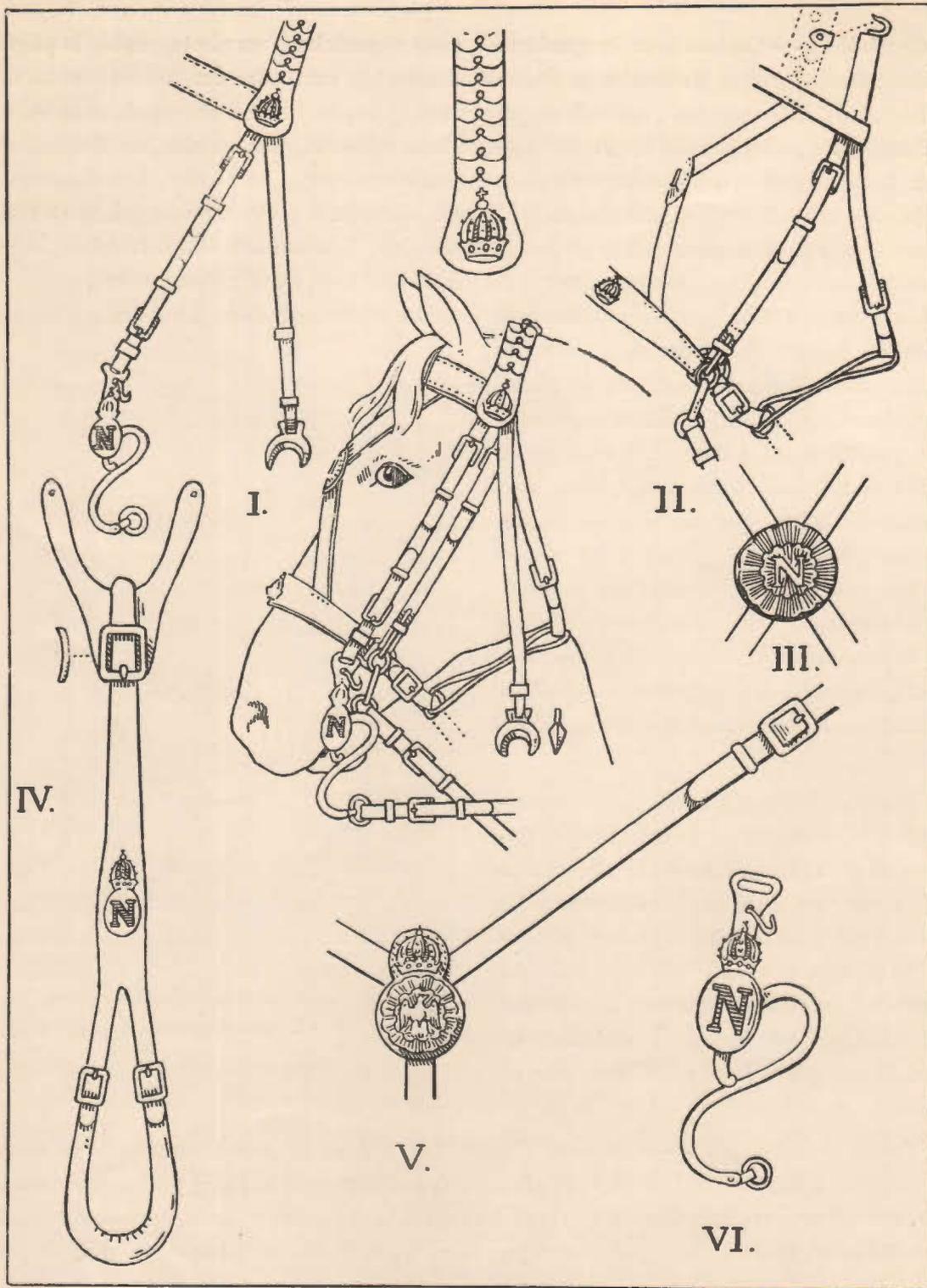
DIVERS.

Maîtres ouvriers. — La tenue des maîtres ouvriers est donnée par notre planche de la page 28, d'après la description du règlement de 1857. Toutefois, nous avons donné à notre personnage l'habit du maître bottier du régiment, existant au Musée de l'Armée, et qui présente la particularité suivante : il est orné aux retroussis de grenades d'or, alors que le règlement mentionne des retroussis n'ayant d'autre ornement qu'un petit bouton d'uniforme cousu à leur jonction.

Enfants de troupe. — Le règlement de 1857 indique pour eux : capote comme celle des officiers, sans brides ni boutons aux épaules; pantalon d'ordonnance comme celui de la troupe; veste comme la troupe, sans pattes d'épaules; bonnet de police à visière (képi) écarlate, bandeau vert foncé, cordonnets jaune d'or, nœud hongrois jaune d'or au devant du bandeau; bottines ou brodequins.

Faute de documents sur la question, nous ne pouvons préciser si cette tenue a été portée telle quelle au régiment; c'est du reste peu probable, et il est vraisemblable que les enfants de troupe ont fait usage du dolman et peut être du bonnet de police de la troupe.

Ceux qui étaient employés comme trompettes ou musiciens avaient la tenue complète de leur emploi.



Harnachement de troupe — Guides de la Garde.

D'après un recueil officiel de dessins de harnachements de l'époque.

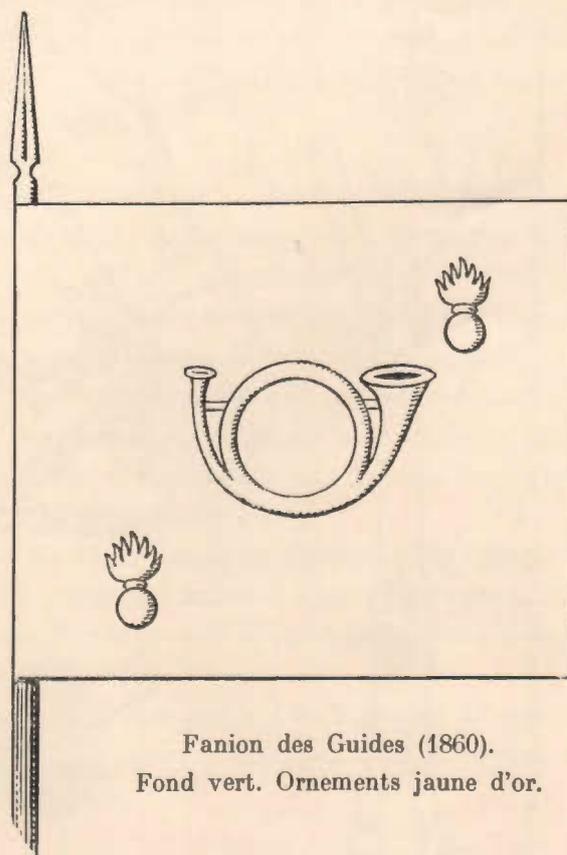
I. Bride. — II. Bridon licol de parade. — III. Croisière. — IV. Croupière. — V. Poitrail. — VI. Mors.

Cantinières. — Comme pour les gendarmes, nous reproduisons en photographie la planche de Lalaisse, dans l'ouvrage de Sorrieu et Fortuné, donnant la cantinière des Guides vers 1858.

Le coloris est le suivant : colback en peau noire ; pompon jaune d'or ; jugulaire en cuivre ; flamme écarlate à gland jaune d'or. Plumet blanc à base noir-vert, plumes blanches flottantes au sommet. Dolman vert foncé, boutons en cuivre, parements verts, les tresses, brandebourgs et galons jaune d'or. Colletterie et manchettes en lingerie blanche. Jupe vert foncé, galons et broderies jaune d'or. Pantalon garance à large bande jaune d'or. Tablier blanc. Baril tricolore, le bleu à la partie antérieure, garnitures en cuivre ; baudrier de cuir noir, garnitures en cuivre.

Cette tenue a subi quelques modifications dans les années suivantes. Le colback a été remplacé par un talpack plus léger et plus étroit de forme, avec flamme écartalate à gland jaune, pompon jaune d'or, jugulaires en cuivre, et petit plumet blanc à base écarlate. C'est le type qu'a donné jadis René Louis, dans une jolie aquarelle parue dans *La Giberne* (1), en lui donnant le parement garance, les autres détails différant très peu du type de Lalaisse. Ce type cadre bien avec ceux donnés par les autres sources connues, notamment les albums de Sinett, ou même les imageries d'Épinal. Il correspond assez exactement à l'époque 1860-1870.

Fanions. — Nous n'avons pas de renseignements très précis sur les fanions que le régiment aurait pu utiliser. Toutefois, nous avons découvert sur une imagerie contemporaine, à la Bibliothèque Nationale, un maréchal des logis de Guides portant au bout d'une lance le fanion que nous reproduisons ci-contre : il peut être très exact. C'est un fanion de régiment, ou bien un fanion porté à la manœuvre par un escadron.



Fanion des Guides (1860).
Fond vert. Ornaments jaune d'or.

Tenues de campagne. — *Campagne d'Italie.* Les Guides ont fait la campagne en colback avec pompon, la flamme rentrée et sans plumet ; dolman, pas de pelisse ; pantalon de cheval ; giberne, ceinturon avec, probablement, la sabretache ; schabraque complète et porte-manteau. Les officiers étaient en colback (avec pompon et jugulaire), sans flamme ni plumet ; dolman de petite

(1) 3^e année, p. 136.



Régiment des Guides de la Garde Impériale.
Brigadier et Cantinière — Grande tenue de service. — Vers 1858.
Reproduction d'une planche du Recueil de Sorrieu et Fortuné, d'après LALASSE.

tenuë à tresses noires; pantalon de petite tenue à fausses bottes; porte-giberne de petite tenue; pas de pelisse; équipage de cheval de petite tenue. Source : Tableau de Charpentier, Bataille de Magenta (Musée de l'Armée).

Les Mémoires du comte de Comminges confirment que le régiment a fait cette campagne en colback : « Pas mauvais contre le soleil, nos énormes colbacks... ».

Les Guides auraient pris, à certains moments, la grande tenue pour escorter l'Empereur, notamment à Villefranca; nous n'avons pas sur ce point de précisions absolues.

Campagne de 1870. — A l'armée de Metz, les Guides ont fait la campagne dans la tenue suivante (1) : Colback, sans flamme ni plumet, avec pompon jaune d'or (le colback a été porté jusqu'à la capitulation). Le dolman et la schabraque avaient été versés au magasin, à la mobilisation. Les hommes sont partis en veste, sous la pelisse, cette dernière portée toujours chaussée et même boutonnée; au bivouac, on portait la veste, avec la pelisse flottante sur les deux épaules. Le manteau a été porté fréquemment en sautoir.

Les sous-officiers avaient le dolman au lieu de la veste.

Les Guides, qui depuis leur formation, en 1848, n'avaient eu d'autre arme à feu que le pistolet, avaient reçu la carabine de cavalerie modèle 1866 peu de temps avant l'entrée en campagne; le pistolet leur avait été en même temps retiré, sauf aux sous-officiers et trompettes, qui ne portaient pas la carabine. Les cavaliers portaient cette dernière arme en bandoulière, et avaient en sautoir le bidon recouvert en drap du manteau, porté au moyen d'une courroie blanche.

La selle supportait le campement complet et le filet à fourrage, ainsi que le porte-manteau. Le harnachement comportait la selle, placée sur une couverture, la besace en toile rayée blanc et bleu en avant et contre le porte-manteau; sur les fontes, le manteau, la toile de tente, les piquets de tente et le campement; en arrière de la selle, les bissacs en toile écrue.

Les officiers étaient également en colback et ne firent pas usage du schako. Ils avaient le dolman, avec la pelisse de petite tenue par-dessus; le pantalon à fausses bottes; pas de sabretache. Selle placée sur la couverture; fontes, en avant desquelles était roulé le manteau; porte-manteau; bissac en arrière de la selle.

Dans la seconde partie de la guerre, les Guides faisant partie d'un régiment de marche avaient des tenues assez diverses. Quelques-uns étaient en pelisse, d'autres en dolman, la plupart en bonnet de police; les officiers en képi ou bonnet de police.

Chef d'escadrons DARBOU et Émile NUSSBAUM.

(1) La question a été traitée dans l'*Album historique de l'Armée et de la Marine*, avec dessins de Maurice TOUSSAINT; nous y renvoyons nos lecteurs. Nous devons à notre collègue du *Passepoil*, le peintre GOICHON, communication de souvenirs de contemporains, qui nous ont permis de préciser plusieurs points de détail.

ADDENDA

I. — Après la parution de notre n° 2 de 1919 nous a été communiqué un dessin contemporain que M. Maurice Toussaint a reproduit ci-dessous.

II. — A propos du Timbalier des Guides, M. Feist nous signale que ce type ne provient pas des collections alsaciennes comme il a été indiqué par erreur. Il a été reconstitué d'après les renseignements fournis par un ancien officier du régiment qui résidait encore à Antibes vers 1912. C'est en somme la tenue des musiciens avec cette particularité que la coiffure du Timbalier était blanche et de forme cylindrique, c'est-à-dire se rapprochant plutôt du talpack des artilleurs de la Garde.

D'autre part, la housse a bien été dessinée d'après la reproduction en noir de l'ouvrage de Richard, mais la description exacte des couleurs a été donnée à M. Feist par le maître Detaille, avec croquis à l'appui, quelques jours avant sa mort : *Fond rouge. Deux médaillons en cuivre doré. Banderolle verte bordée de jaune et lettres jaunes, le tout brodé en soie. Feuilles de chêne et de laurier brodées en soie verte et jaune mélangées ; les branches sont en soie jaune sans mélange et pour les feuilles, le jaune domine aux extrémités. Franges jaunes et graines d'épinard vertes. Armoiries impériales brodées en or, manteau hermine et écarlate, fond de l'écusson bleu.*

Par contre, le mode d'attache des timbales n'a pas pu être déterminé et a nécessité une interprétation un peu arbitraire.



Guide (3^e ou 4^e escadron), petite tenue en ville, 1848.

Phécy cramois, gland bleu très foncé ou noir.
Habit bleu très foncé; passepoils, écussons du collet, retroussis, brides d'épaulettes, épaulettes et aiguillettes : cramois; boutons et ferrets d'aiguillettes en cuivre, 10 (?) boutons sur le devant.
Pantalon bleu très foncé, à bande cramoisie, fausses bottes en cuir noir. Cravache noire.

III. — Un de nos collègues du *Passepoil*, M. Eugène Breton, a relevé dans l'ouvrage *Tableaux de Paris*, 1853, par Edmond TEXIER, un curieux croquis de Janet-Lange, daté de 1852, et intitulé : « Guides porteurs d'ordonnances » (*sic*). Il s'agit en réalité d'un cavalier en grande tenue et d'un officier en petite tenue des escadrons de Guides de 1852, et d'un Guide en tenue d'écurie.

Le cavalier concorde à peu près avec les données des planches de Lalaisse et de Philippoteaux, bien que le dessin, moins précis, contienne certains à peu près dans la forme du plumet, l'ornement de buffletterie, le tracé des fausses bottes, etc. Un point curieux cependant, c'est la plaque de sabretache, en forme d'écusson en cuivre, telle que l'ont eue les hussards jusqu'en 1852, mais portant une aigle impériale ciselée, au lieu du coq des hussards. Est-ce un essai? Si l'on songe que la décision du 15 janvier 1852 prescrit le remplacement, sur la sabretache des Guides, de la grenade par un aigle, et que cet aigle n'a été décrit que par la décision du 27 mars suivant, qui en donne le dessin, on peut admettre la possibilité, entre les deux dates, d'un essai de plaque inspirée de celle des hussards.

Quant à l'officier, il est fort curieux et très vraisemblable. Le règlement du 15 janvier 1852 donne aux officiers de Guides une capote verte semblable à celle de 1845 des officiers de hussards, donc à deux rangées de sept boutons. Notre officier de Guides la porte ici à deux rangées de douze petits boutons; nous retrouverons ce chiffre de 12 boutons dans la tunique courte, à une seule rangée, décrite par le règlement de 1857 pour la petite tenue des officiers de Guides. Cette capote de 1852, bien que non réglementaire, nous paraît des plus vraisemblables, surtout sous la signature de Janet-Lange. Le képi, sans fausse jugulaire, est bien du modèle antérieur à la description du 27 avril 1852. Le ceinturon est exact; seulement, le port de cet effet par-dessus la capote, non prévu par le règlement, paraît avoir été le résultat d'une mode spéciale aux Guides. Quoi qu'il en soit, notre officier en petite tenue nous paraît parfaitement possible avec ses curieuses particularités.

Le guide en tenue d'écurie est bien conforme aux prescriptions du règlement et porte la calotte ronde prescrite pour le service d'écurie.

IV. — M. Benigni nous signale que sur la planche 11 de la 18^e année, n^o 3, représentant des musiciens de la Garde Impériale, nous avons donné à celui des Guides la distinctive aurore alors qu'elle doit être jaune d'or. Ceci demande une explication. Il est parfaitement exact que la couleur distinctive est jaune d'or et d'ailleurs dans le texte correspondant nous n'avons parlé que de jaune d'or; mais pour faciliter sur la planche la distinction entre ce jaune d'or de la distinctive et le jaune d'or des galons métalliques, nous avons demandé au coloriste de rapprocher un peu plus de l'orangé le jaune d'or de la distinctive; c'est ce qui a fait employer l'expression de jaune orangé dans le texte de l'erratum concernant les brandebourgs du dolman (18^e année, n^o 4, page 111). La même remarque doit être faite pour les planches 10 et 11 de la 19^e année; sur la planche 6, nous avons adopté un jaune moins orangé mais trop terne. Mais il est bien entendu que le terme qui correspond à cette couleur doit bien être jaune d'or.

V. — Nous avons écrit, page 86 (19^e année, n^o 4), que la pelisse fut certainement adoptée aux Guides en 1855 puisqu'on la trouve sur le portrait du colonel Fleury daté de 1855. M. Benigni nous écrit qu'il estime qu'elle fut prise après 1856 ou tout au plus tout à fait à la fin de 1856.



Escadrons de Guides — 1852.

(D'après un croquis de Janet-Lange, dans « Tableaux de Paris ».)

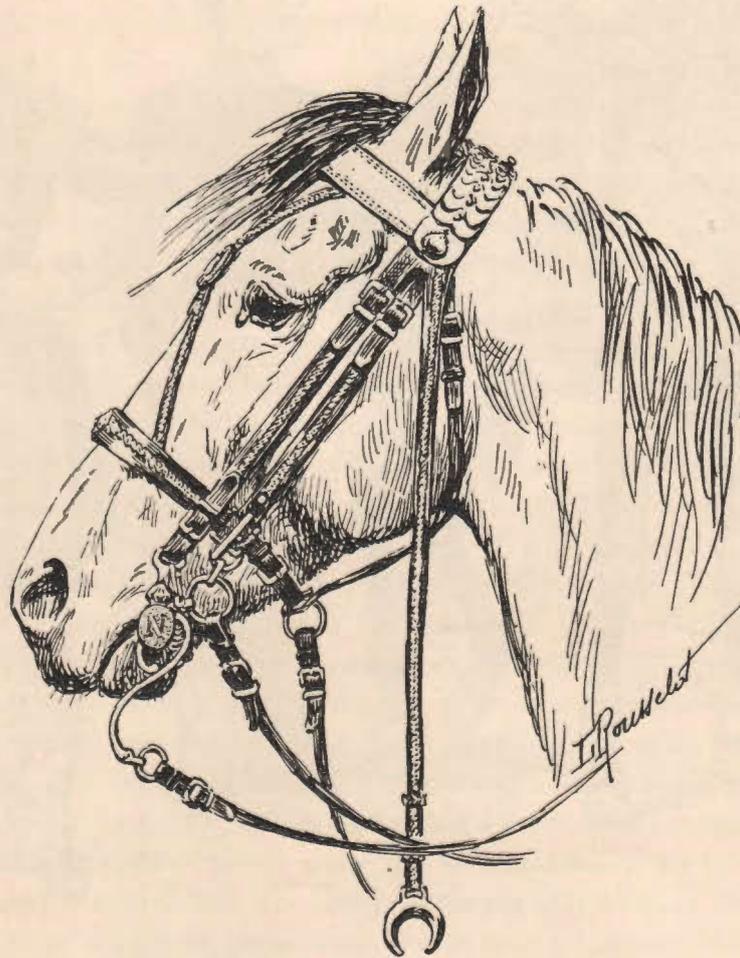
Grande Tenue. — Tenue d'écurie. — Officier en petite tenue.

Cavalier. — Se reporter, pour le coloris, aux planches et dessins du n° 2 de la 19^e année du *Passespoil*.*Officier.* — Bonnet de police (képi) garance à bandeau vert foncé; tresses du grade en or; pas de fausse jugulaire; grenade en or sur le bandeau; dessous de visière vert. Capote-tunique entièrement verte; brides d'épaulettes en or; boutons dorés. Pantalon garance, à bande vert foncé. Ceinturon en cuir verni noir à médaillons dorés. Sabre à fourreau en acier.*Guide en tenue d'écurie.* — Calotte d'écurie en drap de manteau gris-blanc à bandeau vert; veste verte, boutons jaunes; pattes de collet garance. Pantalon de treillis.

M. Eugène Breton nous a communiqué sur ce point un renseignement qui semble trancher la question. En effet, on lit dans le numéro du 18 octobre 1856 de l'*Illustration* faisant le compte rendu de la revue de la Garde Impériale passée le 6 octobre au champ de mars par Napoléon III : « Les guides avaient la pelisse pendante qu'on a déjà remarquée. »

Pour que le port de cette pelisse déjà remarquée soit ainsi signalée on peut supposer que c'était la première fois que le régiment se présentait portant tout entier ce vêtement et conclure que son apparition avait été antérieure au 6 octobre 1856.

Chefs d'Escadrons BUCQUOY et DARBOU.



Bride de cheval d'officier des Guides (détails).
(Règlements de 1853 et 1857.)

Bride en cuir verni noir; frontal en buffle blanc; boucles, ornement de croisières, chaînettes, croissant, sous-gorge en cuivre doré; ornement de tête en écailles de cuivre doré; mors de bride en acier poli; la bossette et la couronne qui la surmonte, en cuivre doré; mors de filet en acier poli. — En comparant au harnachement donné page 73 on remarquera les chaînettes en cuivre doré qui recouvrent les cuirs et sont spéciales aux officiers.

CARABINIERS DE LA GARDE — 1866-1870

TENUE DE MANŒUVRE AU CAMP DE CHALONS EN 1867

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 14)

Les deux cavaliers défilant au galop de charge, sur notre planche, n'ont pas été placés au hasard. Ils font tous deux partie de l'escorte du colonel pendant les évolutions de manœuvre.

On sait que les deux Régiments de Carabiniers furent fondus en un seul corps, qui entra dans la Garde Impériale, à la fin de 1865. Dès 1867, le régiment était envoyé au Camp de Châlons et nous avons pensé qu'il serait intéressant de donner la tenue qu'il porta pour les manœuvres pendant ce séjour (1). Cette tenue consistait en : casque, veste, épaulettes et aiguillettes, culotte de drap et bottes, sabre et pistolet, pas de cuirasses, bidon individuel, bride et licol, selle nue, manteau roulé sur les fontes, petite besace contenant un repas, piquet d'attache.

On aura relevé sur nos deux cavaliers certains détails inattendus, qui demandent quelques explications.

La chenille noire du casque du trompette n'est pas le fait d'une erreur. Elle a fort bien existé pour la petite tenue. En effet, les rapports de l'époque nous apprennent que la chenille blanche, affectée aux trompettes, perdait rapidement de son éclat et que son nettoyage contribuait à en hâter la détérioration. On adopta alors la couleur bleu céleste sans plus de succès, le bleu ne tardant pas à tourner au vert. Il fallut revenir à la couleur blanche et, pour prolonger la durée de cette chenille, on ne la prit que pour les tenues de parade et les tenues de service. Il eut peut-être été logique, pour le reste du temps, de se contenter de la chenille écarlate de la troupe, mais, pour distinguer les trompettes, on préféra la chenille noire dont l'aspect devait être d'autant moins décoratif que cette chenille, depuis 1830, n'était plus portée que par les sapeurs-pompiers. Nous répétons que l'existence de cette chenille noire ne fait aucun doute. Plusieurs anciens trompettes, sous-officiers ou carabiniers nous ont affirmé qu'elle fut bien portée.

Au moment du passage dans la Garde, les Carabiniers durent prendre la botte forte. Mais ce changement s'opéra au fur et à mesure des remplacements. Les livrets des hommes en font foi, entre autres ceux des Carabiniers rappelés pour la guerre de 1870.

Le *Passepoil* a donné dernièrement, grâce aux notes et croquis de notre érudit collègue M. Griesser, le détail très exact du frontail de la bride du régiment après 1866. Mais il n'en est pas moins vrai que dans la suite ce frontail blanc fut remplacé par celui du modèle des Cuirassiers de

(1) D'après les ordres prescrivant les tenues à porter par la Garde au camp de Châlons, confirmés par les souvenirs d'anciens carabiniers.

la Garde, orné d'une gourmette en maillons plats, comme on peut le voir dans le magnifique trompette d'Édouard Detaille, reproduit en noir dans l'*Armée française* et dans le *Livre d'Or des Carabiniers* et en couleurs dans *Les hommes de cheval depuis Boucher*, par le baron de Vaux.

Ce trompette porte au collet un galon de fonction en argent qui a suscité bien des polémiques et l'on en a conclu un peu hâtivement que Detaille avait commis là une erreur. Personne, certes, n'est à l'abri de certaines inexactitudes, mais il est souvent prudent de ne pas trop se hâter dans ses jugements comme on va le voir.

Le 1^{er} Régiment de Carabiniers, dès le premier Empire, eut toujours un luxe plus grand que le 2^e. Cette différence se reproduisit en 1825, lors du dédoublement du Régiment unique. C'est ainsi que sous Louis-Philippe les Trompettes du 1^{er} portaient les couleurs inversées, tandis que ceux du 2^e n'avaient comme distinction que le modeste galon tricolore. Or, l'on trouve fort à propos dans la collection Raoul et Jean Brunon, un habit-veste garance datant du second Empire, qui n'a pas de galon de fonction.

Nous croyons fermement que cette absence de galon date du début du règne de Louis-Philippe, au moment de la suppression du galon à la livrée du Roi, bien que certaines planches d'uniformes tendent à prouver le contraire (1). N'est-il pas dès lors permis de voir, dans ce détail plutôt surprenant de l'absence de galon, un renouveau de l'état d'esprit qui s'était déjà manifesté sous la première République et le premier Empire? Les mêmes causes engendrent les mêmes effets. Le corps des Carabiniers, appartenant à Monsieur, Frère du Roi, se considérait comme une garde princière au petit pied. Après le dédoublement de 1825, le changement de régime de 1830, comme celui de 1792, ruinait un privilège auquel cette troupe était fort attachée. Comme elle avait envoyé au diable la *montagne*, comme elle avait défilé, muette, au milieu des acclamations des revues impériales, elle protesta à sa façon contre les nouvelles tendances, qui lui avaient ravi l'orgueil d'être une troupe princière pour en faire une brigade brillante, certes, mais anonyme. Considérez ce collet et ce parement, qui paraissent attendre le retour du galon princier exilé!

L'admission dans la Garde Impériale de Napoléon III atténua cet état d'esprit et les trompettes prirent le galon de fonction en argent presque généralisé dans les régiments de Cavalerie de ce corps d'élite. On a beaucoup épilogué sur l'exactitude de ce fait. Pour ma part tous les trompettes ou carabiniers que j'ai questionnés avec minutie m'en ont affirmé l'existence. J'en ai d'autre part trouvé la confirmation sur une tunique de brigadier Trompette de la collection Raoul et Jean-Brunon et sur une autre tunique de simple trompette faisant partie d'une tenue complète que possédait un grand antiquaire de Montmartre, qui tient à garder l'anonymat (2). *Toutes deux ont le galon de fonction en argent.* Detaille a donc eu raison de galonner le collet de son Trompette.

(1) Il faut tenir compte du caractère commercial de bien des suites militaires, fréquemment exécutées par de mauvais dessinateurs, ou par de bons artistes mal rétribués, et de souvenir. Le même type servait parfois à plusieurs régiments et ne différait que par le coloris.

On se convaincra des contradictions en comparant entre autres le Timbalier de Carabiniers de Foussereau (1830-1832) qui porte un galon au collet, à celui de Ch. Vernier (1836) qui n'en a pas. Or, le second, bien supérieur au premier par la correction du dessin et la clarté des détails, a toute notre confiance.

(2) Je ne dois pas être le seul à avoir vu cette tenue et son propriétaire pourrait, si ces lignes tombent sous ses yeux, confirmer mon témoignage.

La tunique de la collection Raoul et Jean Brunon, dont j'ai parlé plus haut, vient des Carabiniers de la ligne, et porte le millésime : 3^o, 1865. Il est impossible de lire le numéro du régiment. Elle porte en outre le millésime : 1^{er}, 1867. Elle a donc été en service dans la Garde, bien qu'elle soit en drap de troupe de la ligne. Elle porte cependant un galon de grade de maréchal des logis de largeur réglementaire, passepoilé de bleu céleste. Au collet et aux parements elle a un galon de fonction cul de dé argent de 18 mm., largeur qui permet de poser le galon du collet en équerre (1). Je n'ai malheureusement pas pu mesurer le galon de la seconde tunique qui, ayant appartenu à un simple trompette, peut, de ce fait, avoir un galon plus étroit.

On objectera peut être que la tunique de la Collection Brunon a appartenu à un gradé, que l'existence d'un galon de fonction sur cet effet, n'implique pas forcément que les simples trompettes en aient porté un eux aussi et que, même s'ils en ont porté un, rien ne permet de déterminer si ce galon a été en métal ou en laine tricolore.

Tel n'est point mon avis, car il est certain que si les trompettes n'avaient pas de galon de fonction, il devait en être de même pour le trompette brigadier qui ne devait porter que le galon de son grade (2), les couleurs inversées de son uniforme suffisant à indiquer sa qualité de trompette.

En outre, étant donné que les Carabiniers ont affecté d'ignorer le galon tricolore de 1830 à 1866, il serait bien extraordinaire qu'ils l'aient adopté après leur entrée dans la Garde alors qu'il leur était si facile de lui préférer le galon argent des Cuirassiers.

Enfin, même en acceptant le fait bien improbable que les Carabiniers aient adopté le galon réglementaire aux trois couleurs après 1866 pour rentrer dans l'ordonnance, il faudrait admettre qu'ils en sortaient aussitôt et doublement, pour le Trompette Brigadier, en lui donnant, au lieu du galon tricolore réglementaire (Décisions du 15 juin 1857 et du 20 novembre 1858), un galon qui, non seulement était en argent, mais mesurait 18 mm. de largeur au lieu des 22 mm. du règlement.

A mon avis, ce galon spécial, plus étroit de 4 mm. prouve précisément que le galon tricolore réglementaire n'a pas été porté et qu'il lui fût préféré un galon d'argent moins large ayant l'avantage de ne pas pouvoir être confondu avec le galon de 22 mm. que les musiciens des trois premières classes portaient au collet.

Il reste maintenant à expliquer l'existence de tuniques de trompettes — tant des Carabiniers que du 2^e Cuirassiers de la Garde — dépourvues de galons de fonction. A mon avis, l'histoire des collets recoupés pour rendre impossible le placement du galon, est un roman de cantine et je vois à l'encontre de cette explication plusieurs raisons que voici :

(1) Le galon de fonction métallique, moins large que le galon de laine, était d'un usage général dans la Cavalerie de la Garde et j'ai sous les yeux un habit de trompette des Dragons de l'Impératrice dont le galon d'or n'a que 1 cm. de largeur.

(2) On s'étonnera peut-être que je qualifie de Brigadier Trompette un gradé portant sur ses manches le galon de Maréchal des Logis. C'est intentionnellement que je le fais car, au moment de l'entrée du Régiment dans la Garde, le Chef des Trompettes était bien Brigadier. Il ne devint Maréchal des Logis Trompette qu'en 1867, au moment de la suppression des Musiciens des Régiments de Cavalerie. Mais à cette époque, comme à bien d'autres d'ailleurs, les colonels se permettaient souvent — j'en ai été témoin quelquefois moi-même — de décorer leurs Chefs Trompettes des galons de Maréchal des Logis et même de Maréchal des Logis Chef, sans que ce gradé en ait eu effectivement le grade.

D'abord les règlements de l'époque, comme ceux d'aujourd'hui, étaient *extrêmement sévères pour les dégradations d'effets, qui devaient être remis en état aux frais de leurs propriétaires, sans préjudice des graves sanctions encourues.*

En outre, *le galon de fonction métallique était plus étroit que le galon tricolore et pouvait être porté sur un collet très bas. Et en admettant que ce galon d'argent n'ait pu être placé au collet, ce n'était nullement une raison pour supprimer celui du parement.*

Enfin si le collet était trop bas pour permettre de placer le galon de trompette, comment pouvait-il recevoir les galons de musiciens des différentes classes? Car enfin on voudra bien reconnaître qu'à une époque où la tenue était très stricte, on ne pouvait admettre, côte à côte dans le rang, des hommes ayant des collets de différentes hauteurs (1).

En définitive, on peut à la rigueur admettre qu'en entrant dans la Garde les Trompettes de Carabiniers soient restés quelque temps sans galon de fonction et que, dans la suite, ils aient pris le galon d'argent pour se conformer au luxe du régiment de Cuirassiers avec lequel leur corps était embrigadé, bien que le galon tricolore demeurât toujours le seul réglementaire.

A moins que les tuniques sans galon aient tout simplement appartenu à des élèves-trompettes ou à des musiciens de 4^e classe particulièrement nombreux dans la Garde et pour lesquels il n'était prévu aucune distinction. Solution qui me paraît la plus simple et la plus logique.

Signalons pour terminer qu'il y a au Musée de l'Armée une tunique de trompette de Carabiniers de la Garde portant au collet et aux parements un galon tricolore flambant neuf, qui a dû être posé très postérieurement à la confection de cet effet, puisque les fils cousant ce galon n'ont pas jauni avec le temps, comme ceux de toutes les autres coutures. Il y a des gens qui trouvent bon de revoir et corriger les objets d'époque. On fit donc ajouter un galon moderne sur cet effet en parfait état, comme on y remplaça par des boutons quelconques ceux qui manquaient. L'ombre du général Vanson a dû en frémir dans sa tombe!... Souhaitons qu'un jour cette tunique soit remise en son état primitif et que ce méfait soit le seul que l'on ait à déplorer.

Mais il ne faudrait pas déduire de ce qui précède qu'il est impossible de rencontrer une tunique de trompette de Carabiniers portant un galon tricolore authentique et d'époque. Le cas peut très bien se présenter, mais il s'agit alors d'un galon adopté en octobre 1870, après la suppression de la Garde Impériale, qui eut pour effet de faire retirer assez généralement des uniformes de ces Corps d'élite la plupart des galons, attributs, ou monogrammes rappelant le régime aboli.

P. BENIGNI.

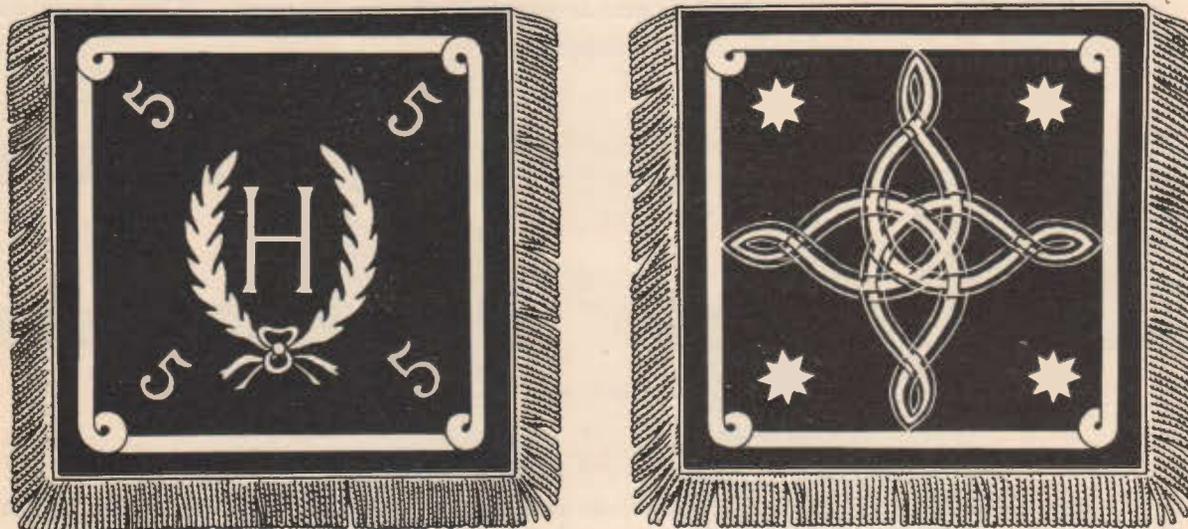
(1) Qu'il me soit permis d'appuyer cette assertion sur deux faits parmi tant d'autres : le général de Forton, dans ses inspections générales, mesurait les bandes de pantalon des officiers, pour s'assurer qu'elles avaient la largeur réglementaire. En 1870, le soir de la bataille de Borny, un officier de Dragons, dont le marmouset de casque avait été brisé par une balle, fut envoyé à Metz, avec ordre de ne revenir qu'après avoir fait réparer sa coiffure.

LES TROMPETTES “ A L'ANGE GARDIEN ” AU 5^e HUSSARDS SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 15)

Nous avons annoncé, dans notre n^o 1 de 1936, le décès de notre collaborateur et ami René Louis ; quelques mois avant sa mort, il m'avait promis de faire pour le Passepoil un article et une planche sur le 5^e Hussards, sujet qu'il connaissait particulièrement bien, ayant eu longtemps le régiment sous ses yeux à Pont-à-Mousson. Madame Louis a bien voulu me transmettre de sa part le croquis qu'il avait ébauché, les documents qu'il avait rassemblés et l'article qu'il avait rédigé. J'ai tenu, avant que le Passepoil ne ferme ses pages, à publier ce travail ; j'ai achevé de mon mieux son ébauche au crayon pour en faire la planche n^o 15, et on lira ci-dessous le texte que René Louis avait préparé. M. Henri Feist, notre ami commun, a bien voulu extraire d'un autre croquis de René Louis le dessin précis recto et verso de ces flammes de trompette.

E. L. B.



5^e Hussards — 1895. Flammes (recto et verso) des 4 trompettes « à l'ange ».

H.F.

Le 5^e Hussards, alors qu'il était en garnison à Pont-à-Mousson, fut commandé à partir de 1891 par le Colonel Roy, de Vacquières. Cet officier supérieur (général en 1897), véritable type de cavalier léger, vif, ardent, à figure martiale, cheveux et moustache noirs, fit don au régiment de quatre trompettes du modèle de celles des Guides du 2^e Empire, munies de flammes de drap aux couleurs distinctives des quatre escadrons de guerre, c'est-à-dire : bleu foncé, cramoisi, bleu de ciel et vert foncé, couleurs des pompons de shako. Les flammes, des dimensions de celles de la Garde Impériale, étaient bordées d'un galon d'encadrement et de franges ; elles paraissaient dans toutes les revues et fêtes du régiment et même à la revue du 14 Juillet ; elles parurent, je crois, plusieurs

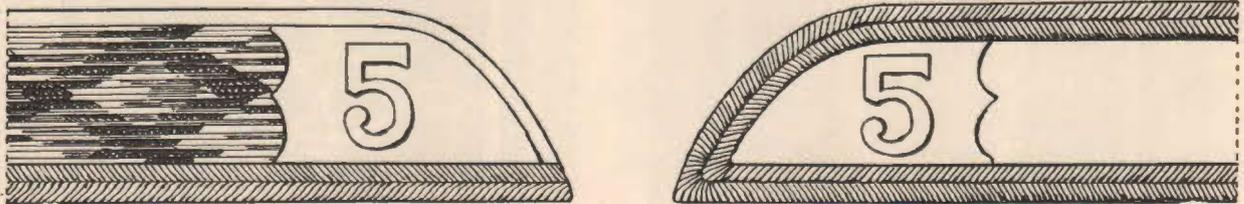
fois à certaines revues à Nancy, le régiment ayant quitté Pont-à-Mousson en 1895 pour aller tenir garnison à Nancy.

Le matin du départ, en octobre 1895, le colonel de Vacquières rassembla son régiment sur la place Duroc, où la foule était assez dense (c'était jour de marché). La fanfare, avec les quatre fameuses trompettes « de Jéricho » au premier rang, toujours, fit entendre la sonnerie si émouvante « A l'Étendard », et joua ensuite ses airs les plus étourdissants — j'étais là — puis le Colonel, après avoir salué du sabre pour l'adieu, fit faire par le flanc droit, et le 5^e Hussards se mit en route pour Nancy. En route, il rencontra le 12^e Dragons qui venait le remplacer à Pont-à-Mousson.

Pour en revenir aux quatre Trompettes du premier rang, disons que ces quatre instrumentistes faisaient la première partie dans les sonneries en fanfare; un de ces artistes du coup de langue portait au-dessus du galon de trompette posé sur le parement le galon de 1^{re} classe. Les autres trompettes du régiment avaient leurs instruments ornés seulement du cordon de trompette réglementaire. Cette présentation au premier rang des quatre Trompettes « de Jéricho », avec leurs flammes distinctes, était d'un effet ébouriffant, plutôt XVIII^e siècle, et certainement unique dans la cavalerie française de l'époque.

A la dissolution du régiment, après la grande guerre, les quatre Trompettes et leurs superbes flammes, furent rendues à la famille Roy de Vacquières.

René LOUIS.



5^e Hussards — 1895.

Collet de trompette

et

d'élève trompette.

René Louis m'avait communiqué une excellente photographie de l'époque représentant les trompettes du régiment en groupe avec leurs instruments. J'ai noté sur cette photo la distinction entre les collets des trompettes et ceux des élèves trompettes qui contiennent un détail assez peu connu que fait ressortir le dessin ci-dessous de M. Feist. Le collet de l'élève trompette est comme celui de tous les cavaliers du régiment bleu céleste, avec le numéro en rouge dans un écusson bleu; le collet est encadré tout autour d'une soutache blanche.

Pour le trompette, le collet est garni d'un galon de 22 mm. en laine tricolore de la façon dite « au bois-seau » (Voir Passepoil, 20^e année, n^o 1, p. 24, le dessin détaillé de ce galon); mais ce galon remplace la soutache d'encadrement qui borde le haut et le devant du collet, alors que la soutache qui garnit la couture de l'encolure demeure; l'écusson portant le numéro du régiment se trouve ainsi affleurer le bord arrondi du collet. Ajoutons que sur le parement, la tresse tricolore remplace également pour les trompettes la soutache blanche en pointe avec pique des cavaliers. Ces dispositions sont d'ailleurs conformes à la description officielle du Règlement du 15 mars 1879. Ajoutons que pour les parements elle n'était pas observée dans tous les régiments.

E. L. B.

NOS COLLECTIONNEURS

Nous nous excusons de ne pouvoir donner, dans ce dernier numéro, qu'une faible partie des photographies des belles pièces de leurs collections que nous ont communiquées fort aimablement plusieurs de nos collègues.

De la collection Exaltier, nous retenons cette belle plaque en cuivre doré du tambour-major du 10^e Régiment d'Infanterie de ligne sous la Restauration.

De la collection Pierre Benoît cet habit-veste de sergent de tirailleurs-grenadiers de la Garde Impériale : habit bleu foncé ; col rouge, passepoil bleu ; revers bleu, passepoil blanc ; parements et retroussis rouge, passepoil blanc ; passepoil des pattes d'oie et des poches blanc ; boutons à l'aigle en cuivre ; galons et brides d'épaulettes or. Noter que, comme il s'agit d'un sous-officier, les aigles en drap blanc des retroussis ont fait place à des grenades d'or.



Plaque de ceinturon de tambour-major, 10^e Régiment d'Infanterie de Ligne. — Restauration.

(Collection Exaltier).



Habit-veste de sergent de tirailleurs-grenadiers. Garde Impériale. Premier Empire.

(Collection Pierre Benoît.)

Enfin de la collection Giffard nous donnons ce magnifique schako du 6^e Léger Modèle 1812.

Plaque, jugulaire et leurs rosaces en fer-blanc; ces dernières ornées d'un cor de chasse. Le pompon, aux trois quarts mangé des mites, a été reconstitué : la partie inférieure est violette, la partie supérieure et la flamme rouge.

QUESTIONS ET RÉPONSES

135^e Question. — M. P. Benigni demande si l'un de nos collègues possède le Livre d'ordre des Lanciers polonais de la Garde Impériale et leur serait très reconnaissant de bien vouloir le lui faire savoir. Il s'agit d'un manuscrit tenu par Dautancourt et dont quelques collectionneurs possèdent des copies.



Schako du 6^e Léger. — 1812.
(Collection E. Giffard.)

Alius alium erudit.

Ferret d'aiguillettes de la Garde Impériale. — Le ferret d'aiguillettes de la Garde Impériale signalé par M. H. Boutmy et reproduit page 48 de la 17^e année du *Passepoil* n'est pas du modèle de troupe de la Garde Impériale qui était uni; c'est un ferret de fantaisie qu'on trouvait dans le commerce.

P. BENIGNI.

ERRATA AU N^o 1-2 DE 1940

Page 6, 2^e alinéa, 5^e ligne. — *Au lieu de* : « Publication n^o 4 », *lire* : « Publications de cartes ».

Page 32, 8^e ligne. — *Au lieu de* : « 4^e Légion de gendarmerie », *lire* : « 4^e Légion de Garde Républicaine mobile ». Même correction sur la légende de la planche n^o 6.

Page 41. — A la légende de la figure 95, *ajouter* : « 1915 ».

LA LÉGION ÉTRANGÈRE

La présence à la Revue du 14 juillet 1939 à Paris de la Légion étrangère a été une révélation pour beaucoup de spectateurs et a attiré l'attention sur l'uniforme de ce corps (1). Nous avons demandé au capitaine Krijitsky, membre de vieille date du Passepoil de nous donner quelques détails sur les particularités de cet uniforme. Ancien capitaine d'artillerie de l'Armée Impériale russe, le capitaine Krijitsky arrivé en France en avril 1918 s'engageait aussitôt pour la durée de la guerre et était admis comme officier stagiaire dans l'artillerie. En 1921, il entra comme sous-lieutenant à la Légion étrangère avec laquelle il a pris part à plusieurs campagnes où sa belle conduite lui a valu le grade de capitaine. Il nous a adressé les notes ci-dessous dont nous le remercions très vivement ainsi que des croquis détaillés qui les accompagnaient et dont les deux dessins des pages 90 et 91 ont été extraits.

E.-L. B.

La batterie et la musique du 1^{er} Régiment Étranger ont pris part à la Revue du 14 juillet 1939 à Paris avec les effectifs suivants : 1 adjudant-chef tambour-major, 24 tambours, 24 fifres, 12 trompettes, 12 cors de chasse, 24 clairons ; un capitaine chef de musique, 8 sous-officiers musiciens et 124 musiciens (2). Cet effectif permettant la composition d'un orchestre symphonique de 89 musiciens qui a donné un concert à l'Opéra Municipal de Marseille au retour de bataillon.

Dans la vignette ci-contre, toutes les parties en grisaille sont en drap vert foncé ; toutes les parties blanches en drap rouge. Les grenades de tous les objets sont découpées en drap.

Les tambours étaient garnis d'une housse dont le dessin est au milieu de la vignette ; elle a 65 cm. de large, 40 cm. de haut avec 10 cm. de franges. Les flammes de clairon (recto et verso dessinés sur la vignette) ont 33 cm. en haut, 44 cm. en bas, 20 cm. de hauteur et 10 cm. de franges.

Les tapis de selle d'officier du modèle général en drap vert foncé et à galons rouge portent l'entre-jambe en cuir des deux côtés et sont ornés de la grosse grenade à 7 branches de la Légion.

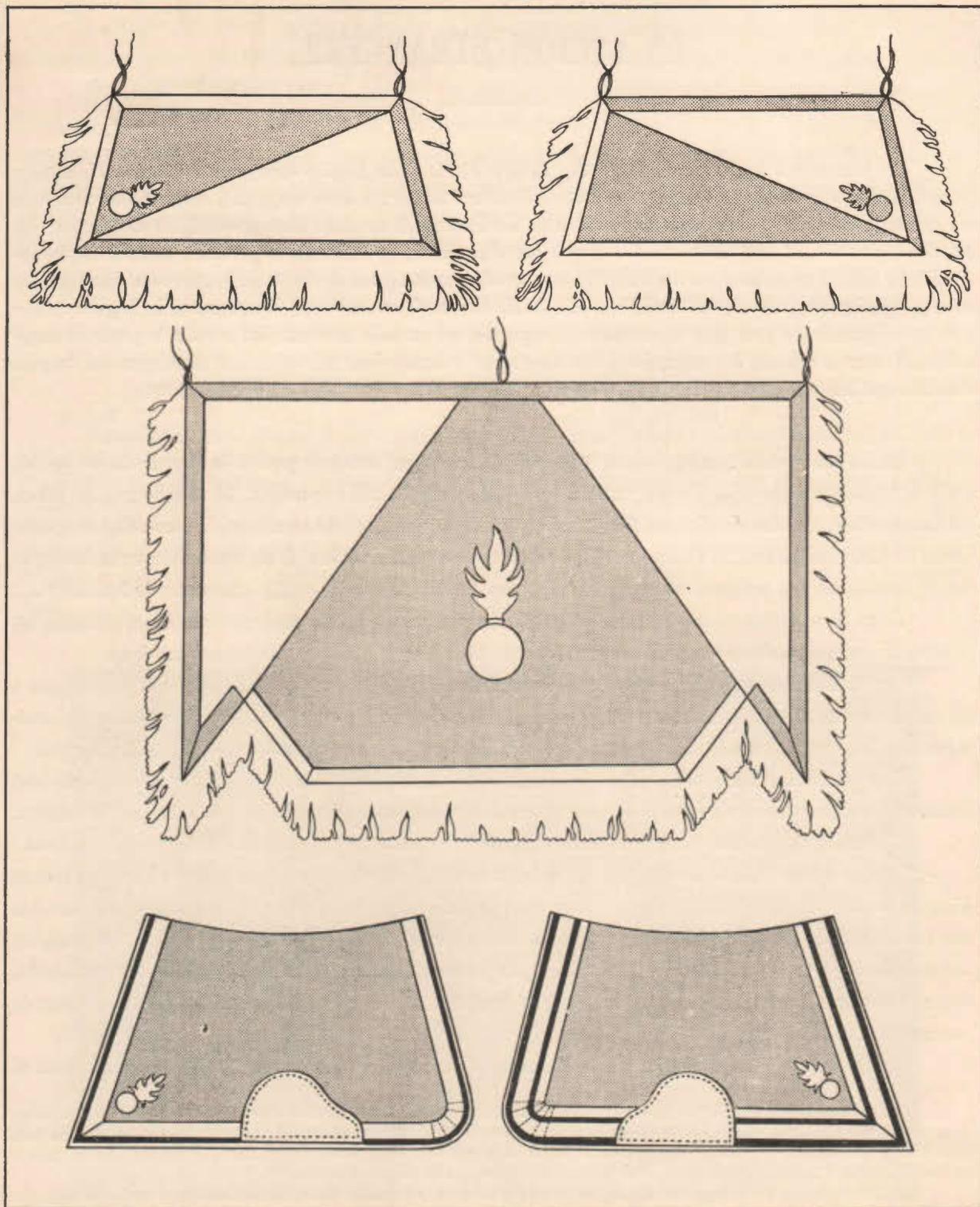
L'officier représenté à cheval sur la vignette suivante porte la tenue de toile kaki. Notons :

1^o Les écussons du collet (avec une double soutache verte et la grenade en or à bombe creuse avec le numéro brodé à l'intérieur) sont en drap noir. Les galons de grade sont également montés sur une bande de drap noir. C'est une mode de la Légion et beaucoup d'officiers portent les écussons noirs, même sur la tenue de gabardine. C'est une petite coquetterie qui les distingue des fantassins, et provient de ce que la Légion a le col, les parements et leurs pattes noirs sur la tunique de grande tenue des officiers ;

2^o Il est également de mode à la légion que les legging soient remplacées par des bottes et

(1) A propos du sapeur que j'ai figuré à la planche 2 du n^o 1 de cette année, notre collègue Boisselier m'a fait observer avec raison que tous les attributs mobiles (galons, chevrons, écussons de col et attributs de sapeur) sont sur un fond de drap kaki foncé qui se fixe sur la vareuse de toile. Le morceau sur lequel sont fixés les haches croisées et la grenade du bras gauche présente la forme d'un hexagone régulier ayant un sommet en haut et un en bas. (E.-L. B.)

(2) 12 trombones, 12 trompettes, 12 bugles, 8 cors d'harmonie, 4 petites flûtes, 24 clarinettes, 1 clarinette alto, une clarinette basse, 8 saxo alto, 8 saxo tenor, 6 saxo Baryton, 2 barytons *si* B, 10 basses *si* B, 2 contre-basses *si* B, 2 contre-basses *mi* B, 1 soubassophone, 2 grosses caisses, 2 caisses claires, 6 cymbaliers, 1 chapeau chinois.



1^{er} Régiment Étranger. — 1940.
(D'après un dessin du capitaine Krjitsky)



D'après un croquis du C^{ne} Krijitsky.

Sanguoye
1940.

1^{er} Régiment étranger. — 1940.
Capitaine en tenue de prise d'armes.

même les lieutenants arborent de magnifiques paires de bottes fauves. Les gants blancs, le col blanc et la cravate noire complètent cette tenue qui est celle généralement prescrite pour les prises d'armes.

3^o Les officiers de la Légion portent un gilet en drap satiné vert foncé très peu échancré et dont, par conséquent, on aperçoit les deux premiers boutons entre la cravate et l'ouverture de la vareuse. Les raffinés ont même bordé ce gilet d'un passepoil rouge présentant ainsi les deux couleurs de la Légion. C'est ce que j'ai représenté sur mon dessin. Ce gilet est fermé par une rangée de 18 à 24 boutons (suivant la taille de l'officier), de la dimension de ceux des jugulaires des képis. Au premier étranger, les boutons sont placés régulièrement à intervalles égaux; au deuxième ils sont groupés par deux; au troisième par trois.

Capitaine KRIJITSKY.

TÊTE DE COLONNE DANS LA MARINE

Notre aimable collègue, le D^r Loyer, embarqué en ce moment comme médecin-chef sur le bâtiment de ligne *Strasbourg*, nous communique cette récente photographie qui témoigne de l'extension à la marine de la tendance actuelle à soigner de nouveau les têtes de colonne. Les clairons du *Strasbourg* arborent à leur instrument en tenue de cérémonie une nouvelle flamme en tissu d'argent barrée de rouge (armes de Strasbourg); au milieu, des raies ondulées noires figurant la mer, surmontées d'une ancre noire. A la droite des clairons, est un second maître portant le fanion de la compagnie de débarquement offert au bâtiment par la ville de Strasbourg. (A comparer avec le fanion offert par la même ville à l'École du Service de Santé militaire de Lyon. *Passepoil*, 1927, n^o 2.)



Les clairons du bâtiment de ligne *Strasbourg* en tenue de cérémonie. — 1940.

LES TIRAILLEURS MAROCAINS

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 16)

Nous avons donné, dans la 14^e année du *Passepoil*, une planche en couleurs et un intéressant article de notre collègue A. Goichon sur les tirailleurs marocains. Nous allons le compléter par quelques documents rassemblés par d'autres de nos collaborateurs et qui nous conduiront à 1940.

Dans notre ouvrage sur l'armée française en 1935, nous avons, M. Maurice Toussaint et moi, indiqué les tenues des tirailleurs à cette date. Deux ans après, le Colonel commandant le 8^e régiment, communiquait à M. Toussaint une notice sur les origines du régiment et des documents sur les uniformes, M. Toussaint en extrayait les trois croquis que nous donnons ici, et qui peuvent être datés de 1937, ainsi que le texte ci-dessous.

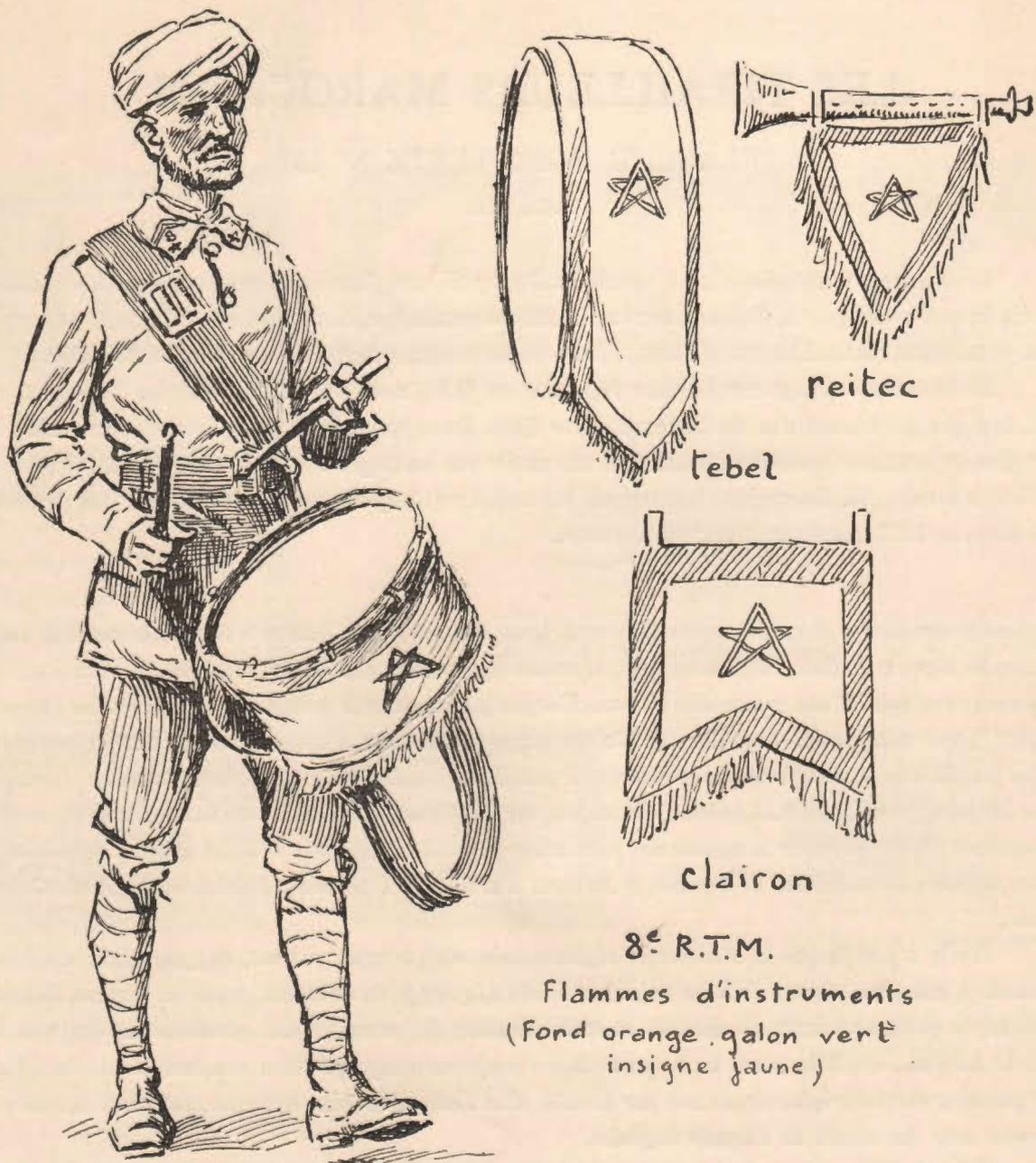
E. L. B.

Les tirailleurs et spahis marocains sont issus des anciens « Tabors » organisés en 1912 avec l'ensemble des « méhallas » déjà existantes, et encadrées par des instructeurs français. Ils constituaient le premier embryon d'une armée chérifienne. L'organisation de cette armée est retardée par les émeutes de Fez (avril 1912) après lesquelles les Tabors expurgés de leurs éléments mutinés sont reformés en unités auxiliaires marocaines que grossirent à partir de janvier 1913 les Tabors de police institués dans les ports par l'Acte d'Algésiras. Peu à peu, ces unités sont constituées en bataillons d'infanterie et escadron de cavalerie sur le modèle des formations régulières. En août 1914, il existe 5 bataillons à 4 compagnies, 11 escadrons de Spahis, 2 sections d'artillerie, 1 peloton du Génie et la Garde Chérifienne.

Il n'y a pas jusque-là d'uniforme réglementaire. Ces troupes portent, en général, la djellaba, manteau à manches courtes de laine rayée, et la chéchia rouge ou le chèche, roulé en turban. Sous la djellaba, la gandoura, sorte de chemise en toile blanche, qui recouvre des vêtements de coupe et de couleur diverses. Seule la garde noire porte déjà l'uniforme rouge qu'elle a conservé et qui est dû au fait qu'elle a été à l'origine organisée par le caïd Mac Lean, d'origine écossaise, qui avait habillé ses hommes avec des tenues de l'armée anglaise.

A la mobilisation de 1914, les cinq bataillons d'infanterie et cinq escadrons de Spahis sont envoyés sur le front français et participent à la guerre sous le nom de « Bataillons de chasseurs indigènes ». Dès l'adoption de la tenue de campagne kaki, ils en sont pourvus en conservant comme manteau la djellaba nationale.

De nouveaux bataillons sont créés au Maroc avec lesquels seront constitués progressivement au cours de la guerre les régiments de tirailleurs marocains et de spahis marocains. En 1919, il y a 12 bataillons, 11 escadrons, 2 batteries d'artillerie, 1 compagnie du Génie et la Garde Chérifienne.



8^e R. T. M. — 1936.

Une loi de février 1923 donne aux unités marocaines la qualité de troupes régulières. Les R. T. M. prennent rang dans la série des régiments Nord-Africains, avec les n^{os} 61, 62, 63, 64, 65 et 66. A la fin de 1925, la création du 67^e régiment est décidée, puis en novembre 1927, celle du 68^e; en 1929, les huit régiments prennent les n^{os} de 1 à 8.



Tenue de parade

Tenue de parade
avec pelerinaofficier en
Tenue de campagne8^e R. T. M. — 1936.

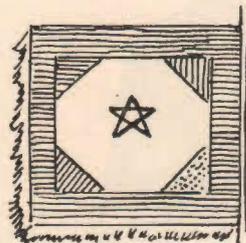
Uniformes. — Comme tous les corps Nord-Africains, les T. M. portent l'uniforme kaki; ils perdent la « djellaba » (dont ils ne cesseront de demander le rétablissement), pour recevoir la capote des autres troupes Nord-Africaines.

En 1926-1927, les tenues d'avant-guerre sont rétablies comme tenues de sortie et de parade. Après diverses vicissitudes dues à la nécessité d'utiliser les stocks de drap militaire déjà existants, on aboutit à la tenue que nous notons par quelques croquis, et que Goichon a représenté pour les sous-officiers français.

Les sous-officiers indigènes et les tirailleurs portent la culotte garance, ample, du modèle des zouaves de 1914, la vareuse bleu de ciel, avec attributs et galons verts, chèche blanc roulé à l'indienne, molletières bleu foncé; comme manteau, la pelerina tombant aux genoux, bleu sombre, du modèle de celle des chasseurs à pied. L'attribut marocain est le sceau de Salomon (à cinq branches), porté au collet, ainsi qu'au képi des officiers et sous-officiers.

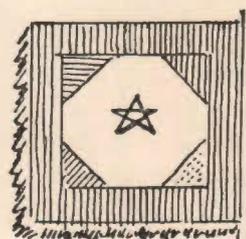


Fanion de R.T.M.
monté sur une lance
et porté par un Cavalier
derrière le Chef de Corps
(fond orange, galon
vert, insignes jaunes)



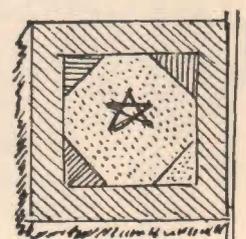
1^{er} B^{on}

fond bleuciel
galon bleu foncé



2^e B^{on}

fond rose
galon rouge



3^e B^{on}

fond jaune ps
galon orange

Les losanges sont, en haut et de
gauche à droite : bleu, rouge
en bas : vert, jaune
franges jaunes

Fanions de Bataillons du 8^e R.T.M.



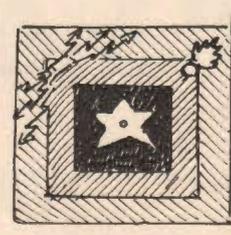
1^{er} R.T.M. (ex 61^e)

fond jaune, galon
et insignes verts



6^{ème} R.T.M

fond rouge
galon et insigne verts



3^e Engins, Transmission.

fond vert, étoile jaune sur
fond noir, galon orange
foudres d'grenade jaunes

R. T. M. — 1936.

Les fanions des régiments, bataillons, compagnies, pas plus que les tabliers des tebel (grosse caisse) et tambours, les flammes des reitecs et des clairons n'ont d'existence réglementaire ; chaque régiment adopte une couleur distinctive. L'orange est la couleur du ruban du « Ouissam Alaouite », décoration nationale marocaine. Nous avons dessiné trois fanions régimentaires et quelques-uns des fanions de compagnie du 8^e régiment dont les couleurs sont particulièrement chatoyantes, ce qui ne sera pas pour déplaire aux yeux des artistes.

M. TOUSSAINT.



Signes distinctifs
des Bat^{ons}
Résille ou liseré :

1 ^{er} B ^{on} :	bleu
2 ^e	rouge
3 ^e	jaune
C.H.R.	orange

Cocarde uniforme
pour l'ensemble du Rég.^{on}
(Grandeur naturelle)
←.....32mm.....→



Fond bleu ciel
attributs brodés
en fil jaune
Liseré distinctif
des Bat^{ons}



Signes distinctifs
des Comp^{ies}
Fond de chèche

1 ^{er} C ^{ie} de F.V. de chaque B ^{on} :	Bleu
2 ^e	Rouge
3 ^e	Jaune
C.M. de chaque B ^{on}	Vert
C.H.R.	Orange

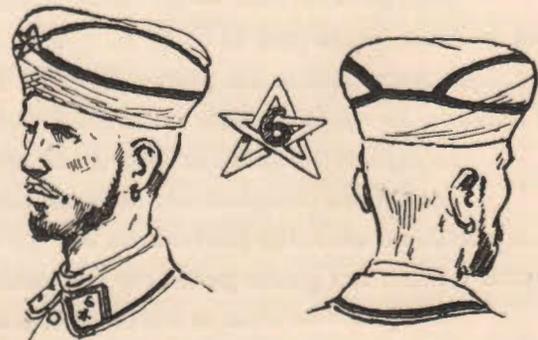
Coiffure du 8^e R. T. M. — 1935.

Il convient de faire remarquer maintenant que de nombreuses règles de tenue sont différentes d'un régiment à l'autre : par exemple, suivant les régiments les sous-officiers indigènes portent la chéchia ou le chèche, on prend ou non la ceinture rouge en tenue orientale, etc...; il est donc indispensable quand on donne un renseignement sur les uniformes des T. M. de préciser le numéro du régiment dont il s'agit. C'est ainsi que

nous allons continuer par une série de renseignements concernant uniquement le 3^e R. T. M. Voici d'abord des notes prises à diverses reprises à Strasbourg par M. Nussbaum, à l'occasion de prises d'armes auxquelles ce régiment venait prendre part.

Notes prises le 18 octobre 1936, à la revue passée devant le Président de la République :

Tambour : chéchia blanche avec liserés rouge (ces liserés sont de couleurs différentes, rouge, jaune ou vert, suivant les bataillons). Les deux liserés se croisent au-dessus du milieu du front et leur point de jonction est orné d'un sceau de Salomon en cuivre, portant en son centre le numéro du régiment, en rouge. Vareuse bleu de ciel à parements ronds ornés d'une tresse de 6 millimètres vert clair. Collet rabattu bleu ciel orné d'un écusson bleu de ciel avec les deux soutaches, le sceau de Salomon et le n^o 3 vert clair ; une tresse en laine vert clair de 6 millimètres est cousue tout autour du collet. Un petit galon de jonction tricolore borde cette tresse à l'intérieur, mais se perd sous l'écusson. Chevrons (1) et galons de grade en pointe vert clair. Gants blancs en fil, crispins en toile blanche cousus sur la manche. Boutons demi-sphériques en cuivre. Culotte rouge ornée autour de la poche d'une soutache jonquille (d'après le règlement, elle devrait être vert



Coiffure du 3^e R. T. M.

Noté de 1936 à 1939.

(1) Rappelons qu'une décision du 22 janvier 1931 a étendu le chevron d'ancienneté (qui avait été maintenu à la légion étrangère) aux militaires indigènes de carrière. Ce chevron est dans les différents corps en galon de laine de la couleur des galons de caporaux pour les capotes et vareuses des hommes de troupe et de la tenue de guerre des sous-officiers; en galon d'or ou d'argent pour toutes les tenues du temps de paix des sous-officiers (E.-L. B.).

clair). Pas de ceinture. Fourragère rouge et bleu (Croix de guerre des T. O. E.). Hautes guêtres blanches à boutons blancs. Tous les cuirs sont blancs, la plaque porte-baguettes du boudrier de tambour est en aluminium. Boucle de ceinturon en cuivre. Baguette de tambour noire à douille en aluminium. Cuissières en cuir blanc bouclées sous le ceinturon ; pas de courroie autour de la cuisse. Pas d'armes. Le tablier de tambour bleu ciel est bordé de jonquille en haut et en bas. Au milieu, sceau de Salomon jonquille portant au centre le n^o 3 jonquille. Le tablier est bordé au bas d'une suite de triangles bleu ciel bordés d'un galon jonquille qui dessine le feston.

Les clairons ont le ceinturon brun à boucle de cuivre ; pas d'armes, la flamme de clairon est bleu de ciel bordée jaune avec franges jaunes. Le sous-chef de musique, le tambour-major ont la vareuse bleu de ciel à collet rabattu, boutons dorés, pattes d'épaule dorées à fil rouge. Le tambour-major a une canne à pomme, bout et chaînettes d'argent, mais à glands tricolores ; son képi ne porte pas la soutache or des sous-officiers de carrière (1).

Les officiers sont en képi rouge à bandeau bleu de ciel et en capote. Noté en ville un officier en tenue de cérémonie avec la tunique à jupe longue, parements en pointe bleue bordés en dessous jusqu'au coude d'une soubise en soie rouge galonnée d'or ; les galons de grade en trèfle.

Les tirailleurs sont en tenue kaki avec ceinture rouge. Sur le sac, la couverture brune pliée en accordéon et par-dessus, en fer à cheval, la toile de tente kaki pliée à plat. Les fanions sont surmontés de la boule et du sceau de Salomon en cuivre.

Note prise en 1938. — Le ruban du chèche est bleu au premier bataillon, rouge au second, vert au troisième, jaune pour la C. H. R. et la C. R. C. E. Les molletières sont bleu foncé ; la musique et la clique seules portent des guêtres blanches. Dans les prises d'armes tout le monde porte la tenue à l'orientale, les officiers montés ont la culotte rouge et la botte vernie noire.

Le caporal français a la même tenue que les autres tirailleurs, mais la chéchia rouge droite.

Les officiers indigènes ont en grande tenue une vareuse à col droit en drap bleu de ciel clair, un pantalon arabe rouge tombant très bas, garni de broderies vertes ou or qu'ils portent avec de petites bottes vernies. Les galons portés sur la chéchia.

Les officiers en tenue de travail portent les jambières brunes ou les bottes fauves, la vareuse kaki à col ouvert laissant apercevoir parfois un gilet bleu ciel à petits boutons dorés. Cette vareuse devrait avoir au collet un écusson kaki avec soutaches vertes, numéro et sceau doré. Mais on trouve également l'écusson bleu de ciel avec soutaches dorées, soutaches bleu de ciel ou sans soutache et l'écusson brun (kaki foncé) avec soutaches bleu de ciel ou sans soutache, enfin pas d'écusson, de petites soutaches vertes ou dorées posées avec le numéro et le sceau sur le drap même du col.

A la mobilisation de septembre 1938, les officiers étaient partis en manteau, casque, masque et jumelles : pas de sabre.

(1) Notons que les sous-officiers indigènes ont toujours eu la vareuse à col rabattu de la troupe. Les sous-officiers français en tenue orientale ont la vareuse à col droit de la planche de Goichon (confirmée par une photo de la nouba du 8^e R. T. M. en 1936 communiquée par M. M. Toussaint) ; mais dès cette époque ils commencent, comme dans le reste de l'armée, à porter la vareuse à col rabattu comme celle des officiers qui deviendra la règle en 1939, après que les officiers auront adopté la vareuse à col civil ouvert. (E.-L. B.)

Noté à la revue du 19 janvier 1939. — *Sergent-chef indigène : chéchia rouge, cravate blanche, vareuse bleu ciel plus longue que celle des soldats ; aucun passepoil ni galon vert, collet rabattu bleu ciel avec le n^o 3 et le sceau de Salomon en or. Aucune soutache. Bride d'épaulette or avec filet rouge. Parements en pointe (1) sans liseré, trois galons d'or de sergent-chef, un chevron en or sur le haut du bras gauche. Culotte arabe rouge avec soutache jonquille à la poche ; molletières bleu foncé, ceinturon et baudrier brun d'officier, sabre d'adjutant, pas de ceinture rouge.*

E. NUSSBAUM.

Le 3^e T. M. tenait garnison en 1939 à Saint-Dié sous les ordres du colonel Le Diberder. Au début de juillet, le colonel, qui se trouvait avec moi aux Eaux de Bourbonne, me montrait les ordres de la place de Paris concernant la revue du 14 juillet, à laquelle il devait figurer à la tête de son régiment. Ces ordres prescrivaient que les officiers devaient y prendre part en tenue de campagne. Ils furent certainement rapportés, puisque, comme on va le voir, aussi bien à la revue du 12 juillet passée à Strasbourg devant le Sultan du Maroc, qu'à celle passée le 14 à Paris, les officiers figurèrent en tenue orientale.

Voici des notes prises à Strasbourg du 5 au 12 juillet, par M. Nussbaum :

Sergent Kébir, en grande tenue orientale de prise d'armes : les sous-officiers ne portent pas le chèche, mais la chéchia rouge, avec le n^o 3 et le sceau de Salomon en or sur le devant ; la vareuse orientale bleu de ciel à col rabattu ne comporte aucun galon vert pour le sous-officier ; mais le collet porte les deux soutaches vertes, le numéro et le sceau de Salomon en or ; pantalon arabe vert à trèfle vert ; ceinturon en cuir fauve à boucle de cuivre carrée à deux arpillons.

En tenue de ville, vareuse de coupe officier kaki avec écusson bleu de ciel et soutaches vertes ; col blanc et cravate noire, ceinturon fauve d'officier sans baudrier, pantalon long kaki, bottines fauves.

Le sergent rengagé Kébir-ben-Aomar, qui vient du 1^{er} T. M., porte la chéchia du 3^e ; mais sa vareuse bleu de ciel porte l'écusson sur son collet rabattu avec les deux soutaches vert clair, le n^o 1 et le sceau de Salomon (à 6 branches) en cuivre doré ; large galon de sergent en chevron en or ; pas de galon vert autour du parement ; col de chemise blanc, cravate noire ; pantalon arabe rouge à trèfle jaune ; molletières bleues ; ceinturon de sous-officier sans baudrier en cuir fauve ; pour le sergent-chef, même ceinturon avec sabre de sergent-major et dragonne fauve.

Le tirailleur Laher-ben-Rhazi se promène le même jour en ville en tenue orientale, avec cravate de troupe blanche ; notons que son pantalon arabe a toujours le trèfle jaune. Sa pélerine bleu foncé, qui tombe nettement plus bas que le genou, a un col chevalière avec écusson en drap du fond portant les deux soutaches vertes, le n^o 3 et le sceau vert. Un caporal indigène qui l'accompagne porte la même tenue avec les galons de grade et les chevrons d'ancienneté verts.

Voici enfin une série d'indications concernant la tenue de parade portée aux deux défilés (Strasbourg, 12 juillet et Paris, 14 juillet), que je rédige en complétant les unes par les autres, les notes de MM. E. Nussbaum et P. A. Leroux :

(1) Ou peut-être ronds surmontés des galons en pointe ? Cette tenue correspond à celle d'un sergent-chef du 8^e en 1936. (Photo communiquée par M. M. Toussaint.)

Clique. — Le tambour-major et la garde du drapeau portent les gants blancs avec crispins en toile blanche cousus sur le bas de la manche. Les tambours ont le ceinturon blanc avec gants et crispins blancs; les clairons le ceinturon fauve, gants et crispins blancs; les reïtecs et les musiciens, le ceinturon fauve, les crispins blancs, mais pas de gants. Certains musiciens seulement portent la giberne en cuir noir verni, avec banderole noire; les musiciens en pied ont sur le bras gauche une lyre en drap vert.

La planche hors texte n^o 16 donne la tenue du tambour-major : il a sur la manche ses 3 galons dorés de sergent-chef et le galon circulaire de fonction, doré; tous ces galons sont invisibles sans le faux crispin qui monte très haut. Les photographies confirment que ce sous-officier, comme d'ailleurs un certain nombre d'hommes du régiment ne porte pas la fourragère; sur le côté droit de la vareuse l'insigne du régiment; képi de sous-officier de carrière; canne à chaînette d'argent et à glands tricolores.

Les tambours et clairons portent sur chaque manche le galon de fonction circulaire tricolore, invisible sous le crispin (1); l'uniforme est celui des tirailleurs avec la guêtre blanche. Les tabliers des tambours et flammes de trompette sont ceux décrits pour 1936. Le cordon de trompette tricolore étant roulé autour de la partie inférieure du clairon à laquelle s'attache également la flamme. Le manchon de clairon est en cuir noir sans courroie de cuir. Les reïtecs ont la même flamme, mais de dimensions plus petites. La grosse caisse, recouverte de drap bleu clair foncé (drap des vareuses de troupe) est ornée d'une flamme bleu ciel avec galon et ornementation jaunes semblable à celui des tambours. (Voir, pour tous ces détails, la vignette ci-dessus de P. A. Leroux.) On remarquera que les tambours sont attachés extrêmement bas. Le chapeau chinois, porté par un nègre, et surmonté de deux cornes de bélier au-dessus desquelles est placé l'insigne du régiment (aigle en cuivre surmonté du sceau vert et entouré d'un cercle en métal blanc); l'instrument est orné de deux queues de cheval blanches.

Troupe. — Les hommes sont en gants de fil blanc; les caporaux français en chéchia rouge; presque tous les tirailleurs portent la barbe à l'Arabe, en collier. Tout le régiment porte sur le côté droit de la poitrine l'insigne du régiment que nous avons décrit. Comme M. Nussbaum l'a noté à plusieurs reprises à des dates précédentes, la ceinture rouge n'est pas portée aux prises d'armes sur la tenue orientale; les photographies aussi bien de Strasbourg que de Paris sont formelles à cet égard et M. Leroux a commis sur sa planche hors texte une erreur indiscutable. La ceinture rouge est à supprimer tout en faisant remarquer qu'elle a pu être prise à d'autres régiments ou en d'autres circonstances. La culotte garance à l'orientale est garnie de trèfles verts (et non plus jaunes). L'infirmier porte la tenue du corps avec le brassard de la croix-rouge au bras gauche, le ceinturon fauve sans arme et la musette médicale à gauche.

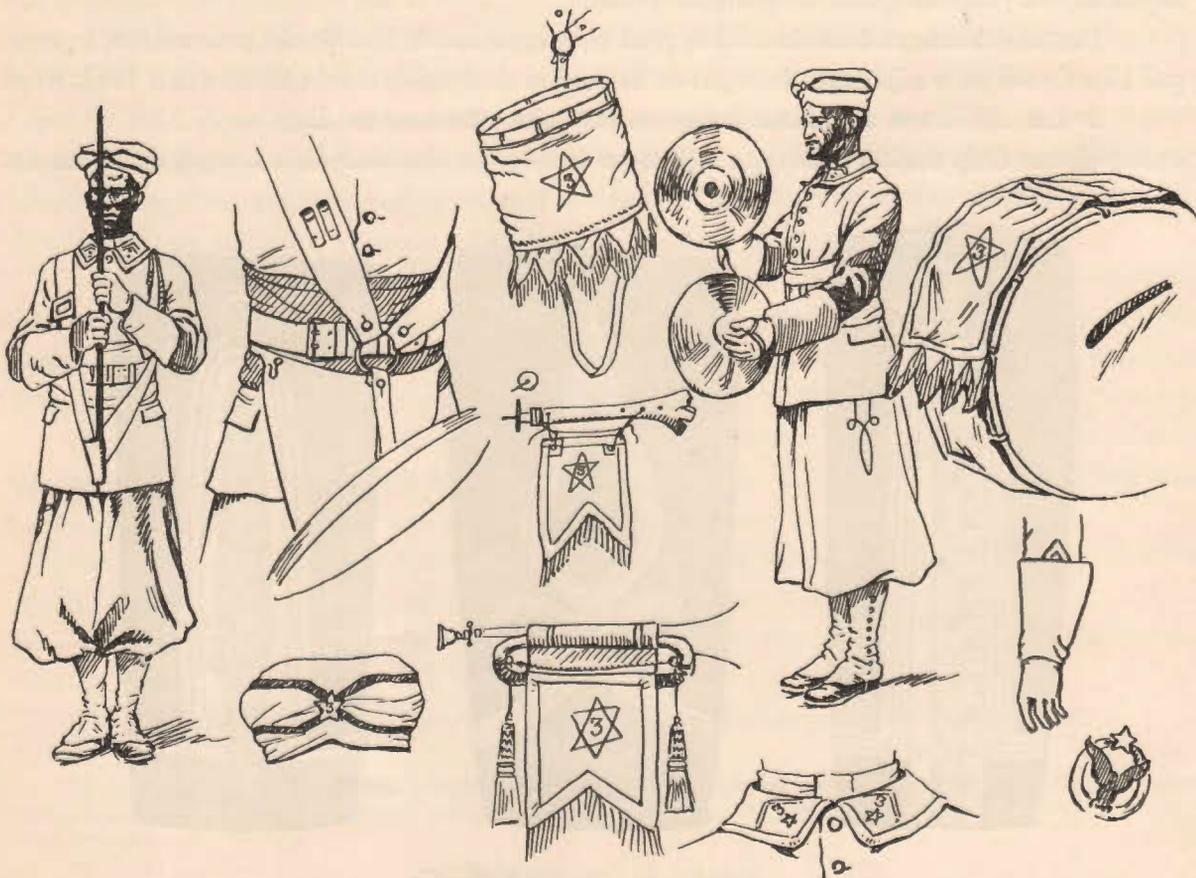
Nouvel équipement modèle 1935, de couleur fauve; ceinturon de même; pas de sac pour les prises d'armes.

(1) Le galon de fonction a dû être placé sur la manche, au moment où, pour un motif que nous ignorons, il était supprimé au collet.

Sous-officiers. — Il est confirmé que les sous-officiers ne portent pas le galon de bordure vert au collet de la vareuse; d'après le *B. O.* les sous-officiers français n'ont pas ce galon autour du parement, les sous-officiers indigènes seuls doivent le porter; or la plupart ne le portent pas : je suppose que ce sont les rengagés. De même beaucoup de sous-officiers indigènes portent la bride d'épaulette en or à filet rouge réservée par le *B. O.* aux sous-officiers français. Ceux-ci portent presque tous maintenant la vareuse à col rabattu avec le même écusson que les indigènes (2 souches vert clair, numéro et sceau dorés). Les sous-officiers indigènes non rengagés portent le chèche; les rengagés et tous les Français portent le fez avec le numéro et le sceau dorés.

Officiers et adjudants. — La question du vêtement est compliquée et pour s'y retrouver il faut se reporter aux prescriptions du règlement du 20 avril 1935 (*B. O.*, vol. 104).

1^o Les officiers et les adjudants français ont une « tunique en drap satin bleu de ciel », c'est-à-dire d'un bleu à reflets laiteux, qui est le plus clair des bleus de ciel. Cette tunique du modèle général doit avoir un collet droit jonquille (avec patte à trois pointes en drap bleu ciel, numéro et sceau en or), un parement en pointe, une patte de ceinturon, pas de poches, et ne comporte ni

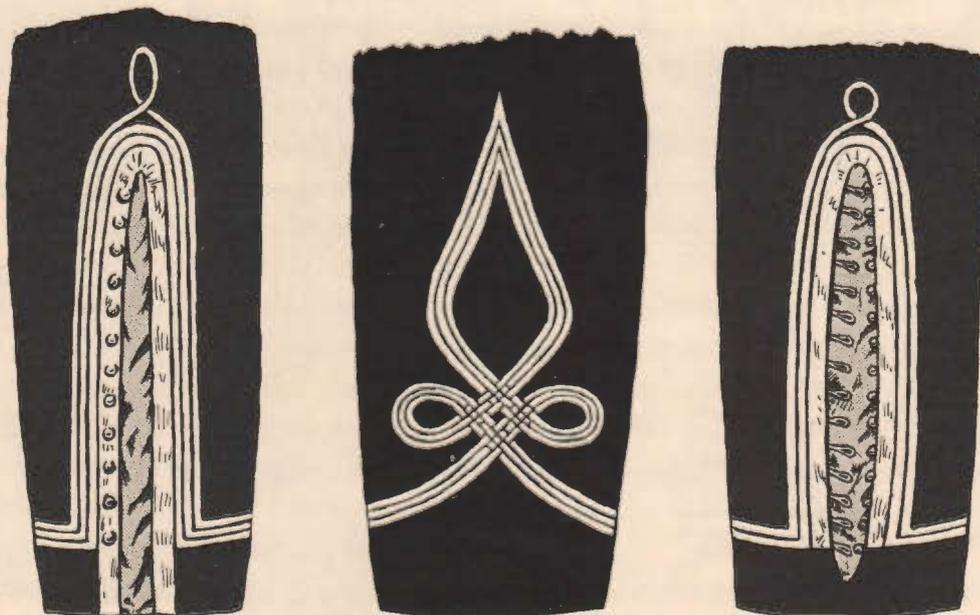


brides d'épaulettes ni patte d'épaule. Le grade est marqué par des soutaches en trèfle au-dessus du parement de la manche, celle-ci est fendue en dessous sur une longueur de 250 millimètres; cette ouverture, garnie d'un soufflet en tissu de soie rouge est entourée d'un galon soubise en or de 15 millimètres de large et est ornée sur un côté de douze petits boutons d'uniforme dorés de forme dite « à grelot »; elle se ferme au moyen d'agrafes. Telles sont du moins les prescriptions du *B. O.*, mais en cette matière règne une large fantaisie; j'ai personnellement noté la manche que j'ai dessinée ci-dessous où le soufflet ne descend pas jusqu'au bas de la manche et s'arrête au milieu du parement; un de ses bords est garni de 15 petits boutons grelots, et sur le bord opposé sont fixés 15 petites ganses formant boucles et permettant (théoriquement) de boutonner le soufflet. M. Leroux a noté une tunique où le soufflet très étroit s'arrête comme son galon de bordure au haut du parement, et une autre semblable mais où les soutaches de grade ne font pas le tour du soufflet et s'arrêtent à leur rencontre avec le galon de bordure.

On a parlé d'adjudants français en tunique à col bleu ciel droit et à brides d'épaulette : il y a là une erreur d'expression; ces adjudants ne portent pas de tunique, mais une vareuse à col droit bleu ciel et à 2 poches, vêtement réglementaire des sous-officiers de carrière français sur lequel ils ont placé un galon de grade en trèfle.

Pantalon tombant droit du modèle général, rouge à bande bleu de ciel pour officier, à passepoil bleu de ciel pour adjudant; donc pas de flottard ni de demi-flottard comme avant 1914. Képi.

2^o Les officiers et adjudants indigènes ont une « vareuse en drap cardé bleu de ciel », c'est-à-dire en drap dont la couleur se rapproche de celui du bleu clair de la troupe, mais plus fin.



Manches de tuniques d'officier.

Capitaine : Disposition habituelle du soufflet.

Lieutenant : Soufflet fantaisie.

Cette vareuse doit avoir un col droit en drap bleu du fond (avec patte idem, portant deux soutaches vert clair, le numéro et le sceau dorés), un parement rond, deux crochets en cuivre à hauteur de la taille, deux poches sur les hanches et ne comporte ni brides d'épaulettes, ni patte d'épaule. Le grade est indiqué par des galons semi-circulaires en traits côtelés. La longueur de la jupe de cette vareuse est de 30 à 40 centimètres en dessous du ceinturon. La vareuse est donc d'une longueur entre celle de la troupe et celle de la tunique des officiers français.

Pantalon arabe avec chamarrures en soutache de soie verte autour de la poche. Haut fez, avec le grade indiqué par des bouts de galon de 8 centimètres de long en traits côtelés placés horizontalement en dessus du numéro et du sceau.

3^o Pour les deux catégories : ceinturon bleu ciel à deux plateaux dorés ornés du sceau à cinq branches. Dragonne d'officier or avec cordon en soie noire. (On en trouve avec cordon or ou de soie bleu ciel.) Dragonne d'adjudant en cuir fauve.

Voyons maintenant les observations relevées aux défilés : Les capitaines sont à pied : les officiers supérieurs seuls montés portent avec la tunique la culotte kaki mastic avec bottes en cuir fauve à tiges hautes, couvertures de cheval bleu foncé à liteaux bleu clair, sacoches. Pas de tapis. La fourragère, aux couleurs des T. O. E., est portée en aiguillette, mais de multiples façons différentes. M. Leroux en a noté une demi-douzaine dont les modes d'attache sont tellement énigmatiques que j'ai renoncé à comprendre.

— On a signalé un ou deux officiers en tunique très courte sans ceinturon visible. Ce sont vraisemblablement des officiers de réserve utilisant d'anciennes tenues d'avant 1914 avec la tunique courte de l'époque, qui se portait par-dessus le ceinturon de cuir ou de mohair noire. A remarquer que ces officiers portaient en même temps le flottard datant de la même époque.

— Noté un adjudant indigène dont la vareuse porte au collet un écusson sans soutache et est garnie de deux brides d'épaule en argent. Il porte comme galon de grade une soutache en trèfle argentée comme les adjudants français (1) et comme ceux-ci un pantalon tombant rouge à passepoil bleu ciel. D'autres ont été vus en pantalon arabe avec petites bottes noires ou bandes molletières.

— Enfin, un aspirant a été noté avec une vareuse à poche comme celle de l'adjudant ci-dessus, mais avec col droit jonquille à patte bleu de ciel, brides d'épaules dorées, galon d'aspirant formé par une soutache en boucle or à filets rouges et pantalon d'officier à bande bleu ciel. Ce vêtement à parement rond est toujours la transformation d'une vareuse de sous-officier plus ou moins fantaisie à laquelle on a adapté un col d'officier. Képi d'adjudant-chef.

Comme on le voit, si la réalité s'inspire du règlement, elle prend aussi avec lui pas mal de libertés.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

(1) Il semble qu'officiers et adjudants indigènes ont petit à petit remplacé le galon semi-circulaire horizontal du règlement par la soutache en trèfle de leurs collègues français et que les adjudants ont adopté la bande d'épaule en galon d'argent des adjudants français.

CHEF D'ESCADRON DE GENDARMERIE

GRANDE TENUE 1931-1940

PLANCHE HORS TEXTE SUPPLÉMENT

C'est la circulaire ministérielle du 21 septembre 1931 qui mit au point, pour la gendarmerie la grande tenue des officiers adoptée dans l'armée le 28 mai précédent. C'est cette grande tenue que représente notre planche supplément; elle appelle quelques remarques :

Ceinturon. — Le règlement conservait, pour la grande tenue, le ceinturon de soie blanc. Il était spécifié, par une note du 10 mars 1932, que le ceinturon dit bleu foncé de la tenue de ville (qui avait été jusque-là d'un bleu moyen) devait être de la couleur de la tunique. Cela signifie en français que ce ceinturon devenait noir comme celui de toutes les armes à tunique noire. Mais le ceinturon blanc subsistait pour la grande tenue. La Garde républicaine à cheval portant en grande tenue un ceinturon blanc bordé en haut et en bas d'un galon d'or, un certain nombre d'officiers de gendarmerie firent border leur ceinturon blanc de grande tenue d'un galon d'argent.

Sabre. — Une prescription du 6 avril 1928 attribuait aux officiers de gendarmerie le sabre de combat modèle 1923 pour officiers de troupes à cheval. Ce sabre droit détrônait donc, après un siècle d'existence, le sabre courbe de cavalerie modèle 1922; mais, très sagement, le règlement autorisait les officiers à conserver jusqu'au bout de leur service : « les sabres qu'ils détiennent actuellement ». Les quelques rares officiers de gendarmerie qui s'intéressent aux questions d'uniformes, ont toujours eu à honneur de porter un sabre personnel à caractère historique. Je pourrais citer tel colonel, toujours armé d'un beau sabre de cuirassier, et tel autre portant encore en 1939 le sabre des officiers de gendarmerie d'élite de la Garde Impériale du Premier Empire dans un fourreau nickelé. Le chef d'escadron de notre planche porte un sabre à palmettes qui n'est autre qu'un des cent sabres faits pour la garde d'honneur à cheval de la ville de Strasbourg à la réception de l'Empereur en 1805.

Aiguillettes. — Rétablies en 1923 dans la grande tenue des officiers, les aiguillettes furent, pendant une dizaine d'années, portées de plusieurs façons différentes. Il faut reconnaître que les neuf dixièmes des officiers admis après guerre dans la gendarmerie étaient incapables d'ajuster convenablement leurs aiguillettes. Les photographies relèvent des horreurs que confirment mes souvenirs personnels. Au contraire, les officiers ayant appartenu à la gendarmerie avant guerre se firent un point d'honneur d'ajuster leurs aiguillettes comme elles étaient portées avant guerre, et c'est ce port qui a été de nouveau prescrit le 4 juin 1928.

Ordre des décorations. — Plusieurs circulaires ministérielles ont prescrit l'ordre dans lequel doivent se porter les décorations; j'ai constaté qu'un très grand nombre d'officiers ignoraient même que des prescriptions de ce genre existaient; beaucoup d'autres, les connaissant, suivent leur goût personnel ou obéissent à des considérations d'esthétique. Le chef d'escadron de notre planche

a suivi le règlement, sauf sur un point. Après la médaille interalliée (3^e décoration), devrait venir la médaille des mobilisés de la grande guerre que son ruban blanc et rouge a fait désigner sous le nom de « caleçon de bain ». Notre chef d'escadron a sans doute attaché plus d'importance à la rosette violette (que lui ont valu ses travaux historiques) et à la médaille d'honneur (pour acte de sauvetage) qu'au dit caleçon de bain attribué également aux mobilisés de tout sexe de la Commission de gare de Brives-la-Gaillarde ou de la Sous-Intendance de Montélimar.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Fonctionnement de la Société pendant la guerre. — Conformément aux directives données par le ministère de l'Intérieur, le Comité du *Passepoil* restera constitué comme il l'était en 1939 pendant toute la durée de la guerre. Les membres du Comité conservent le contact entre eux et aussitôt après la fin de la guerre provoqueront à Paris une réunion pour examiner les conditions dans lesquelles un bulletin pourra être remis sur pied. En raison des difficultés qu'il y aurait à joindre tous les membres, il ne saurait être question d'une assemblée générale; mais celle-ci sera convoquée ensuite aussitôt qu'il sera possible. C'est pourquoi nous demandons instamment à ceux de nos collègues dont l'adresse après la paix ne serait plus celle de 1939, de bien vouloir nous faire connaître à ce moment là leur nouvelle adresse, au Siège social de la Société qui, lui, ne bougera pas (24, rue de Rigny, à Nancy.)

O. R. U. F. — Nous rappelons aux chercheurs de documents l'existence de l'O. R. U. F. (Office de Renseignements sur les Uniformes Français), créé depuis 1934 au Siège social du *Passepoil* et qui répond à toute demande de renseignements concernant les uniformes français, accompagnée de 5 francs en timbres-poste.

Années écoulées du " Passepoil ". — Nous rappelons que l'on peut encore trouver au Siège de la Société :

- 1^o Les années 1932 à 1940, au prix de 100 francs;
- 2^o Quelques exemplaires de l'année 1930, à 100 francs;
- 3^o Les quatre numéros spéciaux, à 30 francs;
- 4^o Quelques exemplaires de l'année 1921, à 120 francs. Cette année, la seule tirée à 500 exemplaires, contient plus de 20 planches en couleurs.

Nous signalons à ceux de nos collègues qui cherchent à augmenter ou à compléter leur collection que nous avons souvent l'occasion de récupérer des années anciennes. Ils ont donc tout intérêt à nous faire connaître dès maintenant par une simple carte postale les numéros des années qu'ils désireraient encore acquérir; des propositions leur seront adressées directement dès que ces années nous tomberaient entre les mains. Adresser toute correspondance à M. le Commandant Bucquoy.

Membres bienfaiteurs. — Le titre de membre bienfaiteur du *Passepoil* a été décerné à la suite de leur libéralité à M. le Baron J. Baeyens, membre actif à Washington, et à M. R. Van Trappen, membre correspondant à Gand.

Liste des Membres. — Admissions nouvelles :

CHARBONNIER (Colonel), commandant le 121^e R. I. — M. A.
DESGRANGES (Hubert), Directeur des Fonderies Quirin, Luxeuil-les-Bains. — M. A.

ÉPILOGUE

Ce numéro double qui termine la vingtième et dernière année du premier cycle du *Passepoil* a eu un destin tragique. Pendant que ses planches hors texte phototypées à Paris étaient coloriées en Seine-et-Oise, il était rédigé à Nancy au cours du deuxième trimestre 1940 et composé à l'Imprimerie Berger-Levrault au milieu des alertes, des bombardements et des angoisses d'une situation militaire défaillante; puis brusquement, au milieu de juin l'entrée des troupes allemandes à Nancy interrompait les dernières corrections d'épreuves et dispersait le personnel de l'Imprimerie. Deux mois après, celui-ci pouvait se remettre au travail et j'obtenais de la Feldkommandantur l'autorisation de faire imprimer notre bulletin; mais ce n'est qu'au milieu de septembre que j'ai pu reprendre le contact avec notre coloriste rentré à Paris et apprendre — avec quel soulagement — que le tirage de nos planches et nos modèles de coloris étaient sauvés. Grâce à l'activité de tous, j'espère que le numéro pourra être complètement prêt au début de novembre; je l'expédierai alors à nos collègues au fur et à mesure que les relations postales seront rétablies et que j'aurai pour chacun une adresse certaine.

Demeuré moi-même à Nancy, gardien du foyer de notre Société, j'ai conscience d'avoir rempli ma promesse en publiant la fin des articles en cours et en donnant à cette vingtième année, malgré les événements, une composition et une présentation semblables à celles des années précédentes. Nos artistes sont restés égaux à eux-mêmes et ont produit un ensemble de planches qui permet à la Revue de finir en beauté.

Lorsqu'il y a vingt ans j'ai fondé le *Passepoil* avec mes amis, le fidèle et dévoué Nussbaum et les regrettés Kieffer, Schweitzer et Huen, nous n'aurions pas osé espérer pour notre bulletin une aussi longue durée; nous l'avons atteinte grâce à nos collaborateurs dont la documentation et le talent ont alimenté cette revue et à nos collègues dont les cotisations et les dons ont permis de la réaliser. Qu'ils en soient les uns et les autres chaleureusement remerciés.

Notre chère France, douloureusement blessée, traverse des heures cruelles et a besoin de l'activité et des efforts de tous ses enfants pour se relever du désastre. Le *Passepoil* cessera donc de paraître jusqu'au jour où la paix permettra de nouveau à chacun de nous de se livrer à ses occupations favorites, à celles qui font la joie de vivre, et au premier rang desquelles, nos collègues placent l'étude des Uniformes de l'Armée française. Mais si toute activité de notre Société est suspendue, le désir de reprendre nos études constitue pour nous tous un lien suffisant qui subsiste : les membres du comité (j'ignore encore à l'heure actuelle si tous sont vivants) conservent entre eux le contact et aussitôt que possible s'efforceront de ranimer le flambeau en remettant sur pied notre cher *Passepoil* et en restant fidèles à notre devise « *Alius alium erudit* ».

Nancy, le 20 septembre 1940.

Commandant E.-L. Bucquoy.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

N ^o 1	— Sapeurs de Troupes à pied — 1809	Par E.-L. Bucquoy.
» 2	— Sapeurs de Troupes à pied — 1939	» E.-L. Bucquoy.
» 3	— Le Service de Santé de la Marine — 2 ^e Empire.	» A. Goichon.
» 4	— Gendarme à cheval d'une prévôté — 1870	» P. Benigni.
» 5	— Timbalier du 28 ^e Régiment d'artillerie — 1939	» E.-L. Bucquoy.
» 6	— 4 ^e Légion de Garde Républicaine mobile — 1938	» E.-L. Bucquoy.
» 7	— Le Service de Santé de la Marine — 3 ^e République.	» A. Goichon.
» 8	— Deux épées de Napoléon — En noir.	» J.-E. Hilpert.
» 9	— Trompette des Gendarmes Écossais — 1724.	» Percy White.
» 10	— Grenadiers à cheval de la Maison du Roi — 1735.	» L. Rousselot.
» 11	— Officier des Carabiniers de Monsieur	» P. Benigni.
» 12	— Infirmiers militaires — 1840.	» H. Boisselier.
» 13	— Gendarmerie à cheval de la Garde — 1859	» P. Benigni.
» 14	— Carabiniers de la Garde — 1867.	» P. Benigni.
» 15	— Trompette du 5 ^e Hussards — 1895	» René Louis.
» 16	— 8 ^e Régiment de Tirailleurs Marocains. — 1939.	» P.-A. Leroux.
Supplément.	— Chef d'Escadron de Gendarmerie — 1940	» Photographie.

TABLE DES MATIÈRES DE LA VINGTIÈME ANNÉE

I. — UNIFORMES

	Pages
Trompette des Gendarmes écossais, 1724 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY	53
Grenadiers à cheval de la Maison du Roi vers 1735 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	54
Tenues de la Cavalerie d'autrefois, 1786 — par P. BENIGNI	61
Sapeurs d'autrefois et d'aujourd'hui, 1809-1939 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY	5
Les Uniformes des Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 par Henri BOISSELIER et le Chef d'escadrons DARBOU.	33
L'Uniforme du Corps de Santé de la Marine — par le D ^r LOYER	9
Infirmiers militaires, 1839-1853 — par Henri BOISSELIER.	65
Gendarmerie à cheval de la Garde Impériale, 1859 — par P. BENIGNI.	67
Les Tenues de la seconde Garde Impériale : Les Guides par Émile NUSSBAUM et le Chef d'Escadrons DARBOU.	17, 69
Carabiniers de la Garde, 1866-1870 — par P. BENIGNI	81
Gendarme à cheval d'une prévôté, 1870 — par P. BENIGNI.	2
Trompette du 5 ^e Hussards, 1895 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	85
Timbaliers modernes — par le Commandant E.-L. BUCQUOY	29
La Légion étrangère, 1940 — par le Capitaine KRIJITSKY.	89
Tête de colonne dans la Marine, 1940 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	92
Les Tirailleurs marocains, 1937-1940 — par E.-L. BUCQUOY, E. NUSSBAUM, M. TOUSSAINT	93
Chef d'Escadron de Gendarmerie grande tenue, 1930	104

II. — BIBELOTS

Deux sabres de Carabiniers sous Louis XV — par Jean BRUNON.	57
Les Épées de Napoléon — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	49
Nos Collectionneurs — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	87

III. — DIVERS

Avant-Propos de la vingtième année.	1
Alius alium erudit — Errata	88
Échos et Nouvelles	56
Questions et Réponses	52, 88
Bibliographie	50, 59
Nécrologie : Victor HUEN.	51
Bulletin de la Société	52, 105
Épilogue	106
Table des planches hors texte de l'année	107

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

Imprimerie BERGER-LEVRAULT, Nancy.



GENDARMERIE DE FRANCE VERS 1724
Trompette de la Compagnie écossaise (1^o)



MAISON MILITAIRE DU ROI VERS 1735 — GRENADIERS A CHEVAL
Officiers — Le Marquis de Crell, Capitaine-Lieutenant Commandant la Compagnie — Grenadiers



CORPS DES CARABINIERS DE MONSIEUR
Officier — 1786



INFIRMIERS MILITAIRES VERS 1840-1841



ESCADRON A CHEVAL DE GENDARMERIE DE LA GARDE IMPERIALE
Gendarme — Tenue de route — Campagne de 1859



CARABINIERS DE LA GARDE IMPÉRIALE
Carabinier et Trompette — Tenue de Manœuvres au Camp de Châlons — 1867



5^e RÉGIMENT DE HUSSARDS — 1894-1895 — GRANDE TENUE
Trompette (cavalier de 1^{re} classe) du 1^{er} rang avec la "Trompette à l'ange"



3^e RÉGIMENT DE TIRAILLEURS MAROCAINS
Tambour-major et clique — Grande tenue — Juillet 1939



À
mes fidèles collègues
du "Passepoil"
en témoignage de reconnaissance
et comme point final... provisoire
de notre bulletin.
Lucquois
1^{er} Juin 1940.

Photographie Jean Scherbeck - Nancy

CHEF D'ESCADRON DE GENDARMERIE
Grande tenue — 1931-1940

ANNONCES

LIBRAIRIE MILITAIRE CART

Successeurs de Ch. CLAVREUIL

59, Rue de Seine - PARIS (6^e)

Téléphone : Danton 93-15

Nous pouvons fournir toute documentation sur les sujets suivants :

*Ouvrages sur l'Art de la Guerre - Costumes et Histoire militaires
Historiques régimentaires - Gravures militaires - Images d'Épinal*

ACHATS DE BIBLIOTHÈQUES ET LOTS DE LIVRES

Catalogue " LE BIBLIOTHÉCAIRE MILITAIRE " franco sur demande

OUVRAGES DU COMMANDANT BUCQUOY

- 1^o **Les Gardes d'Honneur du Premier Empire.** — Un volume in-8 de 500 pages, avec 8 planches en couleurs. — Préface d'Édouard DETAILLE. 40 fr.
- 2^o **Les Uniformes du Premier Empire.** — 213 séries parues, de 8 cartes en couleurs, avec des notices. — Prix de la série 12 fr.
- 3^o **Les Uniformes de l'Armée Française. — Terre, Mer, Air. 1935.**
300 pages grand in-4^o avec 300 dessins et 125 planches hors texte en couleurs.
Reproductions d'aquarelles de M. TOUSSAINT. 650 fr.
- 4^o **Les Uniformes de la Gendarmerie.** — 5 séries de 20 cartes en couleurs.
La 1^{re} série (1720-1815) seule parue 25 fr.
- 5^o **Historique du 47^e R. I.** — Collection de 25 planches en couleurs préparées pour cet historique, qui n'a pas été publié. 50 fr.
- 6^o **Un maréchal Lorrain en 1812 : Gouvion-Saint-Cyr.**
Une plaquette, 2 gravures hors texte et 1 similiaquarelle 10 fr.
- 7^o **Une relique : L'Habit du Général de Songis (1^{er} Empire).**
Une plaquette, 1 gravure hors texte et 1 similiaquarelle 6 fr.
- 8^o **Petits soldats d'Alsace.** — Renseignements sur les collections alsaciennes de petits soldats. Petite plaquette in-16 2 fr.
- 9^o **Vocabulaire pratique franco-allemand.** — Petite plaquette, 24 pages 7 fr.
- 10^o **Le Passepoil.** — Bulletin périodique illustré publié pendant 20 années (1921-1940), sous la direction du Commandant Bucquoy.

Pour tous ces ouvrages, s'adresser à l'Auteur : 24, rue de Rigny, Nancy.

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37^{QUATER} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^e

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historique — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes de France " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs (de nationalité française) et correspondants (de nationalité étrangère).

COMITÉ ACTIF POUR TOUTE LA DURÉE DE LA GUERRE

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

COMMANDANT DARBOU

(Vice-Président)

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

VICOMTE GROUVEL

(Membre perpétuel)

(Membre du Comité de la Sabretache)

CAPITAINE BOUTMY

CH.-F. KELLER

(Membre perpétuel)

(P^t de la S^e de Collectionneurs de Figurines historiques)

H. BOISSELIER

L. ROUSSELOT

P. MARTIN